



**HAL**  
open science

**Prospection Thématique au château de L'Argentière  
(Argenterie), commune de L'Argentière-la-Bessée  
(Hautes-Alpes, 05)**

Benjamin Oury

► **To cite this version:**

Benjamin Oury. Prospection Thématique au château de L'Argentière (Argenterie), commune de L'Argentière-la-Bessée (Hautes-Alpes, 05). [Rapport de recherche] Histoire, Archéologie, Littérature des mondes chrétiens et musulmans médiévaux CIHAM UMR 5648. 2015. halshs-01558777

**HAL Id: halshs-01558777**

**<https://shs.hal.science/halshs-01558777>**

Submitted on 10 Jul 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

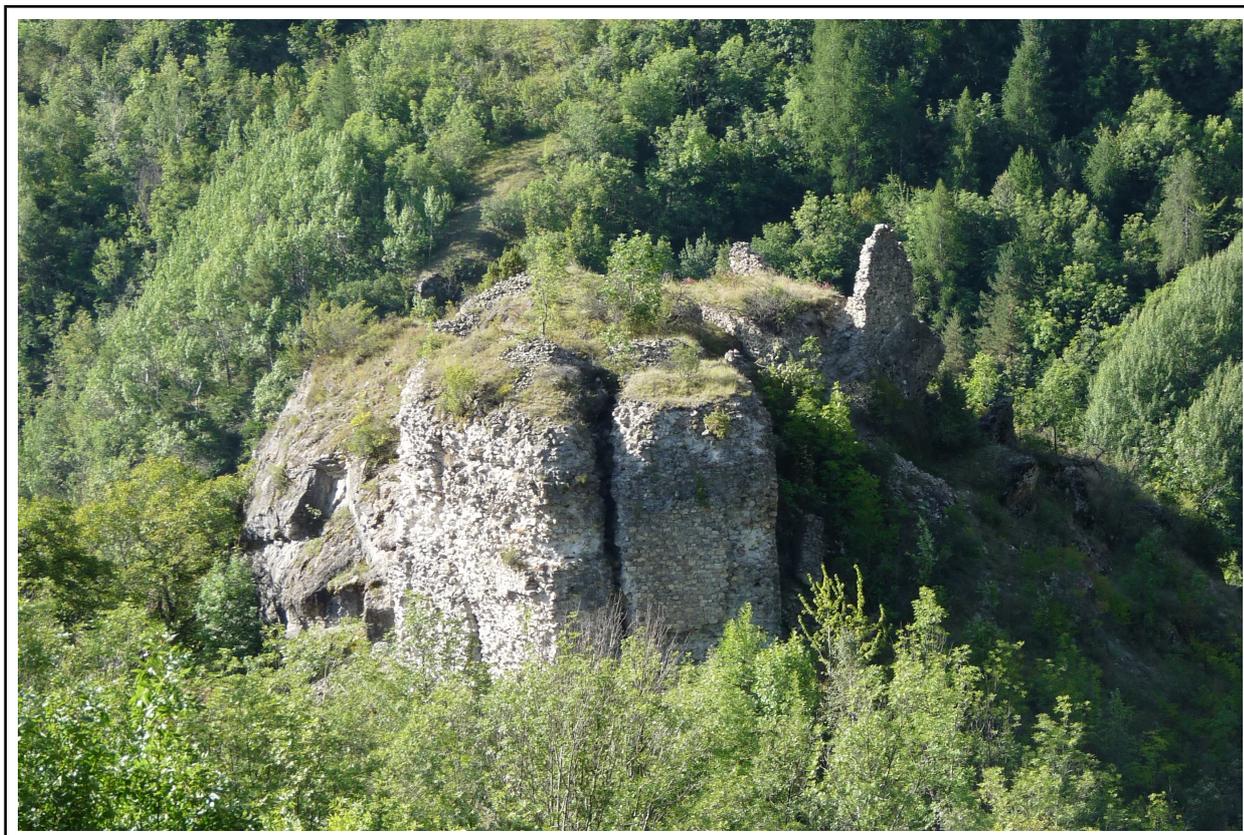
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Rapport final d'opération  
PROSPECTION THÉMATIQUE

**CHÂTEAU DE l'Argentière (*Argenterie*)  
COMMUNE DE L'ARGENTIÈRE-LA-BESSÉE  
(HAUTES-ALPES, 05)**

Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur  
Département des Hautes-Alpes  
Commune de l'Argentière-la-Bessée (N°INSEE : 05006)  
Arrêté d'autorisation n° 2014-228, Dossier n° 11096  
Prospection menée en août 2014



**Novembre 2014**

**Benjamin OURY**

# **PREMIÈRE SECTION**

# Sommaire

|  |    |
|--|----|
| <b>PREMIÈRE SECTION</b> .....                            | 1  |
| Note préliminaire.....                                   | 5  |
| Fiche signalétique.....                                  | 6  |
| Résultats.....   | 7  |
| Remerciements.....                                       | 10 |
| Notice Scientifique.....                                 | 11 |
| Fiche d'état du site.....                                | 12 |
| <b>DEUXIÈME SECTION</b> .....                            | 16 |
| <b>1.Présentation du site</b> .....                      | 17 |
| 1.1.Contexte géographique et géologique.....             | 17 |
| 1.2.Contexte historique et archéologique.....            | 18 |
| <b>2.Méthodologie de la prospection thématique</b> ..... | 23 |
| 2.1.Débroussaillage du site.....                         | 24 |
| 2.2.Levé topographique.....                              | 24 |
| a)Réalisation d'un plan d'ensemble.....                  | 24 |
| b)Étude de la topographie de site.....                   | 25 |
| 2.3.Relevé des structures visibles.....                  | 25 |
| a)Relevé photographique précis.....                      | 26 |
| b)Relevé photographique général.....                     | 26 |
| 2.4.Recherches en archives.....                          | 26 |

|  |           |
|--|-----------|
| a)Archives seigneuriales de l'Argentière (1481).....                                 | 27        |
| b)Archives Départementales des Hautes-Alpes (registres cadastraux).....              | 27        |
| <b>3.Données archéologiques.....</b>   | <b>28</b> |
| 3.1.Le bourg castral de l'Argentière.....  | 28        |
| a)L'enceinte du bourg.....   | 28        |
| • Description du mur MR1 (flanc est).....  | 28        |
| • Description du mur MR2 (flanc est).....  | 29        |
| • Description du mur MR3 (flanc nord).....   | 30        |
| • Traces du pourtour de l'enceinte du bourg castral (flancs est, nord et ouest)..... | 31        |
| b)Description des structures dans l'emprise du bourg castral.....                    | 33        |
| • Description des restanques.....  | 33        |
| • Description des aménagements liés à la conduite forcée désaffectée.....            | 34        |
| • Mobilier découvert lors de la prospection.....                                     | 35        |
| 3.2.La seconde enceinte : accès au château.....                                      | 36        |
| a)Description du mur MR4 (flanc est).....  | 37        |
| b)Description du mur MR5 (flanc est).....  | 37        |
| c)Les vestiges arasés de la seconde enceinte et topographie interne.....             | 38        |
| 3.3.La plate-forme sommitale et le château seigneurial.....                          | 39        |
| a)Description de la maçonnerie noyant le piton rocheux.....                          | 39        |
| b)Description de la plate-forme sommitale.....                                       | 41        |
| c)Description des vestiges de murs érigés sur la plate-forme sommitale.....          | 41        |
| • Description du mur MRb1 (bordure ouest de la terrasse).....                        | 42        |
| • Description du mur MRb2 (bordure ouest de la terrasse).....                        | 42        |
| • Description du mur MRb3 (bordure sud de la terrasse).....                          | 43        |

|   |    |
|---|----|
| <b>Conclusion</b> .....                         | 44 |
| Sources.....                                    | 45 |
| Bibliographie.....                              | 46 |
| Table des Figures.....                          | 71 |
| Table des tableaux.....                         | 73 |
| <b>TROISIEME SECTION</b> .....                  | 74 |
| 1.Inventaire des unités stratigraphiques.....   | 75 |
| 2.Inventaire des structures archéologiques..... | 75 |
| 3.Inventaire du mobilier archéologique.....     | 77 |
| 4.Inventaire des documents graphiques.....      | 78 |
| 5.Inventaire des documents photographiques..... | 79 |

## **NOTE PRÉLIMINAIRE**

À l'origine, et comme le stipule l'avis favorable décerné à cette opération par la CIRA Sud-Est, la présente opération devait porter sur une prospection géophysique sur les sites des châteaux de Rame (Champcella) et de l'Argentière (l'Argentière-la-Bessée).

Malheureusement, le coût d'une telle opération est très important et les financements nécessaires n'ont pas été obtenus malgré les diverses demandes réalisées auprès des collectivités territoriales et d'entreprises privées. Faute de financements nécessaires pour mener ce projet, la demande a été tardivement modifiée pour se transformer en opération de prospection thématique au château de l'Argentière uniquement (la prospection thématique au château de Rame a été réalisée durant l'été 2012) et ce avec l'accord aimable de Xavier Delestre et le soutien de Nicolas Rouzeau et Nathalie Motkzeit que je remercie ici tous les trois.

Ce rapport final de synthèse ne porte donc pas sur la prospection géophysique des sites de Rame et l'Argentière qui n'a pas pu avoir lieu, mais seulement sur la prospection thématique du château de l'Argentière.

Je vous remercie de votre compréhension dans cette modification tardive de l'intitulé de l'opération.

**FICHE SIGNALÉTIQUE****Identité du site**

Site n° : I II I I II II I I II II I I II I A I I

**Département :** HAUTES-ALPES (05)**Commune :** L'ARGENTIÈRE-LA-BESSÉE**Lieu-dit ou adresse :** *Ville***Cadastre :****Année :** 2014      **Section et parcelle :** Section C, Parcelles n°1923-1936

Section D, Parcelles n° 335-346, n° 352-353 et n° 371-372

**Coordonnées Lambert :** x = 980263 y = 6415844**Propriétaire du terrain :** Commune de l'Argentière-la-Bessée et propriétaires privés.**Protection juridique :** Aucune**Le document final  
de synthèse****Autorisation n° :** 2014 – 228 Dossier n° 11096

Valable du 06 juin au 31 décembre 2014

**Titulaire :** Benjamin Oury**Organisme de rattachement :** Laboratoire Histoire, Archéologie, Littérature des mondes chrétiens et musulmans médiévaux (CIHAM - UMR 5648)  
École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS)

Raison de l'urgence : aucune

Maître d'ouvrage des travaux :

**Surface prospectée :** 1 ha (10 000 m<sup>2</sup>)**Surface estimée du site :** 7 778 m<sup>2</sup>

Nombre de volumes : 1

Nombre de pages : 80

Nombres de planches hors texte : 0

Nombre de photos : 30

Nombre de figures : 42 (dont 30 photos, 2 cartes et 5 plans)

Nombre de cartes : 2

Nombre de plans : 5

Nombre de tableaux : 4

## RESULTATS

## Chronologie

|   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Paléolithique                    | <input type="checkbox"/> Age du Fer                       |
| <input type="checkbox"/> Paléolithique inférieur          | <input type="checkbox"/> Hallstatt ou premier âge du Fer  |
| <input type="checkbox"/> Paléolithique moyen              | <input type="checkbox"/> La Tène ou deuxième âge du Fer   |
| <input type="checkbox"/> Paléolithique supérieur          |   |
| <input type="checkbox"/> Mésolithique et Epipaléolithique | <input type="checkbox"/> Antiquité romaine (Gallo-romain) |
|   | <input type="checkbox"/> République romaine               |
| <input type="checkbox"/> Néolithique                      | <input type="checkbox"/> Empire romain                    |
| <input type="checkbox"/> Néolithique ancien               | <input type="checkbox"/> Haut-Empire (jusqu'en 284)       |
| <input type="checkbox"/> Néolithique moyen                | <input type="checkbox"/> Bas-Empire (de 285 à 476)        |
| <input type="checkbox"/> Néolithique récent               |   |
| <input type="checkbox"/> Néolithique/Chalcolithique       | <input checked="" type="checkbox"/> Époque médiévale      |
|   | <input type="checkbox"/> Haut Moyen Age                   |
| <input type="checkbox"/> Protohistoire                    | <input type="checkbox"/> Moyen Age                        |
| <input type="checkbox"/> Age du Bronze                    | <input type="checkbox"/> Bas Moyen Age                    |
| <input type="checkbox"/> Bronze ancien                    |   |
| <input type="checkbox"/> Bronze moyen                     | <input checked="" type="checkbox"/> Temps modernes        |
| <input type="checkbox"/> Bronze récent                    | <input checked="" type="checkbox"/> Ère industrielle      |
|   | <input type="checkbox"/> Époque contemporaine             |

## Sujets et thèmes

|   |  |  |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Édifice public               | <input type="checkbox"/> Urbanisme         | <input type="checkbox"/> Foyer                     |
| <input type="checkbox"/> Édifice religieux            | <input type="checkbox"/> Maison            | <input type="checkbox"/> Fosse                     |
| <input checked="" type="checkbox"/> Édifice militaire | <input type="checkbox"/> Structure urbaine | <input type="checkbox"/> Sépulture                 |
| <input type="checkbox"/> Bâtiment commercial          |  | <input type="checkbox"/> Grotte                    |
| <input type="checkbox"/> Structure funéraire          |  | <input type="checkbox"/> Abri                      |
| <input type="checkbox"/> Voirie                       |  | <input type="checkbox"/> Mégalithe                 |
| <input type="checkbox"/> Hydraulique                  |  | <input type="checkbox"/> Artisanat alimentaire     |
| <input type="checkbox"/> Habitat rural                |  | <input type="checkbox"/> Argile : atelier          |
| <input type="checkbox"/> Villa                        |  | <input type="checkbox"/> Atelier métallurgique     |
| <input type="checkbox"/> Bâtiment agricole            |  | <input type="checkbox"/> Artisanat                 |
| <input checked="" type="checkbox"/> Structure agraire |  | <input type="checkbox"/> Autre                     |
|   |  |  |
| Mobilier  | <input type="checkbox"/> Mosaique          | Etudes annexes                                     |
| <input type="checkbox"/> Industrie lithique           | <input type="checkbox"/> Peinture          | <input type="checkbox"/> Géologie/pédologie        |
| <input type="checkbox"/> Industrie osseuse            | <input type="checkbox"/> Sculpture         | <input type="checkbox"/> Datation                  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Céramique         | <input type="checkbox"/> Inscription       | <input type="checkbox"/> Anthropologie             |
| <input type="checkbox"/> Restes végétaux              | <input type="checkbox"/> Autre             | <input type="checkbox"/> Paléontologie             |
| <input type="checkbox"/> Faune                        |  | <input type="checkbox"/> Zoologie                  |
| <input type="checkbox"/> Flore                        |  | <input type="checkbox"/> Botanique                 |
| <input type="checkbox"/> Objet métallique             |  | <input type="checkbox"/> Palynologie               |
| <input type="checkbox"/> Arme                         |  | <input type="checkbox"/> Macrorestes               |
| <input type="checkbox"/> Outil                        |  | <input type="checkbox"/> Analyse de céramiques     |
| <input type="checkbox"/> Parure                       |  | <input type="checkbox"/> Analyse de métaux         |
| <input type="checkbox"/> Habillement                  |  | <input type="checkbox"/> Acquisition des données   |
| <input type="checkbox"/> Trésor                       |  | <input type="checkbox"/> Numismatique              |
| <input checked="" type="checkbox"/> Monnaie           |  | <input type="checkbox"/> Conservation/restauration |
| <input checked="" type="checkbox"/> Verre             |  | <input type="checkbox"/> Autre                     |

**Notice****sur la problématique de la recherche et les principaux résultats de l'opération archéologique :**

La prospection thématique réalisée au château de l'Argentière a permis de faire un état des lieux des structures bâties encore visibles et de dresser un plan du site qui vient étoffer les observations réalisées par Bruno Ancel et Nathalie Nicolas (inédit). Cette prospection permet aussi de préparer l'étude plus précise du château et du bourg castral (bâtiments internes, organisation spatiale) et permet d'envisager une nouvelle vision de l'étendue du bourg castral.

**Lieu de dépôt du mobilier archéologique :** Lieu décidé par le S.R.A

N° 2014 - 228

Dossier n° 11096

**Préfecture de la région PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR**

LE PREFET DE REGION

**N° 3 5 7 5**

VU le Code du Patrimoine et notamment son Livre V ;

VU le Code du Travail, et notamment sa quatrième partie (Santé et sécurité au travail) ;

VU le décret n° 94-422 du 27 mai 1994 modifiant la loi du 27 septembre 1941, portant réglementation des fouilles archéologiques et relatif à diverses dispositions concernant l'archéologie ;

VU le décret n° 2007-823 du 11 mai 2007 relatif au Conseil national et aux commissions interrégionales de la recherche archéologique ;

Après avis de la Commission interrégionale de la recherche archéologique SUD-EST, en date du 11/03/2014

**ARRETE**

**Article 1er :**

M. OURY Benjamin est autorisé(e) à procéder, en qualité de responsable scientifique, à une opération de prospection

thématique

inventaire

avec relevés d'art rupestre

à partir de la date de notification du présent arrêté jusqu'au 31/12/2014

concernant la région PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR

Intitulé de l'opération : Château de l'Argentière

Département : HAUTES-ALPES

Commune : L'ARGENTIERE-LA-BESSEE

Cadastre : D (1931, 1936, 1937, 1938, 346, 348)

Lieu-dit :

Numéro(s) de site (s) :

Coordonnées Lambert : x = 980263 y = 6415844

Programme : 2006 : 24 - 2006 24 Naissance, évolution et fonctions du château médiéval

Organisme de rattachement : bénévole

**Article 2** : prescriptions générales.

Les recherches sont effectuées sous la surveillance du conservateur régional de l'archéologie territorialement compétent, qui pourra imposer toutes prescriptions qu'il jugera utiles pour assurer le bon déroulement scientifique de l'opération.

A la fin de l'année, le responsable scientifique de l'opération adressera au conservateur régional de l'archéologie l'ensemble de la documentation relative à l'opération, et, en quatre exemplaires papier plus un exemplaire numérique (cd-rom ou DVD), un rapport accompagné de cartes et de photographies, ainsi que, des fiches détaillées établies pour chacun des nouveaux sites identifiés au cours des recherches.

En outre, dans le cas d'une prospection thématique, le rapport détaillera les actions menées, les résultats scientifiques obtenus et le nouvel état de la connaissance dans le domaine concerné ; dans le cas d'une prospection avec relevés d'art rupestre, le rapport comportera la localisation précise de chaque support d'art rupestre, accompagné de plans et de photographies ; un exemplaire supplémentaire de chacun des relevés réalisés lors de cette opération sera fourni pour archivage au Centre national de la préhistoire quelle que soit la technique utilisée (dessin, photographie, moulage, base de données numériques, etc.).

Le responsable scientifique de l'opération tiendra régulièrement informé le conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signalera immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier et les mesures nécessaires à la conservation provisoire de ces vestiges devront être prises en accord avec lui.

**Article 3** : destination du matériel archéologique découvert.

Le statut juridique et le lieu de dépôt du matériel archéologique découvert au cours de l'opération seront réglés conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux termes des conventions passées avec les propriétaires des terrains concernés.

**Article 4** : prescriptions particulières à l'opération.

**Aucun sondage ne sera réalisé au cours de l'opération.**

**Article 5** : le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à AIX-EN-PROVENCE, le ... - 6 JUIN 2014

Le préfet de région

Pour le Directeur Régional des Affaires Culturelles  
et par délégation  
Le Conservateur Régional de l'Archéologie

Xavier DELESTRE

COPIES A :

- |   |  |                                      |   |
|---|--|--------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Intéressé(e)                       | <input type="checkbox"/> Préfet de région  | <input type="checkbox"/> Mairie(s)   | <input type="checkbox"/> Direction régionale des affaires culturelles |
| <input type="checkbox"/> Organisme de rattachement          | <input type="checkbox"/> Préfet(s) du(des) département(s) concerné(s)  | <input type="checkbox"/> Gendarmerie | <input type="checkbox"/> Sous-direction de l'archéologie              |
| <input type="checkbox"/> Propriétaire(s) du(des) terrain(s) | <input type="checkbox"/> Département des recherches archéologiques sous-marines et subaquatiques (si opération subaquatique) |                                      |   |

## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier en premier lieu le Service Régional d'Archéologie de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, et plus particulièrement le Conservateur Régional de l'Archéologie, Xavier Delestre, ainsi que Nicolas Rouzeau et Nathalie Motzkeit qui ont permis la modification tardive de ma demande d'autorisation sans quoi l'opération n'aurait pu avoir lieu.

Je remercie également le Centre Inter-universitaire d'Histoire et d'Archéologie Médiévales (CIHAM – UMR 5648) pour m'avoir soutenu financièrement tout en me permettant d'utiliser le matériel d'archéologie dont il dispose.

Je remercie la municipalité de l'Argentière-la-Bessée, Joël Giraud, son maire et notamment Gérard Guimbert et Carole Robert pour leur intérêt dans mon projet et pour la mise à disposition d'un hébergement dans les locaux du Service Culturel au château Saint-Jean. Je joins mes remerciements à Bruno Ancel pour ses conseils avisés, son regard éclairé et le partage de ses données concernant le site et son environnement ainsi que pour son contact chaleureux et bienveillant.

Je tiens aussi à remercier, Michèle Bois (Archéo Drôme) et Jean-Michel Poisson (EHES - CIHAM) qui se sont déplacés sur le site et m'ont toujours donné un avis éclairé et pertinent sur les opérations à mener ainsi que dans l'interprétation des résultats de la prospection thématique.

Mes remerciements vont aussi à Cécile Desmaris, Anna Delassiaz et Simon Laurent pour toute l'aide qu'ils ont pu m'apporter sur le terrain. Je salue leurs remarquables capacités en matière de relevé topographique ainsi que leur persévérance et leur abnégation. Ils m'ont beaucoup aidé dans l'avancée de mon travail.

Et je remercie enfin ma famille pour le soutien logistique et moral qu'elle m'a témoigné tout au long des étapes de cette prospection et pour toute l'aide matérielle qu'elle m'a fourni, ce qui m'a permis de tenir mes délais d'intervention sur le terrain.

## Notice Scientifique

Le château de l'Argentière (l'Argentière-la-Bessée, Hautes-Alpes) est situé sur un piton rocheux à l'entrée de la gorge du torrent du Fournel. Un bourg castral lui était associé au Moyen Âge et se déployait à l'est, en contrebas du rocher, à l'intérieur d'une enceinte. Des mines d'argent exploitées de la fin du Xe jusqu'à la fin du XIIIe siècle se trouvent non loin de là dans la montagne et dans la gorge du Fournel.

La prospection thématique menée cet été a permis de dresser un état des lieux des vestiges du site ainsi qu'un plan topographique détaillé où toutes les structures encore en place ont été replacées. La zone prospectée, non construite et à l'état de friche, contient de nombreux vestiges de l'enceinte polygonale du bourg castral. Elle se matérialise par de petits tronçons de maçonneries encore conservées sur quelques assises. Une tour a pu être identifiée à l'angle nord-est du site qui est le point culminant du bourg. La majorité des vestiges se trouvent dans la partie est du site. À l'ouest, le tracé du mur est observable car il a été remplacé par un muret de pierres sèches sans doute installé lorsque les terres du bourg ont été récupérées pour être cultivées durant l'époque Moderne. Le tracé du mur sud reste à ce jour encore inconnu car aucune structure conservée n'a été relevée. Il est possible que l'enceinte englobait également les maisons qui se trouvent actuellement au lieu-dit *Ville*. Aucune structure médiévale n'est visible à l'intérieur du bourg qui accuse un relief très accidenté. Des restanques de terrassement qui ont modifié la topographie du site sont les seules installations qui persistent encore à la vue. Leur construction est liée à la culture de la vigne qui était omniprésente sur ce versant au début du XIXe siècle, comme en atteste le cadastre napoléonien, et peut-être même avant.

L'accès au château se faisait par une seconde enceinte polygonale, au sud-ouest du bourg, qui englobe deux terrasses rocheuses en bordure de falaise surplombant le cours du Fournel. Deux tronçons de murs sont encore en place sur le flanc est et quelques assises arasées sont encore observables pour reconstituer le tracé de cette enceinte qui suit relativement bien le parcellaire cadastral. Le château se dressait au-dessus des deux terrasses qui en permettaient l'accès. Il est bâti sur une plate-forme aménagée sur un piton rocheux à l'aide d'une imposante maçonnerie polygonale qui enserre le rocher au nord. De bonne facture et réalisée avec des pierres trouvées localement, elle présente tout de même des points de fragilité (fissures, failles d'effondrement, etc.). Sur la plate-forme, trois pans de mur encore en élévation témoignent des bâtiments qui y étaient élevés. Le donjon seigneurial, sans doute situé au bord de la maçonnerie monumentale au nord de la plate-forme, a complètement disparu et il semble que les vestiges relevés appartiennent à des bâtiments annexes, sans que leur fonction ne puisse être précisée.

Aucun mobilier médiéval n'a été collecté au cours de cette prospection thématique. Seuls des tessons de céramique et de verre modernes ainsi qu'une monnaie de 1854 ont été découverts.

## Fiche d'état du site

Le château de l'Argentière est actuellement dans un état de ruine. Les trois pans de murs encore visibles sur une partie de leur élévation, sur la plate-forme sommitale du rocher, sont les seuls vestiges des bâtiments qui ont composé le château. Les imposantes maçonneries qui englobent le rocher pour créer cette plate-forme sommitale sont plutôt bien conservées sur près de 12 m de hauteur, bien que le parement soit tombé sur une grande partie du mur laissant voir un noyau de maçonnerie massif. Cette structure comporte tout de même de nombreuses fissures qui correspondent aux endroits où la maçonnerie s'est décollée des arrêtes du rocher. La nature et la qualité du mortier utilisé ne semblent pas en cause car dans sa globalité, la maçonnerie a plutôt bien résisté. La raison est sans doute à rechercher vers le ruissellement des eaux de pluie le long du rocher cumulé aux gels et dégels successifs qui ont fait perdre l'adhérence du mortier et fragilisé le rocher (éclatement, etc.). Une restauration et une sécurisation du site castral apparaissent nécessaires d'une part pour la bonne conservation des éléments subsistants qui ne résisteront pas indéfiniment ; et d'autre part pour donner des conditions de sécurité nécessaires à la mise en place de sondages archéologiques sur la plate-forme sommitale qui pourraient nous donner de plus amples informations sur les périodes d'occupation du château, renseignements dont nous manquons cruellement.

Le bourg castral qui s'étendait au pied de ce rocher a totalement disparu, aucune structure médiévale n'est visible sur le terrain, seuls quelques petits fragments de l'enceinte permettent d'en donner les contours. Ils sont noyés dans la végétation ou à demi enterrés dans des talus ou des clapiers et sont d'une élévation peu importante. L'intérieur de l'enceinte est aujourd'hui envahie de broussailles (ronces, graminées, etc.) et de quelques pieds de vigne sauvage.

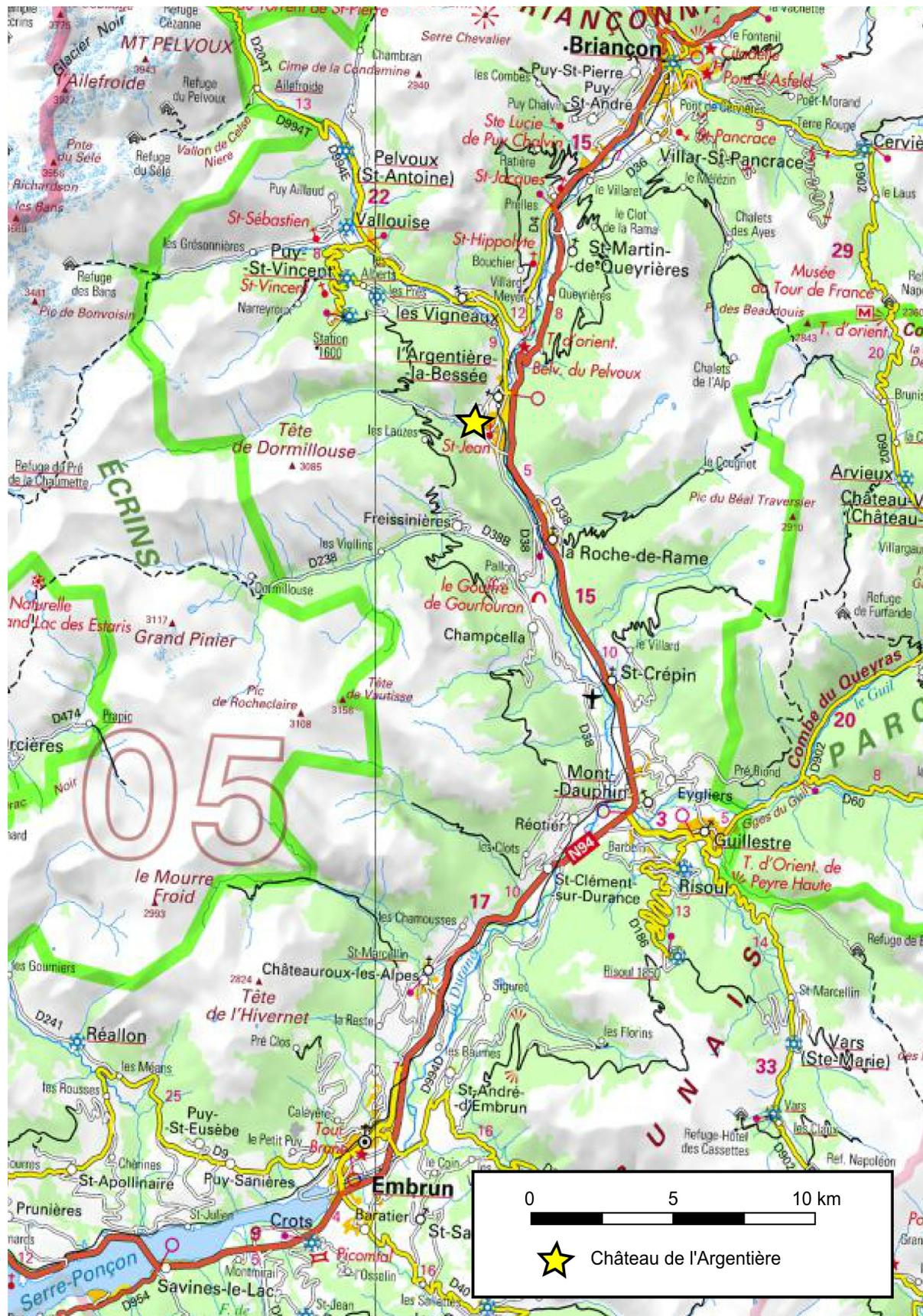


Figure 1: Carte de localisation du site (extrait de carte IGN 1/250 000, R18 Région P.A.C.A.)

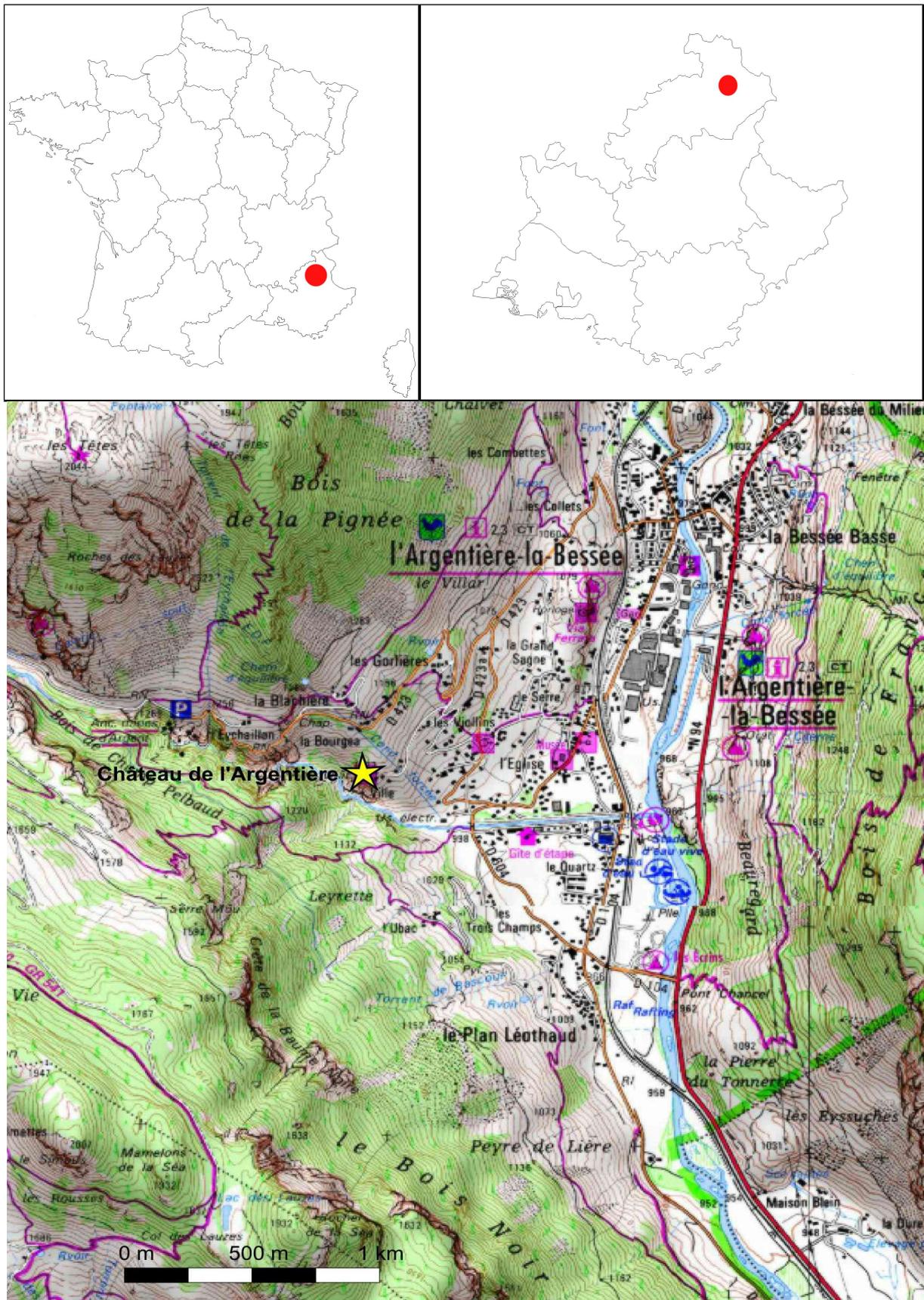


Figure 2: Carte de localisation du site (carte IGN 1/25 000, 3537 ET Guillestre)



## **DEUXIÈME SECTION**

## 1. Présentation du site

### 1.1. Contexte géographique et géologique

La commune de l'Argentière-la-Bessée est située dans le département des Hautes-Alpes. Composée de petits hameaux (par exemple la Blachière, l'Eychaillon, La Bourgea, etc.) et d'un chef-lieu principal lui-même divisé en deux entités séparées par la Durance : l'Argentière au sud-ouest (rive droite) et La Bessée au nord-est (rive gauche). Cette commune, chef-lieu de canton, est située à environ 33 km au nord d'Embrun et à 15 km au sud de Briançon (Fig. 1). Elle comporte de nombreux torrents de montagne dont le principal est le Fournel qui se développe à l'ouest de l'agglomération et vient se jeter dans la Durance au niveau de l'ancien quartier industriel du Quartz (nom donné par l'éphémère usine de quartz fondu qui, au début du XX<sup>e</sup> siècle, utilisait les eaux du Fournel pour son exploitation). La Gironde, rivière un peu plus importante débouche de la Vallée de Vallouise au nord de la commune et rejoint la Durance au niveau de La Bessée. Le territoire est majoritairement composé de montagnes, forêts et alpages, les cultures sont seulement présentes dans la large vallée de la Durance. La commune se développe surtout vers l'ouest et la vallée du Fournel qui est encadrée de nombreux sommets (la Tête de la Lauzière, la Tête de Dormillouse, la Tête des Bertrand, la Crête de l'Alp Martin, la Crête de Plarol, la barre rocheuse du Ban du Rocher des Barres, la Tête d'Oréac et le Château Lebrun, etc.). Cette vallée communique avec celle de Vallouise au nord par le col de la Pousterle et avec celle de Freissinières au sud par le col d'Anon.

Le nom de la ville actuelle de l'Argentière-la-Bessée résulte de l'union des deux principales agglomérations qui composent la commune. Pour l'Argentière, l'étymologie ne souffre d'aucune contestation, ce sont bien les mines de plomb argentifère, présentes sur son territoire et exploitées dès la fin du Xe siècle, qui ont influencé le nom de la commune (Albert 1783 : 171 ; Ladoucette 1848 : 168 ; Guillaume 1883 : 264 ; Roman 1888 : 10).

L'étymologie du second centre de peuplement du territoire, La Bessée est plus énigmatique. Certains ont voulu voir dans cette appellation une trace de l'ancien couvent de religieuses installé aux environs du XII<sup>e</sup> siècle dans l'agglomération. Elle dériverait donc de *L'Abessée* autrement dit *L'Abesse* (Pogneaux 1997 : 40). Cependant, cette interprétation est fragile car uniquement basée sur des spéculations (Py 2010 : 121). Il est possible aussi que le nom de l'agglomération soit dérivé du bouleau qui se désigne par le terme *bès* dans le patois de la région et duquel est tiré le nom désignant un bois de bouleau, *bessede* ou *bessedo* qui a donné aussi *Bessée* (Chabrand, de Rochas 1877 : 201). Enfin, une dernière hypothèse avance une étymologie en lien avec un terme inscrit dans les chartes dauphinoises médiévales. La Bessée serait un dérivé du mot *Bessatum* utilisé dans certains documents médiévaux dans le sens de pâturage (Chabrand, Rochas d'Aiglun 1877 : 186). Cette interprétation est plausible car au Moyen Âge les pâturages occupent une place importante dans le territoire de la commune comme peuvent l'attester les revenus du Dauphin liés à l'élevage et détaillés dans les enquêtes menées selon l'ordre de **Guigues VII** dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle (Falque-Vert 1997 : 67-68, 85-95). Cependant les prés servant de pâturages aux troupeaux locaux comme étrangers lors des transhumances sont en grande majorité situés dans la vallée du Fournel, dans la montagne de l'Alp-Martin, et non sur la rive gauche de la Durance vers La Bessée. Il est donc difficile dans ces conditions de trancher pour l'une ou l'autre de ces hypothèses.

Le château de l'Argentière, se dresse sur la rive droite de la Durance, sur un piton rocheux à 1130 m d'altitude, au débouché de la vallée du Fournel au lieu-dit *Ville* (Fig. 2). Cette dénomination conforte l'hypothèse d'un habitat principal proche du château car, au même titre que le toponyme *Vièrre* ou *La Vièrre*, *Ville* désigne généralement ce qui a été l'agglomération principale du territoire (Albert 1783 : 172 ; Roman, 1883 : 28, n. 2). Le bourg, aujourd'hui vierge de toute construction, se développe à l'est, en contrebas du piton rocheux où s'élèvent les vestiges du château. On devine encore ses contours par les restes fragmentaires de son enceinte. Le site est très escarpé et semble avoir été réaménagé en terrasses pour la culture de la vigne, comme en témoignent les nombreuses restanques et les pieds de vigne sauvage présents parmi les broussailles. Les restanques constituent d'ailleurs certaines séparations entre les parcelles cadastrales.

À une centaine de mètres au nord, le hameau de La Bourgea, situé à flanc de montagne sur l'unique route d'accès à la vallée du Fournel, surplombe le château. Immédiatement au sud, les quelques maisons du lieu-dit *Ville* rappellent la fonction d'habitat du site. Le site d'implantation du château est donc idéal pour la surveillance de l'accès à la vallée du Fournel et en constitue un véritable verrou. La vue est également dégagée à 180° sur la vallée de la Durance ce qui fait de ce site un endroit de choix pour la surveillance et donc un lieu stratégique du territoire.

Au niveau géologique, le rocher où se trouve le château constitue un terrain « houiller » fait de « schistes gréseux sombres renfermant des veines d'antracite » (Ancel, Cowburn 2008 : 1), tout comme la partie aval de la gorge du Fournel en contrebas du château. Le terrain est relativement érodé à cause de sa situation en embouchure de vallée. Les vents sont fréquents et l'action abrasive du ruissellement des eaux de pluie est accentué par la pente relativement forte sur le site. La sédimentation dans le bourg castral est assez importante pour permettre la culture de la vigne qui est toujours présente à l'état de reliquat.

## 1.2. Contexte historique et archéologique

Le site de l'Argentière n'est pas connu durant l'antiquité bien que la voie romaine menant d'Embrun (*Eburodunum*) à Briançon (*Brigantia*) puis vers la vallée du Pô par le col du Montgenèvre passe par son territoire. À cette époque, le chef-lieu des environs est *Rama* où les Romains installent une *mutatio*, c'est-à-dire une station relais sur la grande voie reliant l'Italie à la Vallée du Rhône Cette voie importante du dispositif routier romain est la *via Cottia*, prolongement de la *via Domitia* dans les Alpes (Mocci *et ali* 2010 : 308). La station de *Rama* est régulièrement mentionnée dans les itinéraires antiques qui listent toutes les stations relais des routes du monde romain. La première mention apparaît dans les gobelets de Vicarello (vases Apollinaires) au premier siècle ap. J.-C. Puis la station de Rama figure dans les itinéraires d'Antonin (fin du IIIe siècle) et de Bordeaux à Jérusalem (333) mais aussi sur la Table de Peutinger (IVe siècle?) et enfin sur le manuscrit du Géographe Anonyme de Ravenne (VIIe siècle). Le site de la *mutatio*, a été identifié en 2003 sur la rive droite de la Biaysse (Walsh 2005 : 9). D'après les recherches menées par F. Mocci et K. Walsh, il est abandonné et définitivement recouvert par les sédiments des crues de la Biaysse dans le courant du Ve siècle (Mocci *et ali*, 2010 : 308). Du mobilier appartenant à l'âge du bronze et aux périodes celtiques a été découvert au XIXe siècle dans les environs de Freissinières et tout proche de Rame, mais rien dans l'actuel territoire de l'Argentière (Guillaume 1883 : 265-266 ; Roman 1883 : 7). Cela nous pousse à penser que l'Argentière n'est pas un lieu habité, pu du moins il n'a pas d'importance, avant la période médiévale, contrairement à ce que nous pourrions déduire en lisant P. Guillaume pour qui les mines d'argent ont été exploitées, dans un premier temps, par les Romains (Guillaume 1883 : 271).

C'est tardivement, à la période du Bas Moyen Âge, que l'occupation humaine est enfin attestée dans le territoire actuel de l'Argentière. Une querelle entre le chapitre cathédral d'Embrun et l'archevêque est engagée au sujet de la possession d'un tiers des mines de *Faravello* et *Erego/Curego* à partir de la seconde moitié du XIIe siècle (Py 2010 : 144-150). La première se trouve sur la commune de Freissinières au sud de l'Argentière alors que la seconde est précisément située dans son propre territoire. Le toponyme *Erego* serait alors le nom primitif de l'Argentière mais rien ne prouve que *Erego* se trouve exactement à l'endroit où s'est développé l'habitat fortifié de l'Argentière. Ensuite les mines de la vallée du Fournel sont désignées dans les deux diplômes impériaux donnés en 1155 par Frédéric Ier à Guigues Dauphin comte d'Albon comme faisant partie du territoire de Rame<sup>1</sup>. Là encore, cela n'atteste pas d'un habitat sur le site de l'Argentière.

Celui-ci n'est finalement mentionné qu'en 1202 dans le contrat de mariage liant Béatrice, petite-fille du comte de Forcalquier Guillaume II, à André Dauphin comte d'Albon et de Vienne (Roman 1883 : 11, n. 3 et 13). Guillaume II, en difficulté face au comte de Provence qui revendique l'unité du comté, tente par cette union de s'allier aux dynasties dauphinoises, dont les comtes ont pris une importance considérable au nord de la Provence, entre les Alpes italiennes et le Rhône. Il cède pour cette alliance l'Embrunais et le Gapençais à André Dauphin (Varano 2012 : 472). À la date de ce contrat de mariage, le château de l'Argentière se dresse déjà puisqu'il est donné en gage à la garde d'Eudes Alleman, seigneur dauphinois, par Guillaume II. Mais les époux divorcent rapidement et André Dauphin est obligé de renoncer aux comtés de Gap et d'Embrun. Il les achète finalement en 1232 pour la somme de cent mille sous viennois (Roman 1883 : 14, n. 2).

Le château reparaît ensuite dans les enquêtes ordonnées par Guigues VII dans tout le Dauphiné pour fixer ses droits et affermir la main mise sur sa principauté. Ces enquêtes, au nombre de trois, se déroulant de 1249 à 1265, sont réunies dans un registre que l'on appelle communément le *Probus*<sup>2</sup>. Ces enquêtes marquent la prise de possession du territoire par les comtes d'Albon. Malgré la présence de quelques coseigneurs, le comte est haut-justicier et possède l'intégralité du *castrum de Argenterie*<sup>3</sup>. Après ces enquêtes menées par le pouvoir comtal, le château et le bourg castral sont mentionnés régulièrement à partir de la fin du XIIIe siècle jusqu'au début du XVe siècle dans la documentation seigneuriale dont il ne nous reste qu'un simple inventaire des archives compilé à la fin du XVe siècle à la demande du seigneur en place (Guillaume 1888). Ce document permet d'approcher l'histoire de la seigneurie et son évolution du retrait progressif des Dauphins au profit des coseigneurs, les Alleman et les Auruce ; jusqu'à la réunion en 1371 des différentes parts sous la domination d'un seul seigneur, Raymond Aynard, issu d'un grand lignage dauphinois (Roman 1883 : 22). Le château et le bourg sont cités de manière épisodique, soit en tant que repère géographique pour situer des terres, soit en tant que symbole de domination. Aucune description, même sommaire ne transparaît de ce registre d'archive.

Le château et la seigneurie de l'Argentière, ayant quitté la main delphinale au profit de l'aristocratie locale et dauphinoise, n'apparaissent plus dans la documentation issue de l'administration delphinale. Ainsi, le château échappe aux visites régulières mises en place dans tous les châteaux du Dauphin après le saccage par des routiers provençaux du Gapençais et de l'Embrunais en 1369, et qui auraient pu nous renseigner sur l'organisation du château (Nicolas 2005 : 197-204).

1 A.D.I., B 3162. Cf. Chevalier 1913 : 663-664, n°3965 et n°3970.

Les datations des différents travaux effectués dans les mines permettent d'affirmer que les galeries étaient exploitées depuis la fin du Xe siècle (Py 2010).

2 A.D.I. B2662, B3699 et B3700 Pour plus de précision sur la composition du *Probus* et son état de conservation se reporter aux articles de L. Royer et V. Chomel (Royer 1914 ; Royer 1944 ; Chomel 1967).

3 A.D.I., B2662, fol. 469 : « [...] *debet plenum dominium in castro et mandamento Argenterie* [...] ».

Actuellement, rien ne permet de déterminer précisément la date de construction du château. Tous les historiens qui se sont penchés sur la question ont pu seulement affirmer qu'il est bâti avant 1202, date de sa première mention dans les sources historiques (Nicolas 1999 : 140-141). Ni l'architecture encore visible sur le terrain, ni le rare mobilier trouvé sur les lieux ne permettent d'affiner la chronologie d'occupation de ce château et l'époque de son abandon est toute aussi floue.

En effet, après que les dauphins eurent progressivement cédé leurs prérogatives à la noblesse locale, le château est transmis en demi-parts indivises l'une de l'autre. Elles ne sont réunies qu'à partir de 1371 par Raymond Eynard lorsque, héritier d'une demi part, il rachète l'autre à Raymond de Montauban. Dès lors, le château et la seigneurie de l'Argentière sont transmis héréditairement jusqu'en 1596 quand Charles de Monteynard les vend à Claude de Perdeyer pour 9 666 écus d'or (Roman 1887 : 53). La famille Perdeyer se transmet elle aussi cette seigneurie jusqu'en 1750 (Guillaume 1884 : 214, n. 2)<sup>4</sup> sans que l'on sache si le château médiéval est encore en état où s'il est abandonné. À cette date, Jean Brunet rachète la terre de l'Argentière. C'est vraisemblablement lui qui construit le château moderne, situé plus bas dans la plaine, sur le rocher dominant la chapelle Saint-Jean<sup>5</sup>, c'est en tout cas ce qu'affirme A. Albert, contemporain du fils de Jean Brunet (Albert 1783 : t. I, 170). Cela démontre qu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, le château médiéval de l'Argentière est déjà abandonné et c'est sans doute pour cela que A. Albert signale sa destruction « *sur la fin du XVII<sup>e</sup> siècle* » sans plus de précisions (Albert 1783 : t. I, 172). Cette date est aussi reprise telle quelle par J.-C. Ladoucette qui ne se donne pas la peine de développer cette hypothèse ni de citer sa source (Ladoucette 1848 : 167). Le fils de Jean Brunet, lui aussi prénommé Jean, s'intéresse peu à l'Argentière et son terroir, seulement pour en tirer des bénéfices comme le montre les nombreux procès intentés par le seigneur dont se plaignent les habitants de l'Argentière dans la réponse de la communauté de l'Argentière au questionnaire envoyé dans toutes les communautés dauphinoises par l'assemblée de Romans en 1789 (Guillaume 1884 : 202-219). A. Albert mentionne d'ailleurs un document qui dresse la situation de l'Embrunais en 1788. Selon ce document, les habitants de l'Argentière auraient brûlé le château de leur seigneur en 1785 pour détruire les archives qui conservaient de nombreux titres de redevances dues par la communauté (Albert 1783 : 150). Dans une lettre de ce même Jean Brunet datée de 1791, celui-ci indique qu'il ne réside plus à l'Argentière depuis au moins six ans (Guillaume 1884 : 220).

Néanmoins, un document du XVI<sup>e</sup> siècle conservé aux archives départementales des Hautes-Alpes (A.D.H.A.) permet de déduire que le château et le bourg castral sont toujours occupés à cette période<sup>6</sup>. Il s'agit d'un registre de reconnaissance, appelé *Livre des Virées de la seigneurie de l'Argentière*, où chaque habitant déclare ce qu'il possède et les impôts qu'il doit au seigneur. À l'origine rédigé pour le seigneur Louis Aynard au début du XVI<sup>e</sup> siècle, de nombreux ajouts sont inscrits tout au long de ce siècle, et pour certains en français. Le toponyme du *Pré Chastel* est fréquemment mentionné et le château pris comme repère géographique pour situer les biens décrits<sup>7</sup>. Le bourg castral est également cité sous le terme *villa* et semble toujours être un foyer d'habitat avec des maisons où vivent notamment les élites villageoises (notaire, maître, noble, etc.)<sup>8</sup>. Ce document nous apprend que des vignes sont présentes aux abords du château, notamment

4 J. Roman affirme en 1883 que cette vente eut lieu en 1753 (Roman 1883 : 21) avant de se raviser et de s'accorder à la date donnée par P. Guillaume (Roman 1887 : 53).

5 La chapelle Saint-Jean est un petit édifice appartenant à la commanderie des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem installée à l'Argentière (Guillaume 1883 : 288-289 ; Roman 1883 : 26-27). Des fouilles archéologiques ont été menées par S. Tzortzis au début des années 2000 découvrant notamment le cimetière accolé à la chapelle (Tzortzis et al. 2005)

6 A.D.H.A, F3027.

7 A.D.H.A, F3027, fol. 22r°, 78r°-78 v° par exemple.

8 A.D.H.A, F3027, fol. 67r°, 72r°, 78r°, 89r° par exemple.

derrière<sup>9</sup> ; que le rempart du bourg est toujours en place puisqu'il sert à désigner la ville de l'Argentière elle-même lorsqu'une maison est située *infra menia*, c'est à dire à l'intérieur de l'enceinte, dans la ville<sup>10</sup>. Ce document apporte donc un jalon important dans l'histoire du château de l'Argentière et de son bourg castral et témoigne de la politique fiscale du seigneur.

En définitive, il apparaît tout de même que dans leur globalité, le bourg de l'Argentière et son château sont mal connus et peu d'informations sont disponibles dans les sources écrites pour les étudier. Pourtant, dès la fin du XVIIIe siècle les érudits locaux et à leur suite les savants, historiens et archivistes du XIXe siècle se sont intéressés à ce territoire en grande partie par l'importance que revêtent les mines de plomb argentifère qui font alors l'objet de plusieurs tentatives de reprises (Ancel, Cowburn 2008 : 9-14). Le premier à évoquer l'histoire de l'Argentière est Marcelin Fornier qui rédige l'histoire de l'ancienne province romaine des Alpes Cottiennes (Fornier Marcellin, Guillaume 1890-1892). Cependant les renseignements que l'on peut en tirer y sont très maigres, le château est uniquement mentionné lorsqu'il est donné en gage à Eudes Alleman lors du mariage entre Béatrice et André Dauphin en 1202 (Fornier Marcellin, Guillaume 1890-1892 : t. I : 744-745, t. III : 222-224, n° 16). Le reste des informations touchant à l'Argentière concernent la persécution des Vaudois, nombreux dans ces vallées alpines au XIVe et XVe siècles (Fornier Marcellin, Guillaume 1890-1892 : t. II, 178, 214). Ce n'est qu'à la fin du XVIIIe siècle que A. Albert, qui contribua par ailleurs à continuer l'œuvre de M. Fornier, propose la première description géographique du territoire de l'Argentière à son époque. Les édifices remarquables de la commune sont mentionnés et succinctement décrits. Il donne sur le château médiéval les indications suivantes :

*« Il subsiste encore des murailles d'un ancien château qui a été détruit sur la fin du XVIIe siècle. Il étoit situé sur un rocher escarpé, du côté du couchant, & du midi par rapport au chef-lieu. La ville étoit à l'orient de ce château, & on y voit encore des restes de ses bastions. Le chemin royal, à ce qu'on prétend, y devoit passer. »<sup>11</sup>*

Cette description déjà très pauvre en informations est reprise quelques années plus tard par J.-C. Ladoucette qui la synthétise en une seule et courte phrase : *« L'ancien château, assis sur un roc escarpé, a été détruit à la fin du dix-septième siècle. »<sup>12</sup>*. À cette époque l'intérêt pour l'Argentière et son histoire n'est toujours pas affirmé et il faut attendre la fin du XIXe siècle pour que les érudits se penchent plus sérieusement sur ce mandement, avec des documents historiques pour appuyer leurs affirmations et hypothèses.

C'est d'abord P. Guillaume, directeur des archives départementales des Hautes-Alpes qui signe la première monographie sur l'Argentière (Guillaume 1883) constituée par une description historique de la ville appuyée sur des sources historiques issues des archives départementales et notamment de l'inventaire d'actes seigneuriaux compilé en 1481 et publié en 1888 (Guillaume 1888). Il y détaille en particulier les vestiges du château avec, il est vrai, beaucoup d'inexactitudes :

*« [Les ruines] ont aujourd'hui la forme d'un carré allongé, dont plusieurs pans de muraille ont plus de 20 mètres de hauteur. La maçonnerie en est soignée et d'une grande solidité. »<sup>13</sup>*

9 A.D.H.A, F3027, fol. 32r°, 57r°.

10 A.D.H.A, F3027, fol. 67r°.

11 Albert 1783 : 172.

12 Ladoucette 1848 : 167.

13 Guillaume 1883 : 276.

J. Roman, en compétition perpétuelle avec son confrère, saute littéralement sur l'occasion pour le contredire et dénoncer l'absence de rigueur historique dans son discours. Il publie alors sa propre monographie de l'Argentière, truffée de notes aux commentaires virulents envers P. Guillaume et son travail (Roman 1883). Cette querelle entre les deux savants eut pour effet de multiplier les renseignements sur l'Argentière et son château et d'affiner toutes les informations concernant ce dernier. La description la plus complète du dispositif fortifié est donnée par J. Roman qui détaille bien ce qu'il voit et n'hésite pas à donner ses interprétations :

*« Les ruines qui subsistent aujourd'hui datent du treizième siècle ; elles consistent en une terrasse ou terre-plein, sur lequel s'élevait jadis le château. L'architecte a utilisé un énorme rocher descendu des hauteurs de la montagne, et l'a fait servir de noyau à sa maçonnerie ; il l'a englobé d'un revêtement de muraille pleine formant un polygone irrégulier. La hauteur de ce terre-plein est de 12 mètres, l'appareil à petits moellons carrés est assez soigné. Au XV<sup>e</sup> siècle, on y fait des réparations à l'aide d'une maçonnerie grossière. Un chemin montait en spirale jusqu'au château ; au milieu de sa course sur un espace plus large et plus découvert, est l'emplacement d'un ancien cimetière et de l'ancienne église paroissiale de l'Argentière, transportée au XV<sup>e</sup> siècle dans un hameau plus proche de la Durance. »<sup>14</sup>*

Si à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les vestiges du château sont tout à fait comparables à ceux que l'on peut voir aujourd'hui, J. Roman donne des éléments nouveaux. Il situe des périodes de construction (XIII<sup>e</sup> siècle) ou de réparation (XV<sup>e</sup> siècle) sans cependant argumenter ses affirmations. Il est aussi le premier à mentionner le chemin d'accès du château tout comme le cimetière joint à un lieu de culte dans l'enceinte du château. En 1888, J. Roman est plus prudent dans ses interprétations puisque selon lui le château *« paraît être du XIII<sup>e</sup> siècle, avec restauration au XV<sup>e</sup> »*<sup>15</sup>. Il signale aussi la présence d'un oratoire à l'emplacement présumé de l'ancienne église paroissiale. Cette structure, disparue aujourd'hui, est visible sur le cadastre napoléonien, réalisé en 1838<sup>16</sup>, en contrebas du château, proche d'un chemin d'accès. C'est aussi en 1888 que, pour la première fois, le bourg castral est décrit :

*« Le village principal de l'Argentière était entouré encore au XV<sup>e</sup> siècle de murailles ; une des portes qui y donnait accès se nommait la porte de l'Aure (du vent) »<sup>17</sup>*

En 1932, G. de Manteyer, directeur des archives départementales des Hautes-Alpes publie le texte d'un livre journal tenu par noble Fazy de Rame, ainsi que son analyse. La seigneurie de l'Argentière et le fief de Rame étant intimement liés dès leur formation<sup>18</sup>, G de Manteyer donne une description relativement détaillée du château de l'Argentière avec de nombreuses mesures

14 Roman 1883 : 28.

15 Roman 1888 : 13.

16 A.D.H.A. P 1006/24, section D3, n° 218.

17 Roman 1888 : 13.

La porte de l'Aure évoquée par Roman n'a sans doute jamais existé. Il tire ce renseignement d'une erreur d'interprétation d'un paragraphe de l'inventaire des archives seigneuriales de l'Argentière de 1481. En effet, on y retrouve la description d'un *« Albergamentum in Posterla et Aureacii [...] »* (Guillaume 1888 : 15). Les termes *« Posterla »* et *« Aureacii »* ne désignent pas comme le croit J. Roman une « porte de l'Aure », mais deux montagnes du territoire de l'Argentière : la Pousterle et l'Oréac. Cette interprétation est appuyée par un acte conservé aux archives départementales des Bouches-du-Rhône et publié par P. Guillaume, en réponse à la monographie de l'Argentière de J. Roman. On y retrouve, sans ambiguïté d'interprétation, la mention de biens possédés par hôpital *« de Grado Caruli »* situés *« ad Pusterlam et prata ad simili de Auriaco »* (Guillaume 1884 : 200).

(Manteyer 1932 : 48-49). Tellement nombreuses qu'elles rendent les propos assez confus et difficiles de représentation car la description n'est ni accompagnée d'un plan ni même d'un schéma explicatif. Elles n'apportent que peu d'éléments véritablement nouveaux et confirment l'état du château entraperçu dans les descriptions de P. Guillaume et J. Roman. G. de Manteyer livre toutefois une comparaison intéressante. Estimant que l'architecture des restes du château (qui ne sont en fait que la structure pleine qui englobe le rocher et non le château lui-même) est étrangère à l'architecture alpine, il se tourne vers la Provence et fait un parallèle avec la tour octogonale du château de Saint-Maime<sup>19</sup> (Manteyer 1932 : 49). Cette comparaison est intéressante, bien qu'elle porte sur deux structures bien différentes : une tour creuse à Saint-Maime et une maçonnerie pleine noyant un rocher à l'Argentière.

Suite aux travaux de G. de Manteyer, il faut attendre la fin du XXe siècle pour que des recherches soient réalisées sur le château de l'Argentière. En 1997, N. Nicolas réalise, pour le compte de son DEA, un plan topographique qui n'a jamais été publié jusqu'alors (Ancel 1997 : 22 ; Py 2010 : 106). Une étude archéologique sommaire du site paraît en 1999 (Nicolas 1999 : 140-141). Elle s'appuie en grande partie sur ce qui a déjà été décrit par les érudits de la fin du XIXe siècle, mais comprend tout de même des informations nouvelles : l'approvisionnement en pierre pourrait provenir de la falaise sur laquelle est juché le château car des marques de tailles sont présentes. Ce détail est confirmé par V. Py qui est la dernière à s'être intéressée au site castral dans le cadre de sa thèse sur les mines d'argent médiévales de la région et leur impact sur l'environnement (Py 2010 : 106-113). À cette occasion, des sondages pédologiques sont réalisés à la tarière sur le rocher où s'élevait le château et dans la basse cour. Ils ont révélé une puissance de couverture important ce qui donne une idée des moyens à mettre en œuvre pour arriver aux couches médiévales (Py 2010 : 108).

Actuellement, les vestiges du château et du bourg castral sont identiques à ce qui a été décrit par tous ceux qui se sont penchés sur la question. Un important massif de maçonnerie englobe le rocher tout en créant une terrasse sur laquelle devait s'élever le château lui-même. Des vestiges de murs y sont d'ailleurs encore visibles sans pour autant pouvoir donner un aperçu de l'organisation spatiale de ce château. Au sud, les restes d'une enceinte indique son emprise maximale. Le bourg castral, situé quant à lui à l'est, au pied du rocher, n'est décelable que par les vestiges épars de l'enceinte qui l'englobait.

## 2. Méthodologie de la prospection thématique

La prospection thématique s'est déroulée durant cinq semaines complètes du 28 juillet au 30 août 2014 et a mobilisé une personne à temps complet (Benjamin OURY) aidé ponctuellement par d'autres personnes (Cécile DESMARIS, Anna DELASSIAZ et Simon LAURENT). Les opérations ont débuté par un débroussaillage et déboisement manuel des structures maçonnées et de l'aire comprise à l'intérieur de l'enceinte du bourg castral (une semaine et demie). Puis se sont succédées plusieurs opérations : la levée d'un plan topographique précis du site (deux semaines et demie) et un relevé photographique de chacune des structures encore en place (une semaine). Enfin pour compléter les données issues de la prospection, une étude d'un corpus documentaire et archivistique a été réalisée. Le cadastre napoléonien a notamment été consulté pour confirmer certaines hypothèses.

18 Le territoire de l'Argentière aurait fait partie du mandement de Rame jusqu'aux environ du XIIe siècle, époque où il en est détaché pour former un mandement indépendant alors que la localité de Rame périclite, ravagée par des crues de plus en plus régulières et dévastatrices (Roman 1887 : 52-53, 56).

19 Pour une étude détaillée du château de Saint-Maime voir Varano 2012 : 894-898.

## 2.1. Débroussaillage du site

Le terrain accidenté où est implanté le château de l'Argentière et son bourg castral se présente sous la forme de friche non entretenue. Dans l'enceinte du bourg, les arbres y sont présents avec quelques frênes et les denses taillis de ronces sont majoritaires. Il est intéressant de noter la présence relativement importante de ceps de vigne sauvage qui se mêlent aux taillis. Sur le rocher où s'élevait le château, la végétation est moins dense et moins présente, mais les conditions d'accès difficiles imposent de ne débroussailler que la végétation qui obstrue la visibilité des structures, C'est le même constat pour la zone où se trouve l'ancien chemin d'accès au sud du château, composée de terrasses, recouvertes de genévrier et autre végétation buissonnante. Seul le bourg castral a été entièrement débroussaillé car la visibilité sur le site avant débroussaillage était quasiment nulle, il était donc difficile dans ces conditions de se rendre compte de son étendue (Fig. 4). Comme dans de nombreuses ruines, à l'endroit où les structures maçonnées sont conservées, des taillis assez denses ont poussé (ronces, buissons épineux, etc.), sans doute grâce au mortier des maçonneries qui constitue un engrais naturel. Pour accéder convenablement à toutes les structures bâties encore présentes en surface il a donc fallu réaliser, en plus du débroussaillage global, un débroussaillage particulier, attentif à l'état de chaque vestige. Lorsque la fragilité des murs l'imposait les végétaux ont été laissés pour ne pas déstabiliser la structure voire la détruire. Pour des raisons de sécurité et afin de ne pas endommager des vestiges déjà fragiles du fait de la pénétration des racines à l'intérieur des maçonneries, le débroussaillage s'est fait de manière manuelle avec l'utilisation de scies et de sécateurs. Seuls les arbres situés à l'intérieur de l'enceinte et ne touchant à aucune structure visible ont été coupés à la tronçonneuse, ce qui fut un gain de temps non négligeable sur ce genre d'opération. Le volume de déchets végétaux produits par le débroussaillage a été stocké sur le site en tas qui ont été déplacés dans la mesure du possible pour réaliser le levé topographique du site.

Compte tenu de la grande surface à débroussailler, de l'outillage et des moyens humains employés, toutes les structures visibles n'ont pas été complètement dégagées. La zone située au sud-est, du château, en bordure d'une habitation n'a pas été débroussaillée ainsi que certains pans de l'enceinte du bourg dont l'accès était complexe. Cela n'a pas perturbé le levé du plan topographique ni le relevé photographique des structures. De plus l'état très dégradé de l'enceinte ne permettait pas de relevé photographique ou de dessin en tout points. Cette zone a néanmoins été prospectée et les relevés se sont bornés aux parties particulièrement bien conservées (parement, noyau conservé sur une hauteur ou longueur conséquente, etc.).

## 2.2. Levé topographique

### a) Réalisation d'un plan d'ensemble

Une fois les structures bien dégagées et la visibilité du terrain assurée, le levé d'un plan topographique précis du site a été entreprise (Fig. 5). Les données ont été obtenues avec l'utilisation d'un théodolite optique (de marque Leica, modèle Wild T.2) fourni par le C.I.H.A.M.<sup>20</sup>, que je remercie encore une fois ici. Un point de référence d'altitude a été implanté sur le rocher où s'élevait le château. Cette situation est idéale pour le site car il est visible dans la majorité des zones. De plus, c'est un des seuls endroits où les repères de nivellement de l'I.G.N. proches du site sont visibles (repères matricules X'.C.R3 – 97 BIS et X'.C.R3 – 98). Le point de référence d'altitude du site a été positionné par triangulation avec les repères de nivellement. Son altitude a été déterminée par

<sup>20</sup> Centre Inter universitaire d'Histoire et d'Archéologie Médiévales, UMR 5648, Lyon.

nivellement cheminé<sup>21</sup> depuis le repère de nivellement X'.C.R3 – 98 situé au hameau de La Bourgea. Pour la représentation graphique des données (plan), le système de coordonnées employé est le Lambert-93 (RGF93) préconisé par l'I.G.N. Pour relever les données topographiques sur le terrain, la méthode adoptée consiste à prendre les coordonnées et altitudes des points caractéristiques des structures visibles ainsi que des points caractérisant l'environnement actuel (bord de route, chemins, cours d'eau, pont, etc.). Pour pouvoir couvrir toute la surface du site il a été nécessaire d'implanter trois stations différentes, pour cela chacune devait avoir dans son champ de vision le repère de nivellement I.G.N. et une des deux autres stations afin de se placer en fonction de ces deux points et obtenir des coordonnées précises. Deux sont situées dans l'enceinte du bourg castral et la troisième a été créée sur le rocher du château afin d'y réaliser le relevé des structures encore visibles.

Un plan d'ensemble a été réalisé (Fig. 5). Pour cela, un traitement informatique des données enregistrées sur le terrain et des informations collectées et observations réalisées a été nécessaire. Après constitution d'un formulaire contenant les caractéristiques des points relevés (distance du point de levé, hauteur mesurée, angles verticaux et horizontaux mesurés, etc.), les données sont converties en coordonnées géographiques (RGF93) et altimétriques pour être intégrées dans un logiciel de S.I.G. (QGIS 2.4). Une fois ces données replacées dans l'espace, confrontées à d'autres outils cartographiques (cadastre contemporain, cadastre ancien, etc.) et mises en forme, un traitement D.A.O. a été réalisé sur un logiciel de dessin vectoriel (Inkscape 0.48) pour un résultat plus clair et sobre.

### **b) Étude de la topographie de site**

Le site du bourg castral est aujourd'hui très accidenté, le sol présente un fort pendage et de nombreuses ruptures de pentes sont visibles. Un relevé topographique plus précis a été réalisé dans cette zone, à l'intérieur de l'enceinte, afin de représenter le relief. Un maillage de points a été relevé sur le terrain. La maille employée, plus ou moins régulière en fonction du relief et de la visibilité, est comprise entre un et deux mètres en largeur et en longueur. La nature même du terrain a obligé une constante adaptation de la maille. Compte tenu de la méthode de relevé utilisée (théodolite optique, décamètre, mire graduée, etc.) un relevé plus précis avec une maille plus fine et plus régulière n'était pas possible et aurait sans doute doublé le temps passé à topographier le site. Les points particuliers comme les lignes de crêtes, les talwegs, les replats des terrasses, etc. ont été relevés avec soin de manière à rendre le relevé et la représentation des courbes de niveau (Fig. 6) la plus fidèle possible à la réalité du terrain. Pour le traitement de ces données altimétriques, le logiciel GRASS GIS 6.4.4 a été utilisé (coupes altimétriques, courbes de niveaux, raster d'élévation, etc.). Trois coupes altimétriques ont été représentées en différents endroits du site pour montrer le pendage important du terrain (Fig. 7, 8 9 et 10).

## **2.3. Relevé des structures visibles**

Une méthode de relevé a été employée lors de cette prospection thématique : le relevé photographique des structures. Le dessin d'élévation n'a pas été utilisé car les vestiges trop informes et trop fragmentaires ne nécessitaient pas cette technique. La seule structure qui mériterait un relevé par dessin d'élévation serait l'imposante maçonnerie qui englobe le rocher sur lequel le château se dressait. Cependant, cela aurait nécessité beaucoup de moyens comme l'installation d'un

---

21 Pour la méthode du nivellement par cheminement voir Milles, Lagofun 1999 : 207-211.

échafaudage pour accéder aux niveaux les plus hauts sur un terrain à l'accès difficile (aucune route ne permet d'y accéder en voiture).

### **a) Relevé photographique précis**

Les murs MR1, MR4 et MR5, vestiges de l'enceinte ont bénéficié d'un relevé photographique lorsque le parement du mur était conservé tout comme les murs MRb1, MRb2 et MRb3 du bâtiment situé sur la plate-forme du château. Les parties sans parement, où seul le blocage du mur est en place, n'ont généralement pas été photographiées avec précision. Les murs MR2 et MR3 font exception car les vestiges du noyau du mur sont conservés sur une hauteur importante. De plus, le mur MR3 pourrait faire partie d'une structure défensive particulière : une tour.

La méthode de relevé consiste d'abord à créer un repère horizontal et des points de calages. Puis, une photographie est prise tous les mètres (environ, selon les possibilités du terrain) à la même distance (celle-ci varie suivant la hauteur des murs à relever). Enfin, la dernière étape vise à assembler les photographies par ordinateur afin d'obtenir la totalité du mur sur une seule image et de gommer les déformations dues à l'appareil photo. L'outil de « Géoréférencement » du logiciel S.I.G. QGIS 2.4 a été utilisé à cet effet car il possède la fonction de déformation *cubic spline* qui permet un meilleur résultat pour l'assemblage. Généralement utilisé pour assembler différentes tuiles d'images horizontales (rasters) comme des cartes, des cadastres, etc., le logiciel peut aussi être employé pour des structures en élévation à condition d'avoir des repères à faire correspondre sur chacune des photographies.

### **b) Relevé photographique général**

Lorsqu'il n'a pas été possible de réaliser un relevé photographique précis où que la nature des vestiges ne le nécessitait pas, un simple relevé photographique général a été réalisé. C'est le cas de la maçonnerie constituant la plate-forme du château qui n'a pas pu être relevée dans son intégralité avec précision. Le tracé du mur d'enceinte, lorsque les vestiges sont trop dégradés, a également été photographié de manière générale. Ces photographies permettent d'avoir une représentation de l'état des différentes structures visibles sur le site même si elle ne présentent pas un aspect remarquable.

## **2.4. Recherches en archives**

Les recherches en archives se sont déroulées en deux temps : d'abord par un dépouillement de l'inventaire des archives seigneuriales de l'Argentière réalisé en 1481 et publié par P. Guillaume en 1884 afin de connaître plus précisément la situation de l'Argentière de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XV<sup>e</sup>. Une comparaison entre la transcription publiée et l'originale a été entreprise afin de prévenir des interprétations erronées de la publication. Dans un second temps, le cadastre napoléonien a été consulté ainsi que sa matrice dans le but de connaître l'état de ces terres au début du XIX<sup>e</sup> siècle alors que le château est abandonné et détruit. Puis, un registre du XVI<sup>e</sup> siècle conservé aux archives départementales des Hautes-Alpes, qui fixe les droits seigneuriaux a pu être consulté pour étayer nos connaissances sur l'évolution du bourg et du château de l'Argentière ainsi que les terres les entourant..

### **a) Archives seigneuriales de l'Argentière (1481)**

Ce registre compile la description des actes passés par les différents seigneurs de l'Argentière de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'aux environs de 1481. Cette source est la seule disponible qui évoque l'histoire de l'Argentière au Moyen Âge et permet d'aborder différents aspects et thématiques. C'est sur cet ouvrage que se sont basés les savants du XIX<sup>e</sup> siècle pour réaliser leur monographie du mandement et c'est de là qu'ils tirent la plupart de leurs interprétations. C'est en partie pour cela que la vérification de la transcription publiée par rapport au manuscrit original était importante. Cet inventaire témoigne aussi de la complexité politique de la coseigneurie de l'Argentière. D'abord terre delphinale, le mandement est peu à peu délaissé au profit de deux familles nobles dauphinoises en particulier, les Alleman et les Auruce. La présence de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem est aussi très bien marquée avec des mentions nombreuses de l'hôpital de *Gradibus Caroli*, tout comme celle des bénédictins de l'abbaye de Boscodon responsables de l'hôpital de la Pierre Sainte. Le château et le bourg sont mentionnés sporadiquement pour désigner le lieu de pouvoir ou bien pour situer un bien. Cependant ces mentions permettent de glaner quelques renseignements, notamment sur l'existence d'une porte du Milieu située sur l'enceinte du bourg castral : « *portam Mediam* » (Guillaume 1888 : 18-19, n° 94).

### **b) Archives Départementales des Hautes-Alpes (registres cadastraux)**

Le château de l'Argentière et son bourg castral associé n'ont, semble-t-il, pas été réoccupés après leur abandon. Sur le terrain, aucun bâtiment postérieur à l'époque médiévale n'est visible, mais il est certain que des aménagements ont été réalisés à l'intérieur de l'enceinte après l'abandon du site. Le cadastre napoléonien est la source la plus ancienne qui permet de donner une vision figée de l'organisation du terrain où sont situés le château et le bourg médiéval au début du XIX<sup>e</sup> siècle (1838). Grâce aux états de section, nous pouvons connaître, en plus des noms de propriétaires de parcelles, le type de terrain (terre cultivée ou en friche, type de culture, etc.) ainsi que les lieux-dits de l'époque et même les micros lieux-dits invisibles sur les cartes d'État-major. Le site du château de l'Argentière se trouve sur deux sections différentes, la première (section C) est liée à l'habitat de hameau au-dessus du château (La Bourgea), la seconde (section D) est celle de l'habitat principal au début du XIX<sup>e</sup> siècle, présent autour de l'église Saint-Apollinaire (quartier de l'Église). Il est difficile de réunir des documents qui permettent de connaître l'évolution des terres du château entre la fin du Moyen Âge et le début du XIX<sup>e</sup> siècle faute de documentation exploitable.

Seul un autre document de XVI<sup>e</sup> siècle, conservé aux archives départementales des Hautes-Alpes nous renseigne sur le château et le bourg. C'est un registre de papier d'environ cent cinquante folio rédigé au début du XVI<sup>e</sup> siècle par le notaire Jean Fabre à la demande du seigneur de l'Argentière Louis Aynard. Il rassemble les reconnaissances des biens possédés par chaque habitant de l'Argentière sur lesquels le seigneur prélève un impôt. Des articles ont été ajoutés durant tout le XVI<sup>e</sup> siècle ce qui peut donner des informations à différents moments et mettre en lumière une évolution. La lecture de ce type de source n'est pas aisée et mériterait plus d'attention pour une étude réellement complète. Il n'a été relevé ici que les mentions du château ou de la ville qui participent à une meilleure connaissance du site.

### 3. Données archéologiques

La prospection thématique au château de l'Argentière a permis de dresser un plan précis du site afin de bien localiser chacun des vestiges encore visibles. Ils se répartissent en différentes zones et ensembles. Nous étudierons tout d'abord les vestiges situés dans le bourg castral et qui se bornent à des fragments d'enceinte et des aménagements pour la culture de la vigne. Ensuite, dans une seconde zone qui apparaît comme une basse-cour située au sud du château, les vestiges d'une enceinte seront décrits. Enfin, le château, lui-même sera analysé ainsi que la structure particulière englobant le rocher au sommet de laquelle se dressait le château.

#### 3.1. Le bourg castral de l'Argentière

Plusieurs fragments du rempart du bourg castral de l'Argentière sont encore visibles. Ils se répartissent sur trois des quatre flancs de l'enceinte polygonale et permettent d'en estimer le tracé. À l'intérieur, des aménagements postérieurs à l'abandon du château sont visibles et doivent également être étudiés pour bien comprendre l'évolution du site sur la durée.

##### a) L'enceinte du bourg

Différents vestiges de l'enceinte sont visibles sur le terrain. Cinq ensembles ont été définis et décrits séparément pour ensuite être réinsérés dans une analyse globale de l'enceinte menant à de nouvelles hypothèses.

##### • Description du mur MR1 (flanc est)

Le mur MR1 est situé sur le flanc est de l'enceinte et se développe sur un axe nord/sud. Il est conservé sur environ 5,5 m de longueur (Fig. 11). Seul le parement interne est visible, l'extérieur est englobé dans un talus de terre qui rend toute observation impossible. Un mur de terrasse (restanque) s'appuie perpendiculairement au mur d'enceinte au tiers de sa partie méridionale. Elle est postérieure au mur d'enceinte car leur maçonnerie ne s'imbriquent pas l'une dans l'autre, un « coup-de-sabre » est clairement visible. La restanque s'élève sur environ 1 m de hauteur, ce qui correspond à six assises du mur d'enceinte, et présente un fruit de  $\frac{1}{2}$ . C'est sans doute l'action de soutènement combinée du talus à l'extérieur et de la restanque à l'intérieur qui a permis la conservation du mur et de son parement interne sur ce tronçon. En effet, ailleurs lorsque aucun soutien n'est présent, le mur d'enceinte est effondré et fortement arasé.

Le relief du terrain étant important, le mur MR1 est conservé sur différentes hauteurs. Dans sa partie sud, il est intact sur environ 1 m de hauteur, six assises sont alors visibles. Au niveau de la jonction avec la restanque, au tiers de sa longueur, la partie observable du mur d'enceinte ne mesure plus que 0,70 m environ et ne présente plus que cinq assises. À son extrémité septentrionale les vestiges ne sont constitués que de deux assises et demie visibles sur environ 0,40 m de hauteur. Ces disparités sont dues à l'élévation du terrain car entre les extrémités méridionale et septentrionale l'altitude du sol actuel a augmenté d'environ 2 m. Le tracé du mur est encore visible vers le sud mais fortement arasé et rien ne subsiste vraiment en élévation (quelques pierres affleurent encore légèrement). Du côté nord, la trace d'un sentier coupe net l'enceinte et indique un lieu de passage. Cependant, aucun élément ne permet d'affirmer si ce passage est contemporain du fonctionnement

de l'enceinte ou s'il lui est postérieur. Selon l'état de la tranche du mur MR1, aucun piédroit de porte n'est identifiable ce qui nous amène à penser que le sentier est postérieur à l'abandon de l'enceinte et que ce sont les passages répétés par ce point qui ont entraîné l'effondrement de ce mur sur sa partie nord. Mais les vestiges de cette tranche de mur sont uniquement conservés sur une faible élévation, ce qui ne permet pas d'être certain des caractéristiques du mur relevées. Malgré l'invisibilité du parement externe du mur, l'épaisseur totale peut-être estimée à 1,40 m selon le profil du talus extérieur (Fig. 12). Ce qui en fait un mur d'enceinte assez conséquent comparé aux châteaux delphinaux du Briançonnais, Queyras et Briançonnais Piémontais dont l'épaisseur des enceintes est comprise entre 1,36 m (Bardonnèche) et 0,68 m (Château-Dauphin, La Bâtie-du-Pont) d'après les sources historiques (Nicolas 2005 : 152, tabl. 11).

Ce tronçon du mur d'enceinte présente un parement interne régulier et bien assisé. Les pierres employées en parement sont de moyen module et de type très hétérogène. Elles n'ont pas été taillées, mais leur face naturellement plane a été positionnée vers l'extérieur du mur de manière à former un parement régulier, sans bosselage et bien vertical. Les pierres proviennent sans doute des environs du site du château qui présente beaucoup de zones rocheuses. Des galets de rivière ont pu aussi être récupérés dans le lit du torrent du Fournel ou de la Durance situés non loin de là. Du fait que les pierres ne sont pas taillées selon des dimensions égales, les assises présentent des hauteurs différentes comprises entre 0,10 m et 0,20 m. La hauteur d'une assise est constante et aucun décalage d'assise n'est observable ce qui démontre une bonne mise en œuvre technique du mur d'enceinte. Les pierres sont liées par un mortier de couleur grisâtre relativement compact et dur qui ne présente quasiment pas d'inclusion de charbon ou de nodules de chaux, mais qui est composé de petit cailloux bien visibles. Le mortier a sans doute dû être composé avec du gravier de rivière en plus du sable, de la chaux et de l'eau habituellement nécessaires. Cette particularité n'a pas fragilisé pour autant la construction car le mur MR1, dans sa partie conservée, paraît robuste.

#### • **Description du mur MR2 (flanc est)**

Le mur MR2 (Fig. 13) se situe également sur le flanc est de l'enceinte du bourg castral à environ 1111 m d'altitude. Situé à près de 20 m au sud du mur MR1, ces deux vestiges font partie du même ensemble maçonné. Leur connexion n'est pas connue, mais un fragment de mur arasé situé entre les deux structures nous indique la continuité du tracé de l'enceinte sur ce flanc est. Le mur MR2 est le vestige le plus méridional du bourg castral. Il est conservé sur une élévation conséquente et visible sur ses quatre faces, il marque donc fortement le paysage sur le site. Les parements internes et externes ont été arrachés et les pierres de bonne qualité ont sans doute été récupérées après l'abandon du site pour d'autres constructions. Seul le noyau de maçonnerie est conservé dans un état relativement correct et stable. Il est composé de pierres de même type que le mur MR1 : pierres de moyen module, d'origine locale et sans travail de taille préalable. Les matériaux sont noyés dans du mortier de bonne qualité aux inclusions de petits graviers et peu friable.

Il est difficile de repérer la trace d'assises dans ce noyau. Les matériaux sont tout de même agencés de manière à constituer un bloc homogène et stable qui pouvait servir de support pour un parement régulier et assisé pour renforcer la cohésion du mur d'enceinte comme nous pouvons le voir sur mur MR1. Conservés sur une longueur d'environ 2 m, les vestiges sont visibles sur des hauteurs différentes suivant les faces et le relief. En effet, la maçonnerie encore en place mesure environ 2,10 m sur sa face sud, 2,20 m sur la face ouest, 2,80 m sur la face est et seulement 1,75 m sur la face nord. L'épaisseur du mur, comprise entre 1,20 m et 1,40 m sans les parements, est

conforme à celle estimée sur le mur MR1. Si l'on se base sur cette observation, il semblerait que le mur MR2 soit orienté dans le sens est/ouest ce qui en ferait un fragment du mur sud. Cependant il est difficile de déterminer dans ces vestiges informes et peu développés en longueur leur orientation, d'autant plus qu'ils sont placés dans l'axe du mur MR1 et que des traces du mur entre les deux en assurent la continuité. Il est aussi difficile de penser que le mur MR2 soit réellement l'extrémité sud-est de l'enceinte tant il forme un angle prononcé, ce qui serait une fragilité pour l'enceinte. De plus, des éléments éboulés situés au sud du mur MR2 semblent lui être liés et donc sont en contradiction avec les observations précédentes.

L'environnement de la maçonnerie, assez perturbé ne facilite pas les interprétations. Un fossé, lié à la construction d'une conduite forcée à la fin du XIXe et démantelée depuis, longe le mur sur sa face nord dans un axe ouest/est. Juste à l'ouest du mur MR2, un soubassement maçonné lui semble lié et se dirige vers l'ouest. Cependant il est difficile d'affirmer que ce soubassement soit effectivement le prolongement de MR2 alors qu'il pourrait tout à fait être lié à l'élaboration du fossé contenant la conduite forcée. Enfin, le chemin communal reliant le hameau de Ville au hameau des Viollins, situé plus à l'est, longe la face sud du mur MR2. Ce sentier est visible sur le cadastre napoléonien en 1838 et devait être un des accès du site à l'époque médiévale. Il est donc possible d'imaginer une porte ou une poterne aménagée dans l'enceinte immédiatement au sud du mur MR2 et dans l'axe nord/sud, ce qui expliquerait la forte épaisseur du mur à cet endroit (supérieur à l'épaisseur du mur remarquée sur les vestiges de MR1).

Malgré toutes les observations réalisées sur le terrain il est difficile de préciser la position exacte du mur MR2 dans l'enceinte du bourg. En constitue-t-il la jonction entre le flanc sud et le flanc est ? Est-il un simple tronçon du flanc est qui se poursuit plus au sud ? Est-il lié à une porte d'accès au bourg comme le suggère la présence d'un chemin communal faisant partie du parcellaire ancien du site ? Autant de questions auxquelles il est bien difficile de répondre en l'état des connaissances d'autant plus que des éléments modernes viennent se mêler aux vestiges médiévaux.

### • **Description du mur MR3 (flanc nord)**

Le mur MR3 (Fig. 14) est situé au nord-est du bourg castral et constitue une partie du flanc nord de l'enceinte. Il se développe dans un axe est-ouest sur une longueur de 2 m, mais selon des indices retrouvés légèrement plus à l'ouest, le mur devait mesurer en réalité au moins 9 m de longueur. Les vestiges s'élèvent à une altitude de 1134 m sur une hauteur d'environ 1,40 m et retiennent un clapier qui s'est en partie déversé dans la pente du site là où le mur n'a pas été conservé. La face arrière du mur n'est donc pas visible car englobée dans un amas de pierres. Il est donc difficile d'en estimer l'épaisseur exacte. À l'avant, le parement est mal conservé mais contrairement au mur MR2, des assises sont clairement visibles et bien nivelées. Elles sont composées de pierres de « tout-venant » non taillées mais agencées de manière à avoir un parement quasiment plat, liées par un mortier plus friable que ceux des murs précédents ce qui explique un état de conservation moins bon. Les assises ont une hauteur comprise entre 0,15 et 0,20 m et sont, en moyenne, légèrement plus hautes que celles du mur d'enceinte MR1 auquel la structure MR3 était liée.

Cependant, il est nécessaire de différencier ces deux murs car ils ne semblent pas appartenir à la même structure. En effet, si le mur MR1 est un tronçon de l'enceinte du bourg, il semblerait que le mur MR3 soit plutôt une des parois d'une tour de flanquement de l'enceinte que rejoindrait le prolongement de MR1, ce que tendent à confirmer plusieurs indices. D'abord, une assise arasée, mais bien visible, perpendiculaire au mur MR3 se développe vers le nord, longeant le

clapier sur une longueur d'environ 4,30 m mais qui devait se prolonger au-delà du clapier sur une distance totale de 8 m (Fig. 15). Cette assise fait clairement partie de la même structure que MR3 à laquelle venait s'ajouter le mur d'enceinte dont MR1 est un vestige. De plus, les traces du mur MR3, au-delà de sa partie conservée en élévation, s'arrêtent net à environ 9 m et aucune trace du mur d'enceinte n'est décelable à son niveau, il se retrouve en effet bien plus au nord-ouest. Ensuite, le clapier, amas de pierres formant une légère butte, peut être un indice d'une construction effondrée qui, à la vue de son emprise comprise à l'intérieur des murs relevés, ne peut être un simple mur effondré. Enfin, détail qui corrobore l'hypothèse d'une tour, l'emplacement de cette structure est situé au point culminant du site (environ 1134 m d'altitude), même la plate-forme aménagée sur le piton rocheux et où s'élevait le château est légèrement plus basse (environ 1130 m d'altitude). Cette position dominante en fait un point stratégique dans la défense du site, d'autant plus que de cet endroit, la vue est dégagée à la fois sur la vallée de la Durance (au nord vers Briançon et au sud vers Guillestre et Embrun) et à la fois sur l'entrée des gorges du Fournel et la montagne où se trouvent les mines d'argent. Il paraît alors logique d'avoir implanté à cet endroit-là une structure de type tour. D'après les traces observées elle devait être quadrangulaire et mesurer environ 9 m par 8 m de côté. De plus, une voie d'accès au bourg devait arriver par le nord provenant de la route au niveau du hameau du Crest (La Bourgea) qui mène droit vers les mines d'argent dans la vallée du Fournel. En plus d'être un meilleur poste d'observation que le château lui-même, plus enfoncé dans la vallée du Fournel, cette tour devait assurer la défense d'un des points d'accès au bourg. Compte tenu du tracé de l'enceinte et de la position de la tour, celle-ci devait être légèrement avancée par rapport à l'axe du rempart qui la rejoint au niveau de son mur arrière. Sa position est clairement défensive et évite au maximum les angles morts aux abords de l'enceinte.

Malgré ces indices formels, cela reste une hypothèse tant que des éléments archéologiques plus probants ne seront pas découverts. Cependant, elle est importante pour une nouvelle interprétation des vestiges du bourg castral et de sa composition. Les sources écrites ne mentionnent jamais de tour, mais il est vrai qu'elles sont peu fournies en renseignements et qu'il est tout à fait plausible qu'une tour ait existé, qui plus est à cet endroit. C'est donc une hypothèse à conserver et à développer dans des interventions archéologiques futures.

- **Traces du pourtour de l'enceinte du bourg castral (flancs est, nord et ouest)**

Les murs MR1, MR2 et MR3 constituent les vestiges les plus visibles de l'enceinte du bourg castral car ils sont conservés en élévation et ont gardé leur aspect massif et lithique. D'autres traces de l'enceinte, plus altérées et parfois peu visibles au premier abord, sont tout de même observables et permettent d'estimer le tracé du rempart sur une bonne partie de son pourtour.

Sur le flanc est de l'enceinte, entre les murs MR1 et MR3, on distingue très bien le tracé du rempart. Il n'en reste plus qu'une petite butte longiligne contrebutée à l'extérieur par un talus de terre (comme pour le mur MR1). Sur le terrain cette ligne de crête est parfaitement visible et cette anomalie topographique est un indice caractéristique du tracé d'un mur (Fig. 16). Elle prend origine à quelques mètres au nord de la fin du mur MR1 et s'achève au bout d'environ 28 m à la jonction du mur MR3. D'orientation sud/nord dans un premier temps, le bourrelet de terre amorce un coude vers l'ouest après vingt mètres, pour finir dans un axe est/ouest. Par endroit, des pierres affleurent encore marquant peut-être le parement interne du mur et de nombreux éboulis rocheux sont visibles au pied de cette butte, à l'intérieur de l'enceinte. Du mortier friable est mêlé à la terre sur la butte même. Fortement altéré par divers facteurs (érosion naturelle, racines de la végétation, passage humain ou

animal, etc.) il n'a pas assuré la cohésion du mur qui s'est peu à peu effondré sur lui-même tout en créant cette butte. Il est difficile de savoir si un fossé longeait la partie extérieure du mur car à cet endroit précis, une conduite forcée, encore en activité, a été installée durant le XXe siècle dans un axe nord/sud, tout le long de l'enceinte est. Aujourd'hui, le mur est effectivement dans une position dominante par rapport à l'extérieur, mais rien ne permet de savoir où sont les aménagements contemporains. La conduite a-t-elle utilisé les anciens fossés ou a-t-il fallu les creuser pour l'y installer ? Le fossé que l'on voit actuellement n'est-il tout simplement pas le relief naturel que les constructeurs médiévaux ont utilisé pour renforcer la défense ?

Au nord, le tracé de l'enceinte est perdu, coupé par un petit ravin rocheux, à l'ouest du mur MR3. On retrouve sa trace au-delà de ce ravin après un grand clapier, peut-être vestige d'une structure particulière. Les vestiges du mur nord se présentent sous la forme de deux petites assises parementées d'environ 0,50 m de haut et d'une longueur d'1 m, perdues au beau milieu d'un bosquet dense. D'axe est/ouest, ce fragment de mur amorce une légère courbure vers le sud ; c'est donc l'extrémité du mur nord. À l'extérieur du mur d'enceinte, au pied de ces maigres vestiges, une aire relativement plate semble avoir été aménagée. Sa fonction est difficile à déterminer mais l'hypothèse la plus plausible serait d'y voir une voie d'accès au bourg relativement large rejoignant le chemin menant aux mines. Il n'est cependant pas exclu que cet aménagement soit postérieur à l'abandon du site et donc n'ait aucun rapport avec l'enceinte. Les états de sections liées au plan cadastral napoléonien indiquent dans cette zone extérieure-nord de l'enceinte un micro lieu-dit nommé *Le barri*, autrement dit, une référence directe au mur d'enceinte qui passait juste au sud. Cela confirme donc où s'établissent les confins septentrionaux de l'enceinte du bourg.

Enfin, le flanc ouest se distingue aisément. Joignant les petites assises visibles du flanc nord, le mur ouest suit un tracé courbé vers le sud, épousant le relief naturel jusqu'à la maçonnerie qui englobe le rocher où se dresse le château. Le rempart n'est pas visible directement mais un muret de pierre sèche épais d'environ 0,70 m et haut d'environ 1 m a été élevé à son emplacement (Fig. 17). Il est bordé à l'extérieur par un escarpement rocheux qui interdit toute construction d'enceinte au-delà. Proche de la maçonnerie de la terrasse du château, ce muret se dédouble, comme pour lui servir de contrefort et empêcher par son action, l'effondrement de toute la structure. Ce muret de pierre sèche a, semble-t-il, été aménagé lorsque le bourg a été progressivement abandonné et les terres reprises en culture. Les pierres composant le mur d'enceinte éboulé, ainsi que celles des maisons ou bâtiments présents à l'intérieur ont été ramassées et regroupées sur le tracé de l'ancien mur d'enceinte.

Le tracé du flanc sud de l'enceinte est totalement manquant et il est difficile d'en retrouver la trace sur le terrain. Cette absence permet d'évoquer plusieurs hypothèses quant à l'emprise totale du bourg castral. Il est possible de relier directement les murs du flanc ouest et du flanc est par une ligne relativement droite. Dans ce cas le bourg aurait une superficie d'environ 4 600 m<sup>2</sup>. Cependant, il n'est pas certain que le bourg ne se développait pas plus au sud. Si l'on en croit le cadastre napoléonien, toutes les maisons du lieu-dit *Ville* sont déjà présentes en 1838 immédiatement au sud du bourg et il est tout à fait possible qu'elles y aient été dès le Moyen Âge. Ainsi, l'enceinte du bourg descendrait bien plus bas vers le sud, pour englober toutes les maisons du hameau et aurait une superficie totale d'environ 1 hectare (Fig. 18). Cette hypothèse est renforcée par la représentation graphique du bourg castral dans l'Atlas de Trudaine réalisé au XVIIIe siècle<sup>22</sup>. Ce recueil de cartes, réalisé entre 1745 et 1780 sur ordre de Daniel-Charles Trudaine afin de cartographier les routes du royaume, nous montre la ville de l'Argentière, non loin de la route menant de Grenoble à Gap et Briançon. La représentation y est très détaillée et les villages sont

22 Archives Nationales (A.N.), F/14/\*8478, support 24, Notice 21

représentés à la maison près. Or pour le château et bourg de l'Argentière, aucune maison n'est représentée en dehors de l'enceinte qui ne semble pas encore détruite à cette époque puisqu'elle est bien figurée sur le document. Une prospection dans toute la zone sud du bourg pourrait confirmer cette hypothèse avec la découverte de vestiges ou de traces du mur d'enceinte englobant toutes les habitations.

Pour mieux comprendre les interrogations concernant l'emprise du bourg et son évolution dans le temps, la description détaillée de l'intérieur de l'enceinte est nécessaire.

## **b) Description des structures dans l'emprise du bourg castral**

Au premier abord, l'intérieur de l'enceinte semble vierge de toute construction ou vestige et toute trace d'occupation paraît difficilement décelable. Or, au fur et à mesure que le débroussaillage progressait, de nombreux indices apparaissaient. Tout d'abord les différentes restanques qui nivellent le terrain sont les plus importantes traces d'aménagement. Ensuite la construction de la conduite forcée désaffectée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle a nécessité, outre l'élaboration d'un fossé décrit plus haut, le percement d'un tunnel sous le site même. Enfin du matériel, qu'il convient d'étudier, a été découvert en surface, lors de la prospection de la zone.

### **• Description des restanques**

L'intérieur de l'enceinte du bourg castral présente un relief très escarpé. Près de 25 m de hauteur séparent le point culminant (environ 1135 m d'altitude) du point le plus bas du site (environ 1110 m d'altitude). Des terrasses ont été aménagées par des restanques, murets de pierres sèches ou liées à la terre qui retiennent la terrasse supérieure. Celles-ci sont présentes sur une grande partie du site, de la base, au sud, jusqu'au point le plus haut, au nord. Seule la partie la moins escarpée située à l'ouest du bourg ne comporte aucune restanque. Elles s'organisent selon six rangées orientées d'est en ouest et perpendiculaires à l'axe de la pente. Certaines restanques sont encore visibles en élévation bien que leur état se soit fortement dégradé avec le temps. Deux sont particulièrement remarquables.

La première est la restanque RST1 qui soutient perpendiculairement le mur MR1 (Fig. 19). Haute d'un mètre à la jonction du mur d'enceinte, son élévation diminue progressivement jusqu'à s'évanouir dans le sol après avoir parcouru environ 9 m vers l'ouest. Les pierres qui la constituent sont de moyen appareil, non équarries et ne sont pas disposées en assises, si bien que cela donne au mur un aspect assez rustique. Les traces d'érosion sont visibles car la restanque présente une brèche la coupant en deux. La terre de la terrasse supérieur s'est déversée et le décrochage dans le relief créé initialement par la restanque a été atténué par l'amoncellement pour présenter une pente abrupte mais régulière.

La seconde restanque, RST2, est plus particulière puisqu'elle forme un coude (Fig. 20). D'abord orientée ouest/est, la structure bifurque vers le sud à angle droit sur le replat de la terrasse inférieure. La partie axée d'ouest en est mesure environ 4 m de longueur pour une hauteur moyenne de 1,10 m. La partie perpendiculaire se dirigeant vers le sud est longue d'environ 3 m pour une hauteur moyenne de 0,80 m. Sa partie supérieure est fortement abîmée et le parement s'est effondré en plusieurs endroits. La paroi continuait sans doute un peu plus vers le sud car des pierres affleurent dans son alignement un peu plus bas.

Tout ce réseau de restanques présent à l'intérieur du bourg n'est pas médiéval et apparaît être un réaménagement de l'espace après l'abandon du site habité. Chaque restanque se fonde assez bien dans le parcellaire ancien, car elles constituent généralement une limite de parcelle. Cela est flagrant quand nous confrontons leur emplacement au cadastre napoléonien mais aussi au cadastre actuel qui n'a subi que peu de modifications (Fig. 5). Cet aménagement en terrasses de la pente du bourg castral a été réalisé pour faciliter la culture de la vigne. En effet, on retrouve encore sur chacune des terrasses des plants de vignes à l'état sauvage, et certaines plantées selon un alignement parfait. Le cadastre napoléonien et les états de sections indiquent qu'en 1838, la quasi-totalité des terres du bourg et alentours étaient constituées de vignes, même dans le hameau de *Ville*. Rares étaient les terres labourées ou les landes en friche (Fig. 21). Ce versant ensoleillé, orienté vers le sud, présentait les meilleures dispositions pour la culture de la vigne qu'aucun autre de la commune. Il n'est donc pas étonnant qu'à une époque où, comme le mentionne la réponse au questionnaire de l'Assemblée de Romans en 1789 (Guillaume 1884 : 205-209), les terres cultivables manquent terriblement à la population, la moindre parcelle soit exploitée. Ici, compte tenu du relief seule la viticulture pouvait avoir des rendements acceptables encore qu'elle est en grande difficulté à l'orée du XIXe siècle (Guillaume 1884 : 205). Ce vignoble se retrouve déjà au XIIIe siècle puisque des vignes proches du château sont mentionnées dans le *Probus* en 1250 (Falque-Vert 2013 : 17, 201). Elles sont également perceptibles dans la documentation du XIVe siècle, notamment dans une transaction du 20 mai 1320 où Jean Fabre de l'Église, prieur de la confrérie du Saint-Esprit, implantée à l'Argentière, confie à Guillaume Salvestri et son frère Bartolomé une vigne située à l'arrière du château (Guillaume 1888 : 13, n°65). Nous les retrouvons toujours au XVIe siècle mentionnées dans les *Virées de la seigneurie de l'Argentière*<sup>23</sup>, dernier parcellaire de la commune avant le cadastre napoléonien (Guillaume 1884 : 216). À toutes ces époques, les vignes paraissent présentes en quantité relativement modérée, quelques parcelles sont concernées par leur culture, situation qui contraste avec l'image donnée par le cadastre napoléonien de 1838 où une bonne partie du versant est occupé de ceps de vigne. La taille du vignoble a donc évolué, profitant sans doute de l'abandon du site castral et de l'habitat fortifié, pour s'étendre et s'intensifier. Il a vraisemblablement subi de plein fouet l'épidémie de phylloxera au début de la seconde moitié du XIXe siècle ainsi que celle du mildiou puisque P. Guillaume est tout étonné de retrouver du raisin dans l'enceinte du château (Guillaume 1883 : 276). L'activité viticole qui a beaucoup été touchée par les épidémies de la vigne répétées ne semble pas s'en être relevée à l'Argentière puisque aucune trace de vignoble n'apparaît actuellement dans le paysage<sup>24</sup>. Il est difficile d'estimer dans quelle mesure les vestiges des sols d'occupation médiévaux ont été perturbés par l'aménagement en terrasse de l'intérieur du bourg car nous ignorons leur localisation. Sont-ils plus en profondeur ? Affleurent-ils proche de la surface ? Ou bien ont-ils été décapés par les ouvriers qui ont terrassé le site pour installer les restanques et les vignes ? Seuls des sondages pratiqués sur le site pourront donner des éléments de réponses concrets et précis. Il en est de même sur l'estimation de l'impact sur les vestiges médiévaux de l'installation d'une conduite forcée traversant le site.

#### • **Description des aménagements liés à la conduite forcée désaffectée**

Dans la partie méridionale du bourg castral se trouvent les vestiges d'une autre installation moderne. Il s'agit d'une conduite forcée construite à la fin du XIXe siècle depuis les gorges du Fournel jusqu'aux hameaux situés en contrebas du château. Plus loin, au nord-est du bourg castral, se trouvent les restes de piles en ciment de différentes hauteurs qui supportaient le conduit et lui

23 A.D.H.A, F340, fol. 32, 57.

24 Pour une description précise des vignobles dans les Hautes-Alpes durant le XIXe siècle et notamment celui de l'Argentière, voir Vernet 1944.

donnaient une légère inclinaison. Peu avant l'enceinte ouest, la conduite s'enfonçait sous terre pour passer sous une partie du bourg. L'entrée du tunnel maçonné est encore visible dans la pente qui mène au Fournel, au nord-ouest de l'enceinte. La conduite ressortait ensuite de terre au milieu du bourg, dans sa partie méridionale. La sortie du tunnel est, elle aussi, conservée. Maçonnée, elle mesure 1 m de large pour 1 m de haut au sommet de la voûte. Le tunnel est mal conservé, un effondrement de la voûte barre le passage au bout de quelques mètres.

Le tracé de la conduite forcée est encore visible à la sortie du tunnel car un fossé a été creusé pour l'accueillir. Celui-ci, longeant le chemin communal de *Ville*, se dirige vers l'est et traverse la partie restante du bourg. Il coupe l'enceinte juste au nord du mur MR2 et continue vers l'est. La conduite a aujourd'hui disparue mais les installations fossoyées qu'elle a imposé posent problème car elles touchent directement au sous sol du bourg. À la vue des résultats de la prospection et de l'absence de mobilier médiéval affleurant dans ces zones, il apparaît que les niveaux d'occupation du bourg n'ont peut-être pas été atteints par le fossé ni par le tunnel. Mais, à ce jour, nous ignorons à quelle profondeur ceux-ci sont présents donc la possibilité qu'ils aient été perturbés par ces structures modernes est à prendre pleinement en compte dans l'élaboration de stratégies de sondages ou de fouilles sur le site.

### • **Mobilier découvert lors de la prospection**

La prospection pédestre réalisée sur tout le site du bourg castral a permis de ramasser différents mobiliers archéologiques. Ce sont surtout des tessons de céramique, mais une monnaie a été découverte sur le chemin d'accès menant au bourg ainsi qu'un fragment de bouteille.

Les tessons de céramique, découverts dans trois parties différentes du site, sont au nombre de sept. Quatre d'entre eux présentent des caractéristiques particulières (bord, fond, etc.) et les trois autres sont des petits fragments de panse sans aucune particularité hormis le fait d'être glaçurés.

Un premier groupe de trois tessons a été enregistré dans le premier clapier (1), le plus au sud, qui se déverse dans la pente. Le premier tesson est un fragment de gobelet ou de pot à fond plat et ouverture large, d'un diamètre avoisinant les 9 cm (Fig. 22, a). Fait d'une pâte homogène rouge sans inclusions, il présente des traces de vernis ou glaçure beige à l'intérieur, sans doute pour en assurer l'imperméabilité. L'extérieur ne présente aucun traitement particulier, la terre cuite brute apparaît. Le second tesson est le bord d'un récipient à ouverture plutôt large, environ 22 cm (Fig. 22, b). Constitué de la même pâte que le précédent il comporte également un vernis ou une glaçure claire à l'intérieur, probablement pour les mêmes raisons d'étanchéité. Le bord de la céramique présente un vernis rouge foncé qui contraste avec la couleur claire à l'intérieur. La face externe est brute à l'exception d'un liseré vernissé rouge foncé sur le bord rehaussé d'une ligne claire. Enfin, le troisième est le fond d'un plat ou d'une assiette dont le diamètre de la base est de près de 6 cm (Fig. 22, c). D'une pâte rouge et homogène un peu plus claire que les deux premiers tessons, il présente une glaçure beige à l'intérieur et aucun traitement à l'extérieur. Ces trois tessons, même s'ils appartiennent à des objets différents se ressemblent donc beaucoup. Leur présence sur le site peut s'expliquer de différentes manières, soit par un rejet de vaisselle brisée devenue inutilisable, soit par une utilisation sur place de céramiques culinaires. Il est difficile de déduire d'autres informations de ce regroupement hormis le fait qu'il témoigne de la présence humaine sur le site.

Un second groupe de trois tessons se retrouve au niveau du clapier situé entre les deux autres (2), au nord du site. Ceux-ci sont beaucoup moins caractéristiques que ceux du groupe précédent. De petite taille, ce sont tous des fragments de panse qui livrent peu d'information sur

l'objet qu'ils constituaient. Le premier tesson est à pâte brune claire très homogène (Fig. 23, d) ). L'intérieur est resté brut, tandis que l'extérieur présente une couleur brune foncée sur laquelle une glaçure beige a été appliquée verticalement sur la moitié du tesson. Le second du groupe est constitué d'une pâte rouge claire avec une glaçure blanche à l'intérieure et présente une face brute à l'extérieur (Fig. 23, e) ). Enfin, le troisième, à pâte rouge claire présentant quelques petites inclusions, comporte un vernis marron sur sa face externe qui déborde sur deux tranches, ce qui en fait peut être un bord (Fig. 23, f) ). L'intérieur en partie brut montre quelques traces de vernis, sans doute issues du vernissage de la face externe.

Enfin un dernier tesson, bord d'une céramique à ouverture large (environ 26 cm) a été relevé au bas du clapier 2, au niveau d'une restanque arasée (Fig. 23, g) ). Fait d'une pâte rouge et homogène présentant quelques inclusions blanches, il comporte un vernis rouge vif à l'intérieur et sur le bord externe ainsi que des traces d'engobe placée sans grand soin au niveau du bord sur la face extérieure. Le reste est resté brut, sans aucun traitement. À côté de ce fragment de céramique, un tesson de bouteille de verre était présent (Fig. 23, h) ). Très épais, il est peu translucide de couleur noirâtre ou verte sombre. Ces caractéristiques font clairement penser à un verre ancien plutôt que récent (épaisseur importante, translucidité imparfaite, etc.), sans que sa période de fabrication ne soit plus précisément connue (XVIIIe, XIXe siècle?).

Une monnaie a également été découverte sur le chemin d'accès menant au site, au niveau de la dernière maison (Fig. 41 et 42). Il s'agit d'une pièce de dix centimes de Napoléon III frappée en 1854 comme le laisse encore voir la date inscrite au droit. En relativement bon état de conservation, cette monnaie atteste encore la présence de l'homme durant toute l'époque moderne.

Le bourg castral présente donc des vestiges fragmentaires de son enceinte permettant de délimiter son emprise au nord, à l'est et à l'ouest. L'absence de vestiges sur la face méridionale pourrait être un indice d'une étendue plus importante vers le sud pour englober les maisons du hameau de *Ville*. Les structures encore en place à l'intérieur du site témoignent de l'activité qui s'y est poursuivie après l'abandon de la fonction d'habitat défensif du bourg. La topographie a sans doute été modifiée pour créer des terrasses soutenues par des restanques de pierres sèches favorables à la culture de la vigne sur ce versant ensoleillé. L'absence de mobilier du Moyen Âge affleurant à la surface peut signifier que les niveaux médiévaux sont à rechercher en profondeur sous les remblais modernes. Le site a également été perturbé par une installation industrielle : une conduite forcée traverse le bourg. D'abord en souterrain dans un tunnel, puis en surface dans un fossé aménagé, d'ouest en est. Le mobilier récupéré en plusieurs endroits témoigne également de la présence humaine sur le site après son abandon et atteste qu'il n'a pas été ré-habité.

Le bourg côtoie au sud, une seconde enceinte liée au château. Celle-ci est le second pôle du site et présente plusieurs vestiges en place.

### **3.2. La seconde enceinte : accès au château**

Le château de l'Argentière, accolé au bourg castral, comporte une enceinte propre par laquelle on accède à la plate-forme sommitale. Cette enceinte compte parmi ses vestiges encore visibles deux tronçons d'enceinte encore en place, situés sur le flanc est, ainsi que plusieurs traces de murs encore détectables sur place.

### **a) Description du mur MR4 (flanc est)**

Le fragment de mur MR4 est situé au pied du piton rocheux, immédiatement au sud-ouest de l'enceinte du bourg castral avec laquelle il faisait sans doute jonction. Il se présente comme un mur d'environ 4 m de hauteur. D'orientation nord-ouest/sud-est à son origine, il tourne selon un angle d'environ 130° après 2,60 m de longueur, pour continuer dans un axe nord/sud sur environ 6,80 m. Difficilement accessible à cause d'une végétation dense, d'une pente très abrupte et rocailleuse ainsi qu'à cause de sa proximité avec des parcelles bâties, tout le mur en place n'a pas pu être photographié. Seul le parement axé nord/sud a bénéficié d'un relevé photographique sommaire (Fig. 24 et 25).

Le parement apparaît comme similaire à ceux rencontrés dans les vestiges de l'enceinte du bourg castral. Cependant, les assises sont moins régulières et les modules de pierres employées dans la construction plus variés et hétérogènes. Dans l'ensemble, ce sont des pierres de moyen à petit module prises localement (galet de rivière, « tout-venant », pierre extraite sur place dans le rocher, etc.) sans taille préalable qui ont été utilisées dans ce mur. L'angle saillant que montre la maçonnerie ne comporte pas de chaînage d'angle, qui l'aurait pourtant renforcé, ni aucun autre aménagement particulier.

Construit à flanc de pente, le bas de la maçonnerie à l'extérieur culmine à près de 1112 m d'altitude quand l'intérieur est située aux alentours de 1113,80 m. Cela témoigne d'un remblaiement important à l'intérieur de l'enceinte, au pied du mur. Ceci est sans doute dû à l'érosion naturelle du site, le mur piégeant à l'intérieur de l'enceinte tout ce qui provient de plus haut. Ce mur est épais d'environ 1,15 m à sa base et plus que 0,70 m au point le plus haut. Ces mesures sont nettement inférieures à celles observées sur le mur d'enceinte du bourg et sont plutôt dans la norme observée sur les châteaux delphinaux au XIV<sup>e</sup> siècle (Nicolas 2005 : 152, tabl. 11) Le mur MR4 présente un fruit d'environ 1/8 sur sa face externe ce qui est relativement peu. Compte tenu de ces mesures observées, il est possible que les vestiges visibles soient ceux de la partie médiane du mur. La partie sommitale a probablement déjà disparue car aucune trace de chemin de ronde n'est visible en haut de la courtine (trou de boulin pour les poutres, ressaut de maçonnerie, consoles et corbeaux de soutènement sont absents). Quant à la base du mur elle est sans doute encore enfouie un peu plus bas dans le sol car la pente au pied du mur restant paraît avoir été confortée par un remblaiement pour assurer plus de stabilité au mur vestige et ainsi protéger les bâtiments situés immédiatement en contrebas.

Les vestiges du mur s'arrêtent tout net, mais la maçonnerie de l'enceinte poursuivait son tracé dans le même axe nord/sud car des vestiges d'arases maçonnées sont visibles dans l'axe entre le mur MR4 et le mur MR5.

### **b) Description du mur MR5 (flanc est)**

Le mur MR5 constitue la fin du flanc est de la seconde enceinte. Long d'environ 17 m et conservé sur une hauteur avoisinant les 3 m par endroit, cette portion se présente identique au mur MR4 dans sa conception. Placée dans son axe exact, la maçonnerie est très difficilement accessible car seul un petit espace abrupte terminé par une falaise à l'est, permet de s'approcher du mur. Photographier ces vestiges est donc assez compliqué étant donné que le recul nécessaire à la prise d'une telle structure n'est pas présent et que la déclivité de l'espace entre la falaise et le pied du mur est important. Un relevé photographique a tout de même été tenté (Fig. 26).

Les vestiges du mur MR5 sont beaucoup plus dégradés que ceux du mur MR4. Toute une partie s'est complètement éboulée vers l'extérieur, dans le sens de la pente et laisse apparaître en plus de la sédimentation naturelle, le rocher du substrat sur lequel est bâti le mur. La perte d'adhérence du mortier de la maçonnerie sur ce rocher est en cause dans l'effondrement de cette petite portion du mur qui correspond exactement à l'affleurement du substrat rocheux. Son épaisseur est un peu plus fine que celle du mur MR4, elle est d'environ 0,60 m en haut du mur et de 1,20 m à sa base. Les vestiges de MR5 constituent la base du mur car le substrat rocheux sur lequel est implanté le mur est visible en de nombreux endroits. Une assise d'enrochement, très particulière car sa trajectoire suit exactement la courbure du rocher où elle s'appuie, est nettement observable immédiatement au sud de l'effondrement du mur. Ce sont les assises suivantes qui en rattrapent progressivement l'horizontalité du mur. Ce type d'assise est courante dans l'architecture médiévale lorsqu'un bâtiment doit être solidement enroché, c'est à dire construit directement sur la roche sans possibilité de creuser de fondations, ou encore lorsqu'un mur est élevé sur une structure arasée préexistante. Cette technique est visible sur l'enceinte de la ville d'Embrun, sur un tronçon conservé, surmonté de l'enceinte moderne (Oury 2011 : 169, 225, fig 52).

Le mur MR5 s'achève au sud sur une falaise donnant sur le cours du torrent du Fournel. Il ne semble pas que le tracé de l'enceinte réalisait un angle à cet endroit. Il semble probable que, la falaise ayant été estimée suffisamment infranchissable, aucune fortification n'a été élevée sur le flanc sud. En tout cas, aucune trace d'arrachement de maçonnerie qui attesterait la présence d'un mur perpendiculaire orienté vers l'ouest n'est observable à la fin du parement interne du mur MR5. Le tracé de l'enceinte est décelable par quelques vestiges épars de maçonneries arasées mais aussi reconstituable grâce au cadastre sur lequel il constitue une limite de parcelle.

### **c) Les vestiges arasés de la seconde enceinte et topographie interne**

À partir du mur MR5, plusieurs vestiges nous indiquent le tracé de l'enceinte. La végétation rase, assez dense dans cette zone n'en facilite pas la découverte. Les premiers se situent à quelques mètres du mur MR5, vers le nord-ouest, en bordure de falaise, où quelques pierres alignées semblent former une arase d'une cinquantaine de centimètres de long. Un deuxième ensemble est identifiable dans son alignement quelques mètres plus loin. Enfin un dernier pan de mur est observable vers la plate-forme sommitale du château. Situé au pied d'une structure maçonnée appartenant au château, il est orienté vers l'ouest et permet de distinguer un angle donné à l'enceinte.

Cette enceinte est bâtie de manière à longer les pentes abruptes afin d'ajouter un surplus de défense. Il apparaît, d'après les vestiges conservés, que là où la falaise est la plus vertigineuse, aucun mur n'a été élevé contrairement aux autres parties où la pente est nettement moins verticale et donc permet un accès. À l'intérieur, la topographie est caractérisée par un relief en terrasse, laissant apparaître par endroit le substrat rocheux. Ces terrasses naturelles ont sans doute été utilisées pour établir le chemin d'accès à la plate-forme sommitale où est construit le château seigneurial. La porte d'entrée de l'enceinte devait être au pied du rocher, dans la partie sud-ouest du bourg castral. Le chemin parcourait alors quelques mètres vers le sud, longeant le flanc est (MR4 et MR5) pour bifurquer vers le nord et accéder à la terrasse supérieure, puis, après un autre lacet accéder finalement à la plate-forme par son extrémité sud. À cause de la végétation sur place et la présence d'un immense clavier, sans doute issu de la destruction de l'enceinte, il est difficile de repérer des traces de ce chemin qui n'était peut-être pas dallé.

Il est également difficile de connaître ce que renfermait cette enceinte car aucune trace identifiable n'y a été repérée. Selon J. Roman, le lieu de culte du bourg et du château y était élevé et son souvenir était marqué par la présence d'un oratoire. Cependant, sur place cette structure encore indiquée sur le cadastre napoléonien en 1838 n'apparaît plus. Cette interprétation est toutefois plausible. Les châteaux delphinaux sont généralement composés de la trilogie *aula/capella/camera* qui sont regroupées et à laquelle peut s'ajouter la *cocina*. Beaucoup d'exemples sont présents dans le Haut-Dauphiné comme à Réotier dans l'Embrunais (Oury 2011 : 135) ou encore dans le Champsaur ou dans les territoires du Piémont italien (Nicolas 2005 : 153-154). D'autres bâtiments ont pu lui être adjoints laissant la plate-forme sommitale supporter le logis seigneurial. Cette seconde enceinte pouvait alors tenir le rôle de basse-cour. À la fois connectée et séparée de l'enceinte du bourg castral son accès devait alors être limité et permettait de renforcer la défense du site dominé par les bâtiments réservés au seigneur ou tout du moins à son châtelain qui le représente.

### 3.3. La plate-forme sommitale et le château seigneurial

Au-dessus de cette seconde enceinte et dominant le bourg, s'élève une plate-forme constituée à partir d'un rocher, substrat naturel, enchâssé dans une immense structure maçonnée. Sur cette terrasse s'élevait probablement le donjon, marqueur de l'autorité du seigneur ainsi que d'autres bâtiments importants dans un château : salles de réception officielle, cuisines, salle des gardes, salles plus privées réservées au seigneur et à sa famille, etc. Bien que la plate-forme ne supporte plus ces bâtiments, depuis longtemps détruits quelques vestiges intéressants subsistent et s'élèvent encore sur le site.

#### a) Description de la maçonnerie noyant le piton rocheux.

Une grande maçonnerie englobe le rocher et forme une terrasse sur laquelle est bâti le château. Cette structure très imposante n'est pas un mur de bâtiment, mais bien un édifice de soutènement. Elle n'est pas creuse à l'intérieur et épouse les formes du rocher qu'elle englobe et que l'on voit ressortir au sud. La maçonnerie polygonale, haute de pratiquement 12 m, est composée de quatre faces bien définies.

La première, située au sud, dans un axe légèrement orienté vers le nord-est, est relativement courte. Accrochée au rocher, elle mesure au maximum 4 m de longueur au plus haut de son élévation. À la base, elle est longue de seulement 2,20 m. Cette partie de maçonnerie présente à la base un petit effondrement du blocage intérieur du mur qui laisse entrevoir la méthode d'application sur le rocher. Les assises maçonnées sont directement appliquées sur la paroi relativement lisse et verticale du rocher sans véritables points d'ancrages solides, ce qui explique cet effondrement. La majorité de cette face du mur est tout de même toujours bien liée à la roche. À l'opposé de la paroi rocheuse, la maçonnerie exécute un angle d'environ 114° pour débiter le second côté.

Celui-ci est donc axé vers le nord-est et parcourt une distance de près de 10,50 m. Le parement est identique à la première face : relativement bien maçonné et robuste (Fig. 27 et 28). Cependant, deux fissures sont bien visibles sur cette face et proviennent des mêmes causes que l'effondrement remarqué sur la première face. Le même phénomène s'est produit et toute une partie de la structure, cernée de fissures, s'est affaissée d'une assise et demi.

La troisième face de la maçonnerie forme un angle d'environ 125° avec la seconde et présente une orientation est/ouest (Fig. 28 et 29). Longue de 9,50 m, elle comporte les mêmes

caractéristiques de construction que les précédentes faces. Cependant, les effondrements de la structure remarqués précédemment ont une proportion plus importante sur cette troisième face. En effet, une large fissure d'une cinquantaine de centimètres de large et plusieurs mètres de profondeur sépare la maçonnerie en deux parties. Le sillon vertical est visible jusque sur la plate-forme sommitale sur une profondeur de quelques mètres. L'hypothèse la plus probable pour expliquer cette anomalie, reprend les mêmes causes qui ont entraîné les affaissements des deux autres faces : un décollement de la maçonnerie. Le rocher, effilé à cet endroit, doit y présenter une arête, le mortier ayant perdu son adhérence, sans doute à cause de l'érosion naturelle et du ruissellement des eaux sur la paroi lisse du rocher, le mur s'est fracturé en deux parties sur l'arête.

Enfin la quatrième face prend une orientation pratiquement nord/sud, formant un angle de 80° avec la troisième (Fig. 30 et 31). Le mur ne présente pas de fissures particulières, mais il est effondré au bout de 7,30 m sans avoir rejoint le rocher. Il offre également un trou béant dans sa maçonnerie à hauteur d'homme. Il semblerait que cela soit imputable à d'éventuels chasseurs de trésor qui ont enlevé, une à une les pierres du parement et du blocage du mur pour former une cavité, sans doute à la recherche d'un hypothétique objet insolite. Son accès, à flanc de pente, abrupte et envahie de végétation dense, est très difficile.

Cet ensemble, présente les mêmes caractéristiques de construction, preuve que la structure a été élevée d'un seul tenant et en une seule phase. Le blocage du mur est fait de pierres de moyen appareil provenant du site même ou du lit de la Durance ou du Fournel. Non taillées, elles sont tout de même disposées en assises de hauteurs relativement homogènes. Comme la structure devait supporter tout le poids du château, pour plus de stabilité, les constructeurs ont veillé à ce que les assises du noyau du mur soient le plus horizontales possible, ce qui s'observe bien sur le terrain. Le parement d'origine est encore présent sur toutes les faces de manière sporadique pour certaines (face 1 et 2) de manière beaucoup plus importante sur la face 3 et enfin sur la quasi-totalité de la face 4. De même que le blocage, il est composé de pierres de moyen appareil d'environ 20 à 40 cm de hauteur. Les pierres d'origine et de nature diverses ne sont pas taillées mais leur face plane sert à donner un parement des plus lisses possibles, sans bosselage. Il n'apparaît pas que ce parement, robuste et bien maçonné dans un mortier compact aux inclusions de gravier, ce soit effondré dans les parties où il est absent. Il semble plutôt que la structure a servi de carrière de pierres après l'abandon du site pour les villageois désireux de construire de nouveaux bâtiments. Cette pratique a sans doute été stoppée lorsque la maçonnerie ne présentait plus la stabilité nécessaire et a menacé de s'effondrer.

Dans sa conception, pour assurer plus de stabilité à la structure, il semble que des poutres de bois venaient armer la maçonnerie dans ses parties hautes, comme en témoignent les saignées horizontales visibles notamment sur la face 1 dans ses parties supérieures (Fig. 28). Des trous de boulins sont également identifiables sur toutes les faces de la maçonnerie. De taille variant entre 10 et 20 cm en hauteur et en largeur, ils contenaient les poutres d'ancrage des échafaudages lors de la construction de la maçonnerie. De formes variées, il est difficile de se prononcer sur celle des boulins et il se peut très bien que l'ensemble utilisé soit mixte : certaines poutres étaient équarries quand d'autres étaient utilisées brutes. L'agencement de ces trous permet de reconstituer l'échafaudage employé pour la construction. Les trous sont disposés selon des lignes verticales, séparées d'environ 1,20 m de hauteur ; et horizontales qui se retrouvent sur toutes les faces, ce qui prouve encore la simultanéité de la construction. Des trous de boulins sont même présents au niveau des angles pour assurer la jonction des plate-formes des différentes faces. Ils sont cependant invisibles lorsque le parement est conservé, ce qui indique qu'ils ont tous été bouchés lors du démontage de l'échafaudage par des pierres participant au parement du mur. Les trous de boulins,

visibles en plus grand nombre sur la face 2 qui a conservé le moins de parement, nous permettent de reconstituer au moins dix niveaux de plateaux d'échafaudage (Fig. 32.).

Cette structure maçonnée, bien construite et élaborée présente donc des caractéristiques de robustesses importantes et comporte sans doute des éléments pour renforcer sa stabilité. Elle a été très bien conçue et bâtie pour son rôle de soutènement de la plate-forme sommitale et des bâtiments qui y sont construits.

### **b) Description de la plate-forme sommitale**

La plate-forme, créée par le piton rocheux et la maçonnerie de soutènement, s'étend sur plus de 500 m<sup>2</sup> et présente deux aspects différents : au nord, elle est constituée par les arases supérieures de la maçonnerie de soutènement quand le rocher affleure directement au sud.

Dans la partie nord, le sol d'occupation médiéval a probablement disparu avec l'érosion naturelle ou a été décapé car le terrain actuel est composé du blocage de la maçonnerie de soutènement. Ce sont majoritairement de gros galets de rivière qui ont été utilisés pour ce noyau, liés par du mortier de mauvaise qualité, comparé à celui du parement et des premières assises du blocage, car il est très friable et se retrouve littéralement à l'état de poudre par endroits. De nombreux galets éboulés se trouvent dans la pente à l'ouest du rocher formant une petite rampe qui permet aujourd'hui un autre accès à la terrasse par l'ouest. La structure reste donc très friable et instable, ce que n'arrange pas la fissure remarquée sur la face 3 de la maçonnerie et qui la sépare en deux de bas en haut. Dans cette partie, aucune structure n'a subsisté et il ne semble pas qu'une quelconque fouille puisse donner des résultats concluants. Un parement de mur tombé en un bloc est présent au bas face 4, en équilibre dans la pente. Peut-être pourrait-il provenir d'un bâtiment situé sur la terrasse aménagée, mais il est plus probable que ce soit un mur de la maçonnerie de soutènement qui a roulé depuis le sud, dans l'axe de la pente. D'après toutes ces observations, il est difficile de connaître la nature des constructions qui s'élevaient dans la partie nord de la terrasse, directement au-dessus de la maçonnerie de soutènement. Il est probable qu'une tour massive ait été bâtie dans le prolongement vertical des faces de cette structure qui paraît assez robuste pour supporter un tel édifice.

Dans la partie sud, le sol est moins régulier. Bosselé, le rocher affleure par endroits alors qu'une couche de sédiments terreux recouvre la majorité de cette partie de la terrasse. Cette zone est limitée par le rocher lui-même à l'est et à l'ouest, et par un petit décroché au sud donnant sur la première terrasse à l'intérieur de la deuxième enceinte. À cet endroit il est alors possible que le sol médiéval ait été conservé sous cette sédimentation. Cependant on ne distingue pas de réelle différence de niveau entre les sédiments de la partie sud de la terrasse et le revêtement de pierres et galets de la partie nord. Dans la zone sédimentée, de nombreuses anomalies sont perceptibles sans doute dues à l'action de détectoristes car elles présentent l'aspect de trous creusés un peu partout et rebouchés sans soins. Contrairement à la zone nord de la terrasse, la zone sud comporte plusieurs vestiges maçonnés appartenant à des bâtiments érigés sur la plate-forme qu'il convient de décrire.

### **c) Description des vestiges de murs érigés sur la plate-forme sommitale**

Trois ensembles différents sont observables sur la partie sud de la terrasse mais étaient sans doute en connexion à l'origine. Le premier vestige de mur est visible sur la bordure ouest de la plate-forme. Le second se trouve au nord du premier, orienté perpendiculairement. Enfin, le troisième vestige se dresse sur la frange sud de la terrasse, en bordure du décrochage surplombant la seconde enceinte.

### • **Description du mur MRb1 (bordure ouest de la terrasse)**

Le mur MRb1 est élevé en bordure ouest de la terrasse, directement sur le rocher ce qui est particulièrement visible sur la face ouest du mur (Fig. 33). Le système d'enrochement utilisé est différent que celui visible au mur MR5, l'assise inférieure ne suit pas la trajectoire du rocher. Ce sont en fait plusieurs assises horizontales de différentes longueurs qui rejoignent le rocher permettant ainsi à la structure d'en épouser les contours. Conservé sur une longueur de plus de 3,20 m ce fragment de mur est parfaitement rectiligne et se situe dans un axe nord-est/sud-ouest. Il présente une hauteur de plus de 5 m sur sa face ouest et près de 3 m du côté est. Son épaisseur est légèrement supérieure à 0,75 m.

Ce mur ne présente pas les mêmes caractéristiques de construction que les murs d'enceintes et que la maçonnerie de soutènement de la terrasse. Les parements externes et internes sont parfaitement conservés et sont constitués de pierres de moyen module dont la hauteur est généralement comprise entre 10 et 20 cm. Les assises sont visibles mais leur lit de pose n'est pas rigoureusement horizontal et certaines assises se dédoublent même par endroit. Parfois il est même difficile de suivre l'assise sur toute la longueur du mur. La provenance et le traitement des matériaux ne semble pas différer des autres structures du site : approvisionnement local en pierres de diverses natures géologiques qui ne sont pas taillées, mais seulement agencées de façon à former un parement des plus réguliers possible. Les deux parements sont pratiquement verticaux, un léger fruit est observable sur la face externe du mur (face ouest) mais sans qu'il soit très marqué (Fig. 34). Aucun trou de boulin ou autre trace de méthode de construction n'est visible sur les parements.

Sur sa face interne, une sorte de semelle maçonnée est visible à la base du mur, créant une petite marche avant le mur (Fig. 34 et 35). Large d'une cinquantaine de centimètres, et haute d'environ 0,70 m, elle est conservée sur près de 2 m de long sur la partie plane du rocher et constitue le support du mur, sorte de massif de fondation pour assurer une meilleure stabilité à l'édifice en l'absence de possibilité de creuser de véritables fondations dans le rocher. Cette structure indiquerait donc où se situait le sol à l'époque médiévale, bien plus haut que le sol actuel. Sur la face pentue du rocher qui descend vers le sud-ouest, des traces de taille sont repérables. Elles ont sans doute servi à aménager des encoches pour y ancrer les pierres du mur et ainsi enrocher plus solidement la construction.

Le mur MRb1 devait relier les structures construites sur la partie nord de la terrasse, des vestiges d'assises allant dans cette direction sont clairement visibles. Une structure perpendiculaire, encore conservée (MRb2), venait alors sans doute d'appuyer contre le mur MRb1.

### • **Description du mur MRb2 (bordure ouest de la terrasse)**

Le mur MRb2, noyé dans un bosquet de végétation dense, est orienté dans un axe nord-ouest/sud-est, perpendiculairement au mur MRb1. Conservé sur environ 3,70 m de longueur et sur 1,70 m de hauteur, MRb2 ne présente qu'un seul parement parfaitement conservé (Fig. 36). L'autre se trouve caché par un remblai de terre. Toutefois une vue du profil permet d'estimer son épaisseur à environ 0,80 m (Fig. 37). D'après le parement visible, ce mur est de nature différente que MRb1. Les matériaux employés sont les mêmes et de provenance identique, mais dans son élaboration une différence essentielle est visible. Les assises sont parfaitement horizontales et nivelées, d'une hauteur comprise en moyenne entre 10 et 20 cm. Le parement visible est absolument vertical et on devine le même état sur le parement caché par le remblai de terre.

À son extrémité est, le mur MRb2 s'achève de façon plutôt inhabituelle. L'angle du parement visible est émoussé vers l'intérieur, à la manière d'un chanfrein profond. De plus, cet angle présente un revêtement différent ressemblant à du ciment (Fig. 38). Il est difficile de savoir si cette anomalie est due à une destruction, volontaire ou non, ou si le mur a été conçu de cette façon. D'après l'observation de cette extrémité, il est possible que le mur MRb2 ait été jouté par un mur perpendiculaire en direction du nord de la terrasse, cependant aucune trace d'une quelconque structure n'a été découverte dans cet axe. Le mur MRb2 s'achève donc brusquement sans que l'on sache s'il continuait vers l'est ou non.

Dans sa conception et son aspect, MRb2 est très différent de MRb1. Il est tout à fait possible que ce MRb2 soit un mur de refend, une cloison de pierre à l'intérieur de l'édifice, quand MRb1 est forcément, par sa position en bord de terrasse, un mur de façade séparant l'intérieur du bâtiment de l'extérieur.

### • **Description du mur MRb3 (bordure sud de la terrasse)**

Le dernier des vestiges présents sur la plate-forme sommitale est celui d'un pan de mur reliant perpendiculairement le mur MRb1 sur son rocher au niveau des encoches taillées aperçues précédemment. Situé à plus de 6 m à l'est de MRb1, MRb3 est conservé sur une longueur d'environ 1,80 m et sur une hauteur de près de 2 m (Fig. 39). Contrairement au mur MRb1, seul le parement interne de MRb3 est conservé. Le parement externe s'est effondré à l'intérieur du périmètre de la seconde enceinte située en contrebas. Cela ne permet donc pas de connaître l'épaisseur du mur à cet endroit, mais d'après une estimation déduite de son observation et des éboulis de la destruction du parement, l'épaisseur du mur MRb3 devait être de l'ordre de 1 m, soit légèrement plus que le mur MRb1 (Fig. 40).

La méthode de construction ne diffère pas entre ces deux pans de mur. Les assises sont aussi difficiles à suivre dans les deux cas. L'impression d'une maçonnerie moins bien soignée que pour le mur MRb2 prédomine chez MRb1 et MRb3. Ce dernier est également enroché de la même manière que MRb1 et possède aussi cet espèce de noyau de fondation à sa base qui lui assure une plus grande stabilité. Compte tenu de ces observations il est indéniable que ces deux murs, MRb1 et MRb3 font partie d'un même ensemble construit durant une même phase. Il est plus complexe de les relier à MRb2 qui pourrait avoir été érigé durant une phase de construction différente ou même une époque différente. Ferait-il partie de ce que J. Roman identifie comme une réparation du XVe siècle ? Il est impossible de répondre à cette question sans fouilles préalables pour connaître la connexion exacte de ces murs. De plus il est ardu de déterminer à quel type d'édifice appartenaient ces pans de murs. Peu d'indices sont présents sur le terrain. Il pourrait s'agir tout autant d'une grande salle officielle (type *aula*) vu les dimensions, comme d'un bâtiment annexe comportant les cuisines, et autres pièces nécessaires à l'habitation d'un château.

## Conclusion

La prospection thématique au château de l'Argentière a permis de dresser un état des lieux détaillé du site et de définir trois pôles différents : le bourg castral et son enceinte, la seconde enceinte permettant l'accès au château et enfin le château lui-même. Rien des bâtiments internes au bourg n'a subsisté. Seuls des éléments de l'enceinte persistent à l'état de ruine mais permettent d'en définir son tracé sur trois côtés. Une tour située du côté nord-est de l'enceinte a été identifiée sur le point culminant du site, mais les recherches dans ce secteur restent à poursuivre pour connaître plus en détail sa configuration. La plupart des vestiges sont très dégradés et nécessitent une surveillance particulière de la part de la commune. Des structures de terrassement de type restanques ont modifié la topographie des lieux après l'abandon du bourg. Elles persistent encore à l'intérieur du site tout comme les vestiges du tracé d'une ancienne conduite forcée. Cela témoigne du fait que le site, même abandonné a toujours été réinvesti par la population locale (culture de la vigne, construction d'installations industrielles, etc.).

La seconde enceinte persiste à l'état de fragments fragiles sur son flanc est. Les maigres vestiges encore visibles ne permettent pas de reconstituer son tracé avec précision et certitude. Il peut cependant être déduit du parcellaire cadastral pour connaître sa trajectoire dans sa globalité. De plus, aucune trace de bâtiment n'a été détectée à l'intérieur des murs, même l'oratoire encore présent en 1838 n'a pas pu être identifié. Cette seconde enceinte protégeait sans doute l'accès au château situé sur la plate-forme sommitale.

Du château lui-même, il ne reste presque rien. Seule la structure de soutènement, maçonnerie massive, est encore debout, nous signalant la présence d'un édifice important. Sur la plate-forme, seuls trois pans de murs en ruine nous indiquent la présence de bâtiments. D'après la position des vestiges il est possible d'imaginer une construction d'au moins deux pièces avec un mur de refend les séparant, mais sans plus de détails. La chronologie relative des murs est difficile à déterminer, bien que les murs MRb1 et MRb3 font assurément partie de la même phase de construction. L'instabilité de la plate-forme et les difficultés d'accès empêchent considérablement toute tentative d'opération archéologique sur le site castral et ne permettent pas de garantir des conditions de sécurité optimales pour un chantier.

Un plan précis du bourg, des structures de la seconde enceinte et du château a pu être levé, donnant ainsi une base cartographique solide. Pour ce qui est du mobilier découvert lors de la prospection, seuls des tessons de céramiques, de verre et une pièce de monnaie appartenant tous à l'époque moderne ont pu être récoltés. Il n'a donc pas été possible non plus de déterminer ou de préciser la date de fondation du château ni de l'occupation du bourg, des marqueurs chronologiques fiables et précis faisant défaut. Des opérations archéologiques plus poussées sont nécessaires pour obtenir plus de précisions sur l'occupation médiévale du site, notamment au niveau du bourg castral dont le sous sol pourrait contenir des vestiges de cette occupation.

## Sources

- **Archives Nationales (A.N.)**

**A.N. F/14/\*8478, support 24, Notice 21** : A.N., F/14/\*8478, support 24, Notice 21. – Atlas de Trudaine pour la généralité de Grenoble. Portion de route à hauteur de Bonafait et Gières, longeant la Durance, passant à La-Bessée-Basse, La-Bessée-Milieu, La-Bessée-Haute et allant au-delà, proche Sainte-Marguerite et Rostan (XVIIIe siècle).

- **Archives Départementales des Hautes-Alpes (A.D.H.A.)**

**A.D.H.A. F3027** : A.D.H.A., F3027, Jean Fabre, notaire. – Livre des virées de la seigneurie de l'Argentière, Louis Aynard (fin du XVIe siècle).

**A.D.H.A. P1006/21** : A.D.H.A., P1006/21 – Plan cadastral de la commune de l'Argentière-la-Bessée, Section du Plandergue et la Bourgea C5 (1838).

**A.D.H.A. P1006/24** : A.D.H.A., P1006/24 – Plan cadastral de la commune de l'Argentière-la-Bessée, Section de l'Église D3 (1838).

**A.D.H.A. 3P art. 143** : A.D.H.A., 3P art. 143 – États de section du cadastre de la commune de l'Argentière-la-Bessée, sections C et D (1838).

- **Archives Départementales de l'Isère (A.D.I.)**

**A.D.I. B2662** : A.D.I., B2662, Rolland Bozi, Silon du Vert et Guigues du Château. – *Prima inquisitio* [première enquête delphinale du *Probus*], fol. 469-470 (1250 ca.).

**A.D.I. B2662** : A.D.I., B2662, Pierre Lombard. – *Secunda inquisitio* [seconde enquête delphinale du *Probus*], fol. 471-472 (15 juillet 1260).

**A.D.I. B3162** : A.D.I., B3162, I et II. – Diplômes impériaux en faveur de Guigues comte d'Albon (1155).

**A.D.I. B3699** : A.D.I., B3699, – *Secunda inquisitio* [extraits de la seconde enquête delphinale du *Probus*], fol. 18-22 (15 juillet 1260).

**A.D.I. B3700** : A.D.I., B3700, Hugues de Châteauneuf, Pierre du Monétier et Pascal de Briançon. – *Tercia inquisitio* [troisième enquête delphinale du *Probus*], fol. 1-10 (14 juillet 1265).

- **Archives Communales de l'Argentière-la-Bessée (A.C.A.)**

**A.C.A. Archives seigneuriales de l'Argentière** : A.C.A., Archives Seigneuriales de l'Argentière. – *Repertorium novum extractum ab aliis precedentibus de Argenteria compillatum anno Domini M° CCCC° LXXX primo die XXVII augusti. Mont Eynart* [inventaire des archives seigneuriales de l'Argentière] (27 août 1481).

## Bibliographie

**Albert 1784** : [ALBERT (A.)]. – *Histoire géographique, naturelle, ecclésiastique et civile du diocèse d'Embrun*. t. I. s. l. : s. n., 1783. 562 p.

**Ancel 1997** : ANCEL (B.). – *Les mines d'argent du Fournel. Fouille programmée triennale 1995-1997 : Document Final de Synthèse*, t. I-II. L'Argentière-la-Bessée : s. n., 1997. 2 vol. ill.

**Ancel, Cowburn 2008** : ANCEL (B.), COWBURN (I.). – *Les mines d'argent du vallon du Fournel : L'Argentière-la-Bessée, Hautes-Alpes*. L'Argentière-la-Bessée : Éditions du Fournel : 2008. 25 p. ill.

**Chabrand, Rochas d'Aiglun 1877** : CHABRAND (J.-A.), ROCHAS D'AIGLUN (A. de). – *Patois des Alpes Cottiennes : (Briançonnais et vallées Vaudoises) et en particulier du Queyras*. Grenoble : Maisonville et fils, 1877. 228 p. (Extrait du *Bulletin de la Société de Statistique de l'Isère*, 3<sup>e</sup> s., t. VII).

**Chevalier 1913** : CHEVALIER (U.). – *Regeste dauphinois : ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à l'année 1349*. t. II, fasc. IV-VI. Valence : Imprimerie valentinoise, 1913. 960 col.

**Chomel 1967** : CHOMEL (V.). – Un censier dauphinois inédit : méthode et portée de l'édition du *Probus*. *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1610) du comité des travaux historiques et scientifiques* : Actes du 89<sup>e</sup> Congrès national des sociétés savantes, Lyon, 1964. Paris : Bibliothèque Nationale, 1967. p. 319-407. éd. bilingue (latin).

**Falque-Vert 2013** : FALQUE-VERT (H.). – *Les Dauphins et leurs domaines fonciers au XIII<sup>e</sup> siècle*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2013. 243 p. ill. (La pierre et l'écrit).

**Falque-Vert 1997** : FALQUE-VERT (H.). – *Les hommes et la montagne en Dauphiné au XIII<sup>e</sup> siècle*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 1997. 517 p. : ill. (La pierre et l'écrit).

**Fornier Marcellin, Guillaume 1890-1892** : FORNIER MARCELLIN, GUILLAUME (P.) éd. – *Histoire générale des Alpes Maritimes ou Cottiennes et particulière de leur métropolitaine Ambrun : chronologique et meslée de la séculière avec l'ecclésiastique divisée en cinq parties fort abondantes en diverses belles curiositez*. t. I-III. Paris : H. Champion, 1890-1892. 3 vol. éd. bilingue (latin).

**Guillaume 1883** : GUILLAUME (P.). – Notice historique sur l'Argentière. *Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes*. 2<sup>e</sup> année. Gap : Société d'Études des Hautes-Alpes, 1883. p. 264-296.

**Guillaume 1884** : GUILLAUME (P.) éd. – Documents inédits relatifs à l'Argentière : XIII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. *Bulletin de la société d'Études des Hautes-Alpes*. 3<sup>e</sup> année. Gap : Société d'Études des Hautes-Alpes, 1884. p. 192-221. éd. bilingue (latin).

**Guillaume 1888** : GUILLAUME (P.) éd. – Inventaire des archives seigneuriales de l'Argentière en 1481. In : SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DES HAUTES-ALPES. – *Bulletin de la société d'Études des Hautes-Alpes*. 7<sup>e</sup> année. Gap : Société d'Études des Hautes-Alpes, 1888. 67 p. éd. en latin.

**Ladoucette 1848** : LADOUCETTE (J.-C.-F.). – *Histoire, topographie, antiquité, usages, dialectes des Hautes-Alpes : avec un atlas et des notes*. 3<sup>e</sup> éd. rev. et augm. Paris : Gide et C<sup>ie</sup> éditeurs, 1848. 805 p.

**Manteyer 1932** : MANTEYER (G. de). – Le Livre journal tenu par Fazy de Rame. *Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes*. 6e s. n° 1, 2 et 3, trim. 1, 2 et 3, avril 1929- janvier 1930. Gap : Louis Jean, 1932, p. 1-354.

**Milles, Lagofun 1999** : MILLES (S.), LAGOFUN (J.). – *Topographie et topométrie modernes : techniques de mesure et de représentation*, t. I. Paris : Eyrolles, 1999. 526 p. ill.

**Mocci et al. 2010** : MOCCI (F.), SEGARD (M.), WALSH (K.), GOLOSETTI (R.). – Données récentes sur l'occupation humaine dans les Alpes méridionales durant l'Antiquité. In : *Archéologie de la montagne européenne : Actes de la table ronde internationale de Gap, 29 septembre-1er octobre 2008*. Paris : Errances. Aix-en-Provence : Centre Camille Julian, 2010, p. 308-323. (Bibliothèque d'archéologie méditerranéenne et africaine ; 4).

**Nicolas 1999** : NICOLAS (N.). – L'Argentière-la-Bessée, Ville, *castrum de Argenteria*, 1202. In : ESTIENNE (M.-P.), NICOLAS (N.). – *Châteaux médiévaux des Hautes-Alpes*. Gap : Les Amis des Archives des Hautes-Alpes ; Gap : La Librairie des Hautes-Alpes, 1999, p. 140-141. (Cahiers du patrimoine Haut-Alpin ; 1).

**Nicolas 2005** : NICOLAS (N.). – *La Guerre et les fortifications du Haut-Dauphiné : étude archéologique des travaux des châteaux et des villes à la fin du Moyen Âge*. Aix-en-Provence : Publication de l'Université de Provence, 2005, 377 p. pl.

**Oury 2011** : OURY (B.). – *Les châteaux du Dauphin de l'Embrunais d'après le comptabilité delphinale et les données archéologiques*. Mémoire de Master, sous la direction de J.-M. Poisson, Université Lyon II, t. I, 2013. 250 p. ill. (dactyl.).

**Pogneaux 1997** : POGNEAUX (N.). – *La Dîme des Cimes : histoire des neufs villages du pays argentiérois au Moyen Âge*. L'Argentière-la-Bessée : Éditions du Fournel, 1997, 135 p. (Histoire et Patrimoine)

**Py 2010** : PY (V.). – *Mine, bois et forêt dans les Alpes du Sud au Moyen Âge : approches archéologique, bioarchéologique et historique*. Vol. I, thèse de doctorat. Publication électronique : 2010. 524 p. (dactyl.).

**Roman 1883** : ROMAN (J.). – *Monographie du mandement de l'Argentière (Hautes-Alpes)*. Paris : Alphonse Picard, 1883. 39 p.

**Roman 1887** : ROMAN (J.). – *Tableau Historique du Département des Hautes-Alpes : État Ecclésiastique, Administratif et Féodal antérieur à 1789, Histoire, Biographie, Bibliographie de chacune des Communes qui le composent*, t. 1. Gap : Éditions de la Librairie des Hautes-Alpes, 1993, 204 p. Reprod. de l'éd. de 1887.

**Roman 1888** : ROMAN (J.). – *Répertoire Archéologique du département des Hautes-Alpes*. Paris : Imprimerie Nationale, 1888, 134 p. (Répertoire archéologique de la France).

**Royer 1914 :** ROYER (L.) – Le *Probus* et les enquêtes sur le domaine du Dauphin au XIII<sup>e</sup> siècle. *Bulletin de l'académie delphinale*. 5<sup>e</sup> s., t. 7, 1913. Grenoble : Allier Frères, 1914. p. 373-392. dépl. éd. bilingue (latin).

**Royer 1944 :** ROYER (L.) – Les finances du Dauphiné au XIII<sup>e</sup> siècle. *Bulletin de la Société d'étude des Hautes-Alpes*. 63<sup>e</sup> année, 7<sup>e</sup> s., fasc. Trim. 9-12, janvier-décembre 1944. Gap : Société d'études des Hautes-Alpes, 1944. p. 181-199.

**Tzortzis et al. 2005 :** TZORTZIS (S.) et al. Un ensemble funéraire médiéval et moderne aux abords de la chapelle St-Jean (L'Argentière-la-Bessée, Hautes-Alpes, France) : Approches anthropologique et archéologique. In : SIGNOLI (M.) dir. *et al.* – *L'homme et ses images, mesures, représentations, constructions* : actes du XXV<sup>e</sup> colloque du Groupement des Anthropologues de Langue Française, Marseille, 16-18 juillet 2001. Marseille : UMR 6578, 2005. p. 358-373.

**Varano 2012 :** VARANO (M.). – *Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Âge (IX<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) : l'exemple de Forcalquier et de sa région*. Thèse de doctorat. Publication électronique : HAL Archives-ouvertes, 2012. 3 vol. (dactyl.).

**Vernet 1944 :** VERNET (E.) – La viticulture dans les Hautes-Alpes. *Bulletin de la Société d'étude des Hautes-Alpes*. 1933, 63<sup>e</sup> année, 7<sup>e</sup> s., fasc. Trim. 9-12, janvier-décembre 1944. Gap : Société d'Etudes des Hautes-Alpes, 1944. p. 137-170.

**Walsh 2005 :** WALSH (K.). – *Document final de synthèse : Prospection géophysique sur le site antique de Rama (Champcella, Hautes-Alpes) avril 2005*. Aix-en-Provence – York, 2005. Dactylogramme.

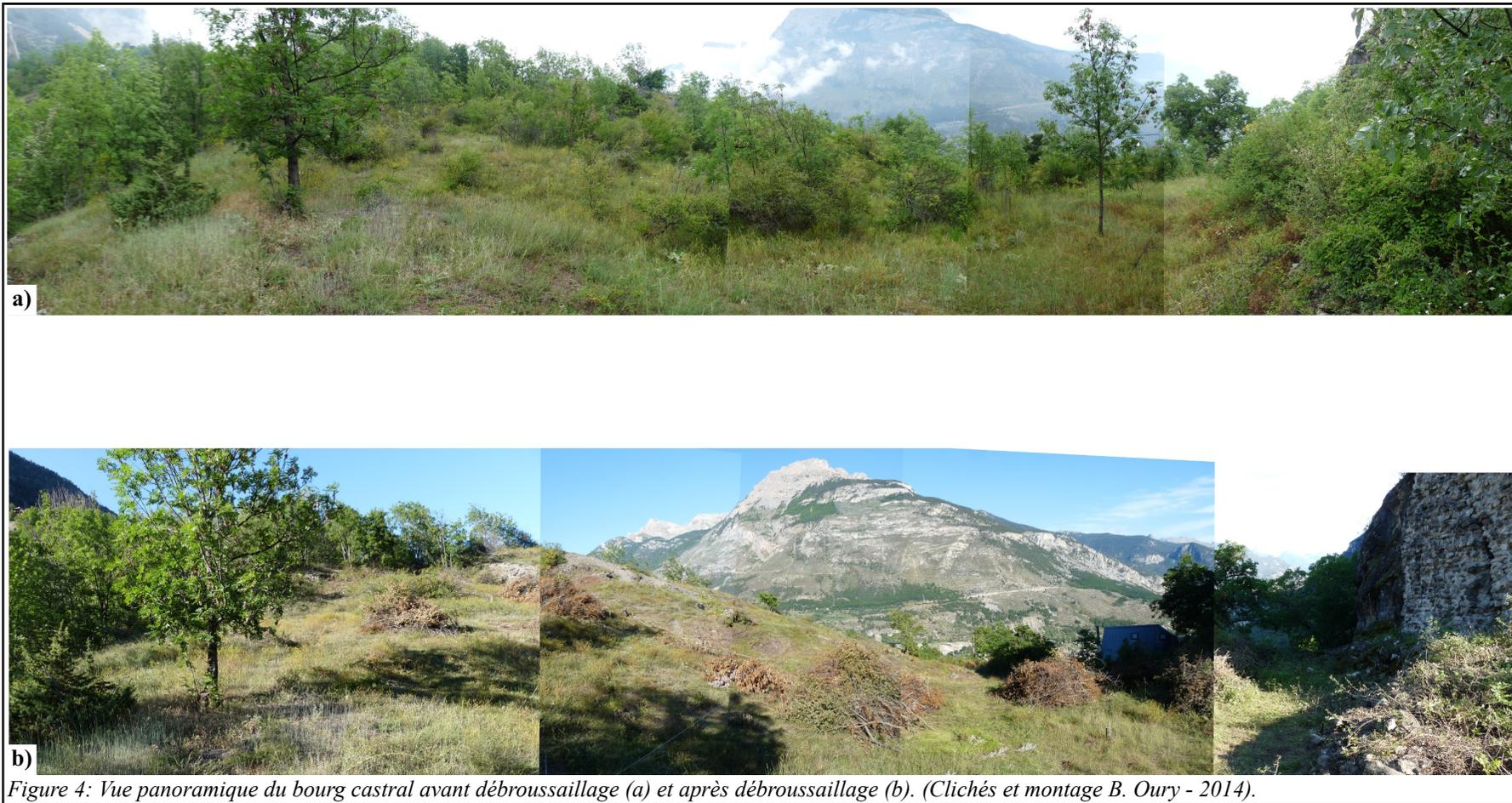


Figure 4: Vue panoramique du bourg castral avant débroussaillage (a) et après débroussaillage (b). (Clichés et montage B. Oury - 2014).



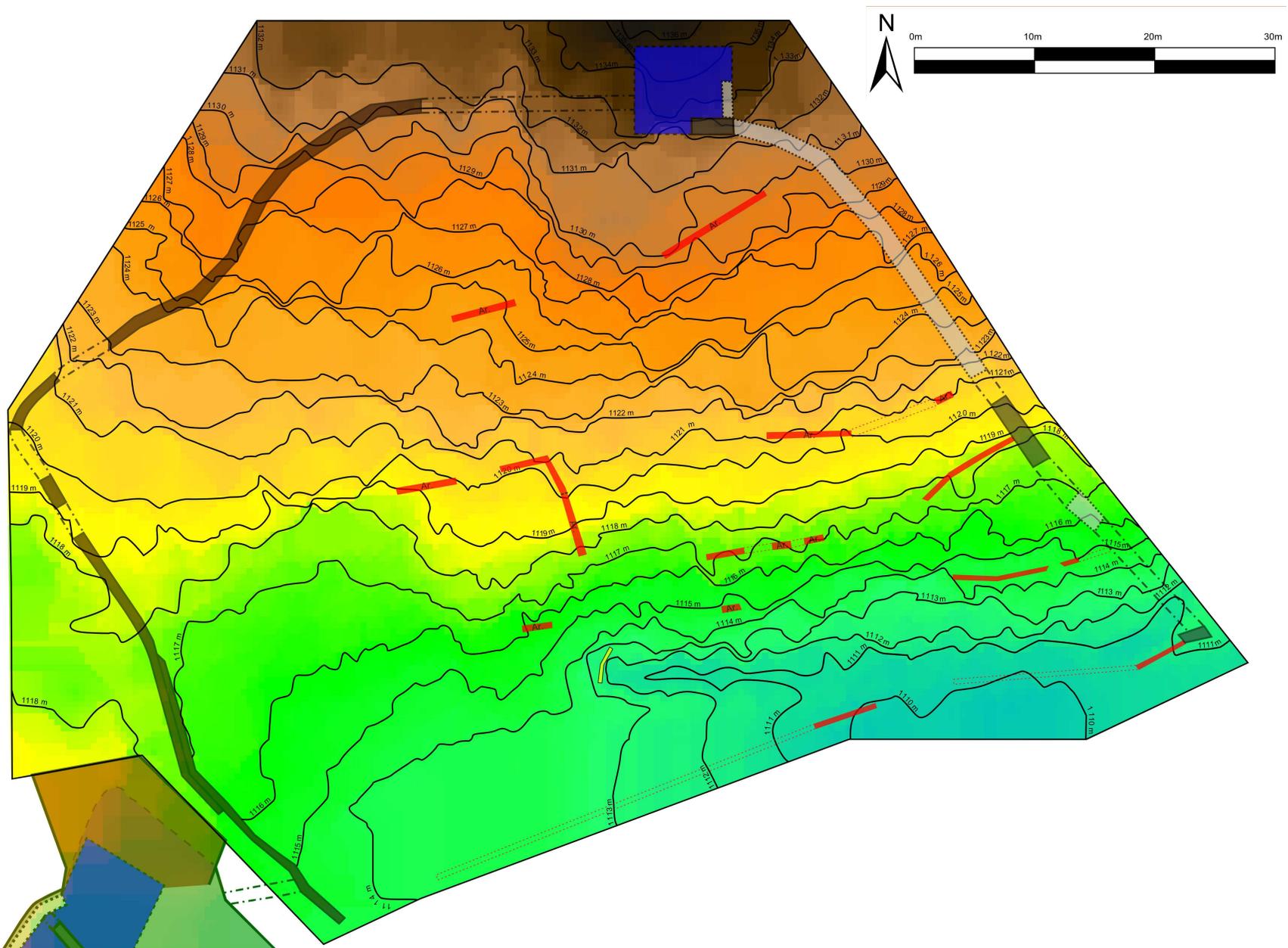
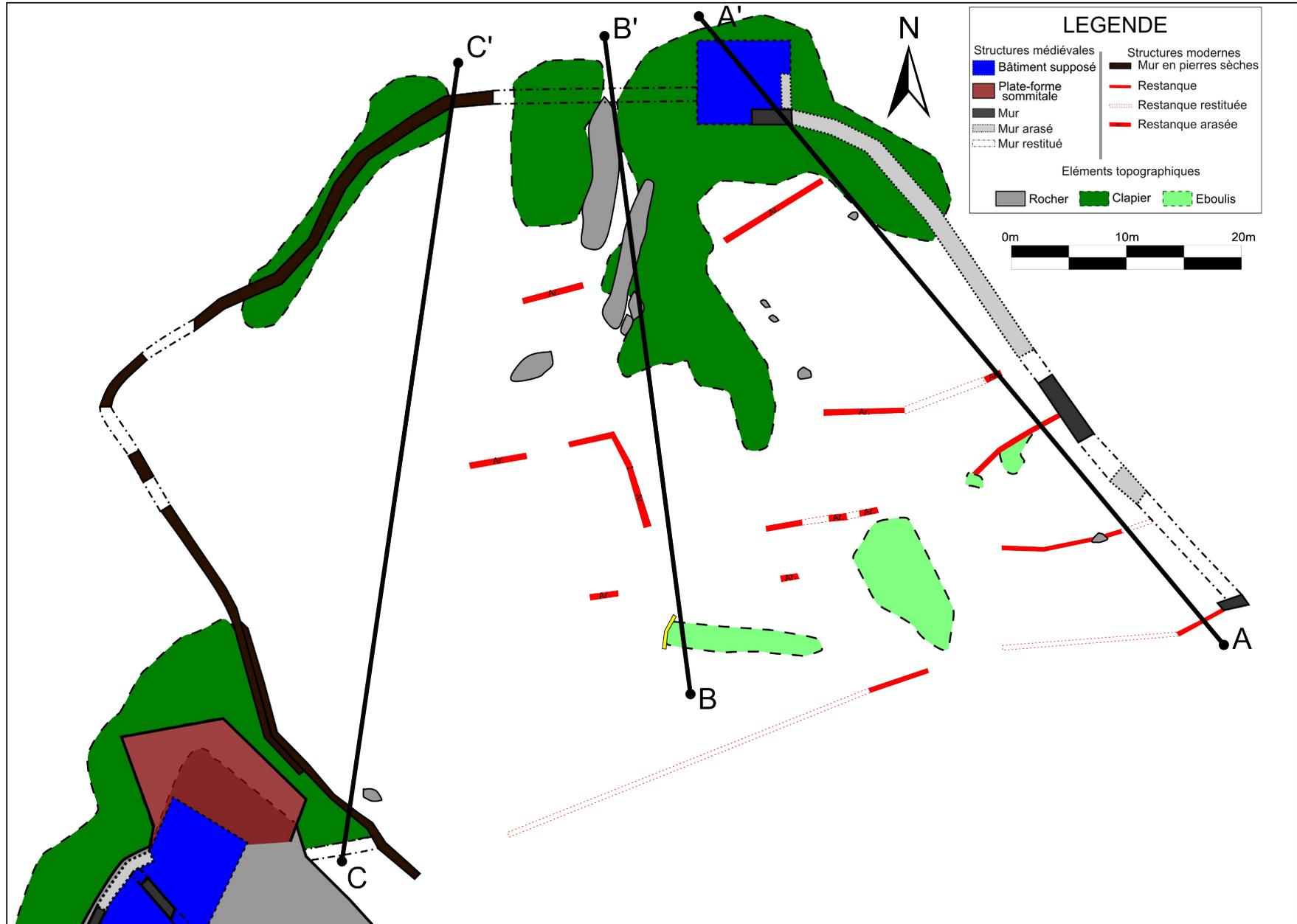


Figure 6: Plan topographique du bourg castral de l'Argentière (D.A.O. B. Oury - 2014)



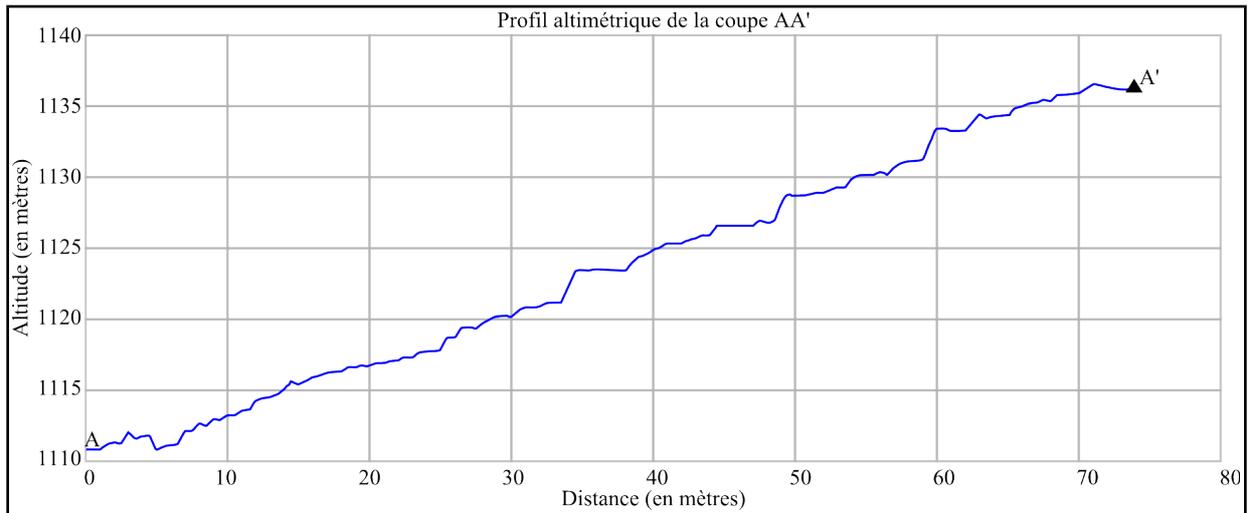


Figure 8: Profil altimétrique de la coupe AA'

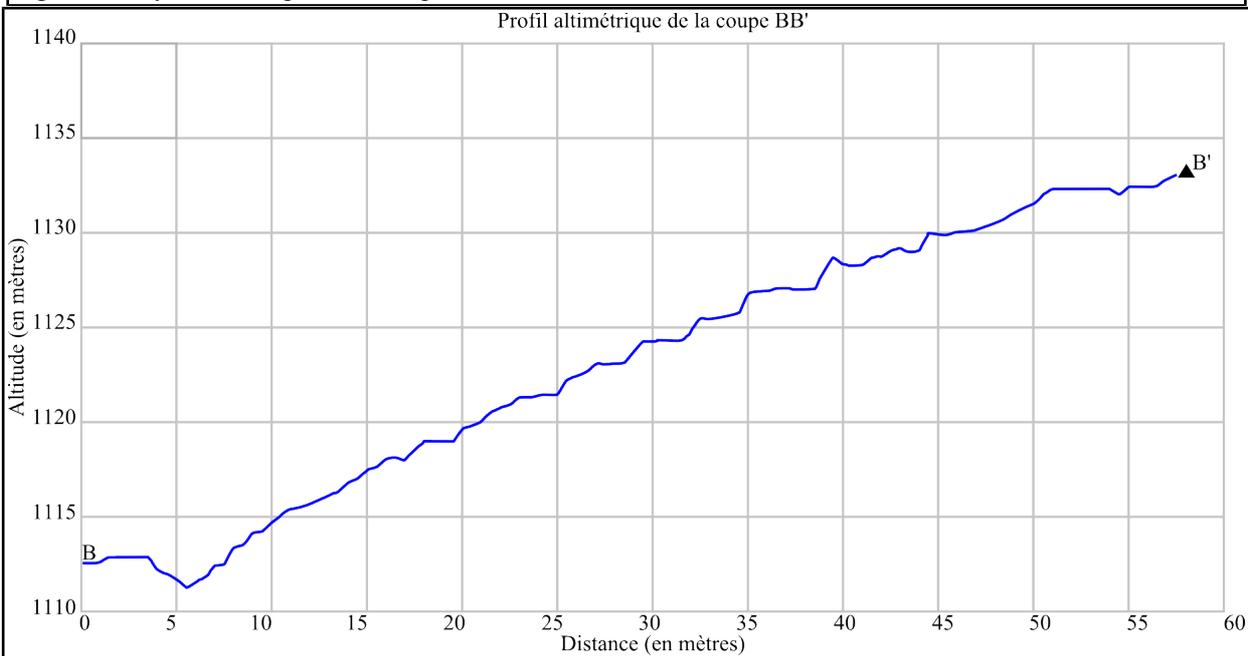


Figure 9: Profil altimétrique de la coupe BB'

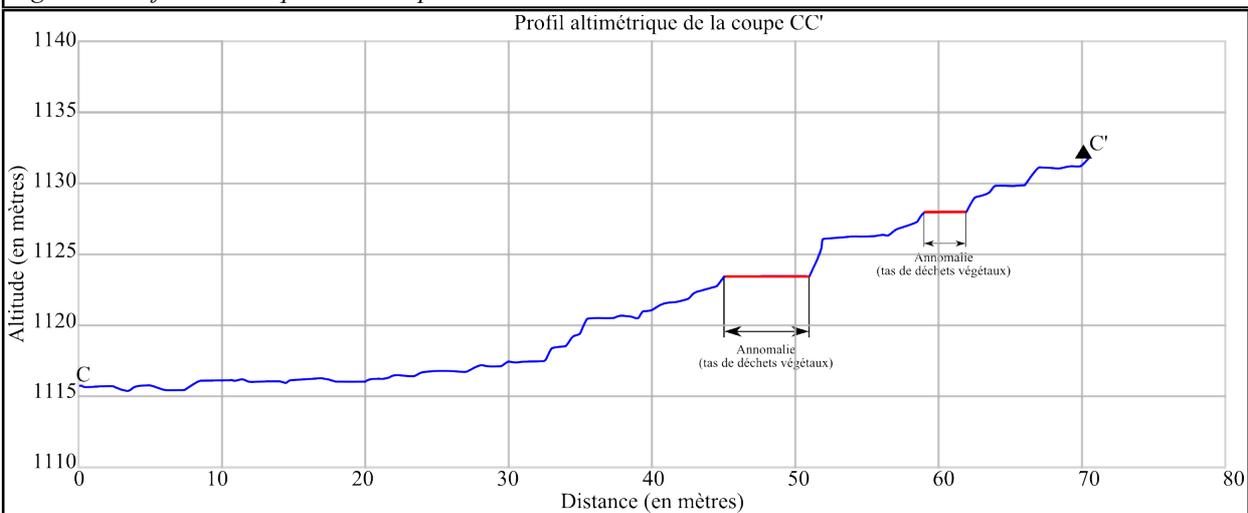


Figure 10: Profil altimétrique de la coupe CC'





*Figure 12: Relevé du profil du mur MRI de l'enceinte du bourg de l'Argentière  
(Cliché B. Oury - 2014)*



Figure 13: Relevé du mur MR2, face sud (a), face est (b), face nord (c) et face ouest (d) (Clichés B. Oury - 2014)



Figure 14: Relevé du mur MR3, face sud (Cliché B. Oury - 2014)

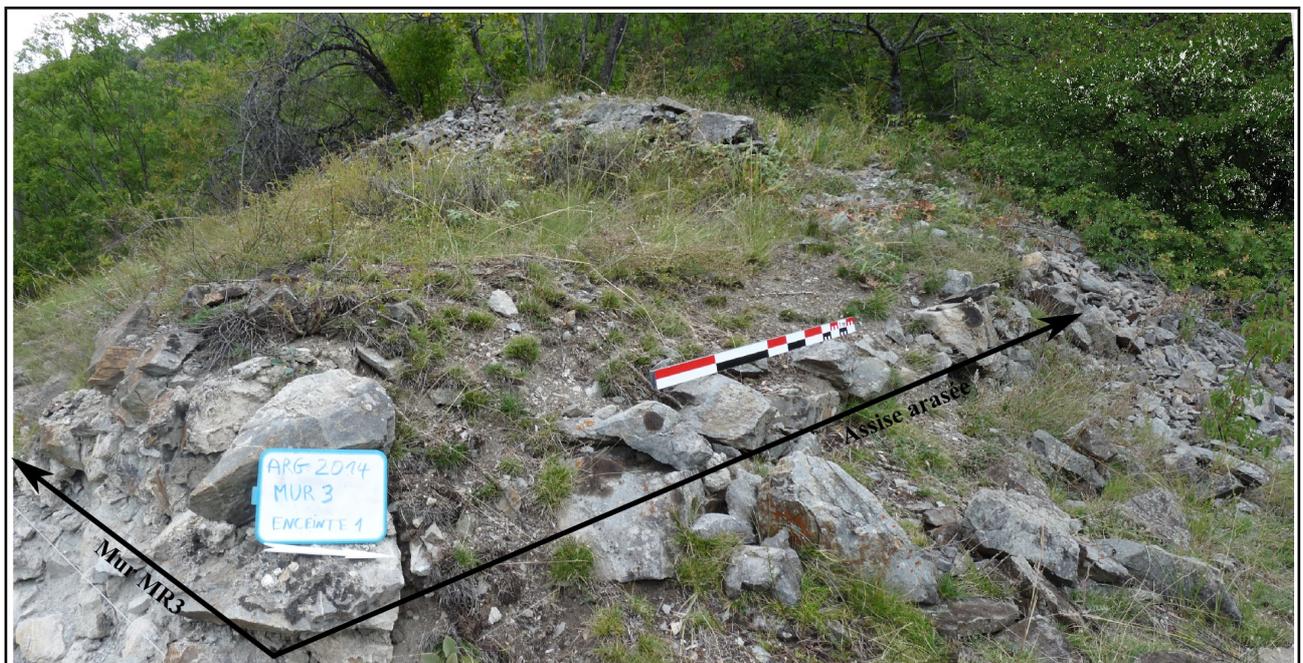


Figure 15: Structure maçonnée liée à MR3 (base de tour ?) (Cliché B. Oury - 2014)



Figure 16: Vestiges arasés du flanc est de l'enceinte du bourg de l'Argentière (Cliché B. Oury - 2014)



Figure 17: Mur moderne en pierres sèches élevé sur le tracé ouest du mur d'enceinte médiéval (Cliché B. Oury - 2014)

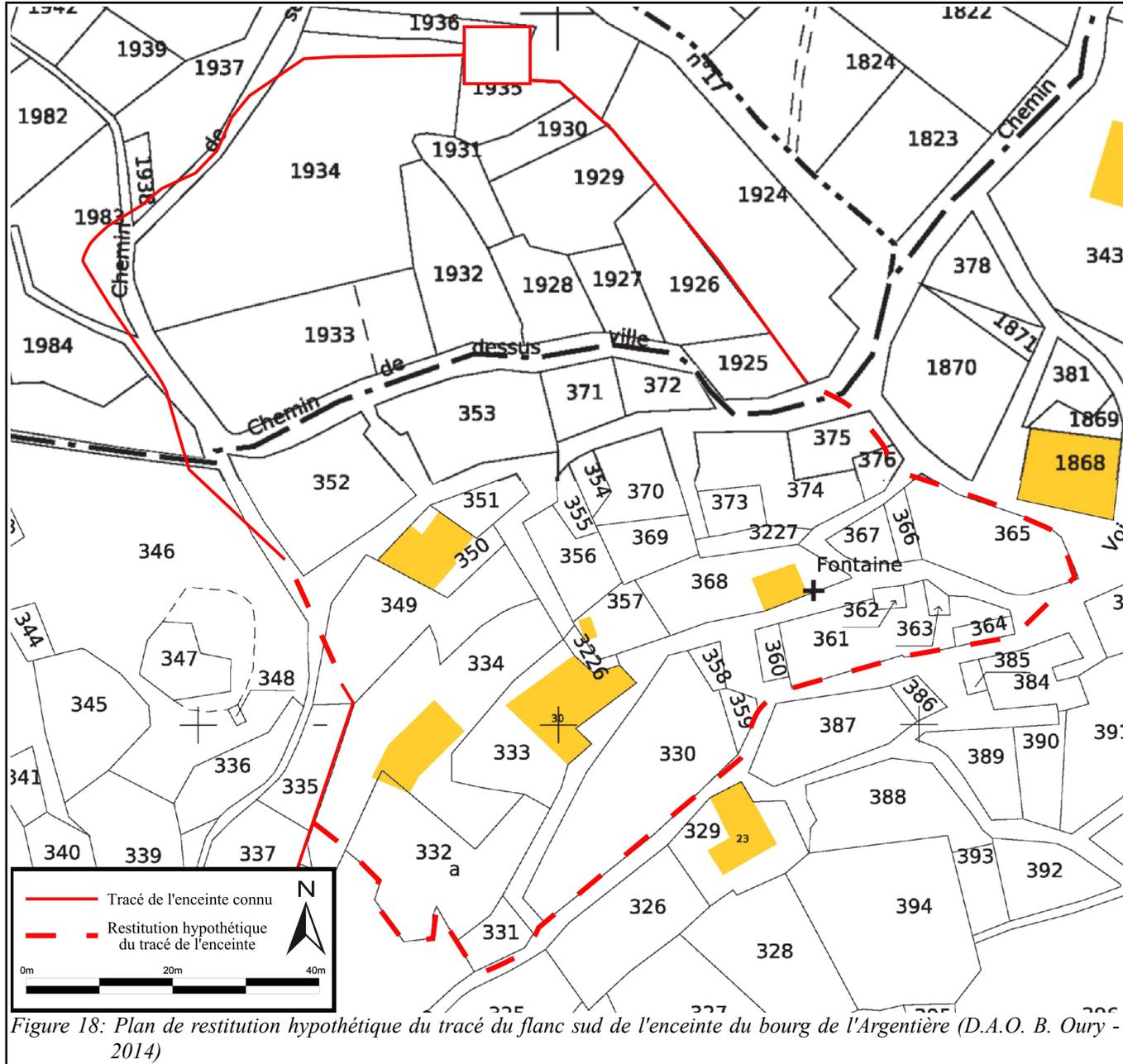


Figure 18: Plan de restitution hypothétique du tracé du flanc sud de l'enceinte du bourg de l'Argentière (D.A.O. B. Oury - 2014)

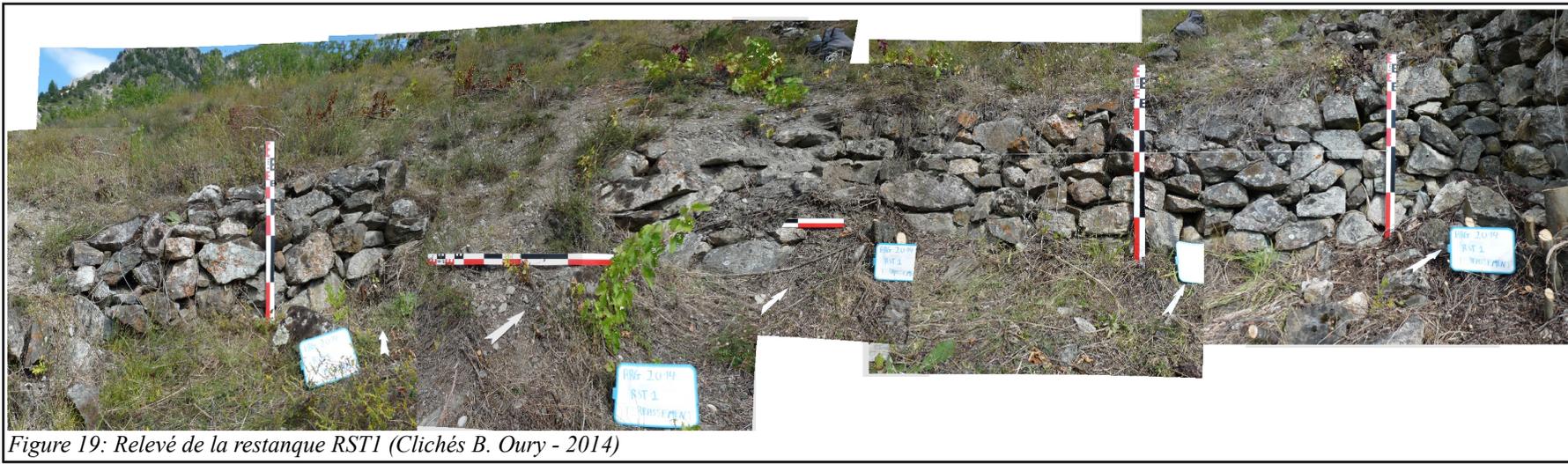


Figure 19: Relevé de la restanque RST1 (Clichés B. Oury - 2014)

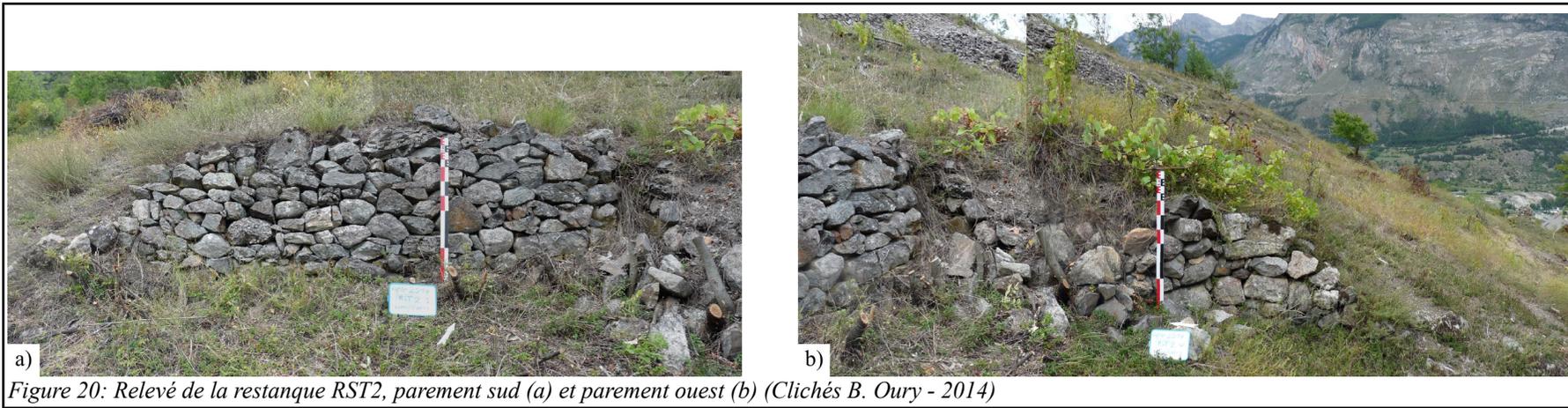


Figure 20: Relevé de la restanque RST2, parement sud (a) et parement ouest (b) (Clichés B. Oury - 2014)

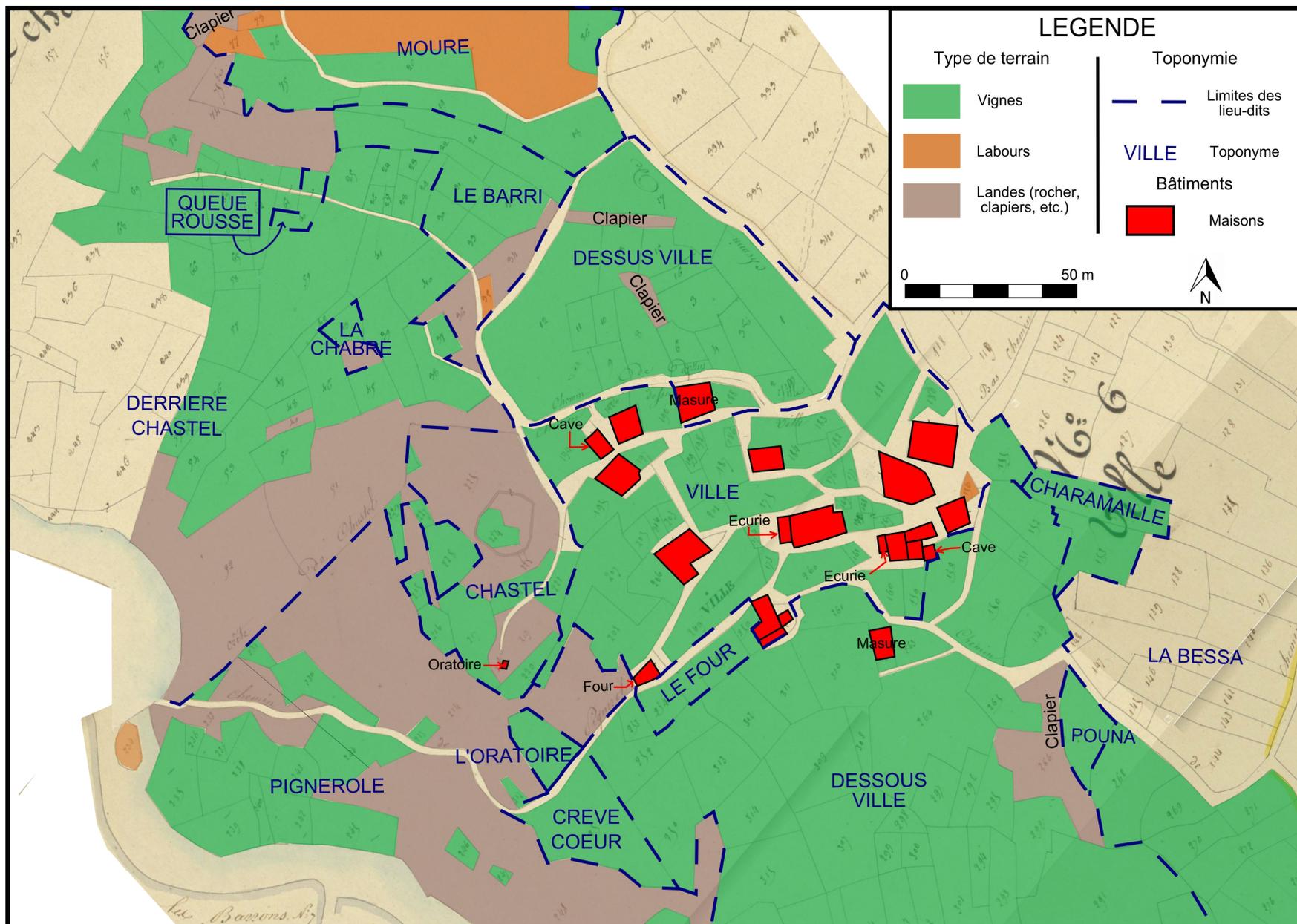


Figure 21: Répartition des différents types de terres aux environs du château de l'Argentière en 1838 (D.A.O. d'après le cadastre napoléonien B. Oury - 2014)



Figure 22: Tessons de céramique découverts au bas du clapier méridional (Clichés et D.A.O. B. Oury - 2014)

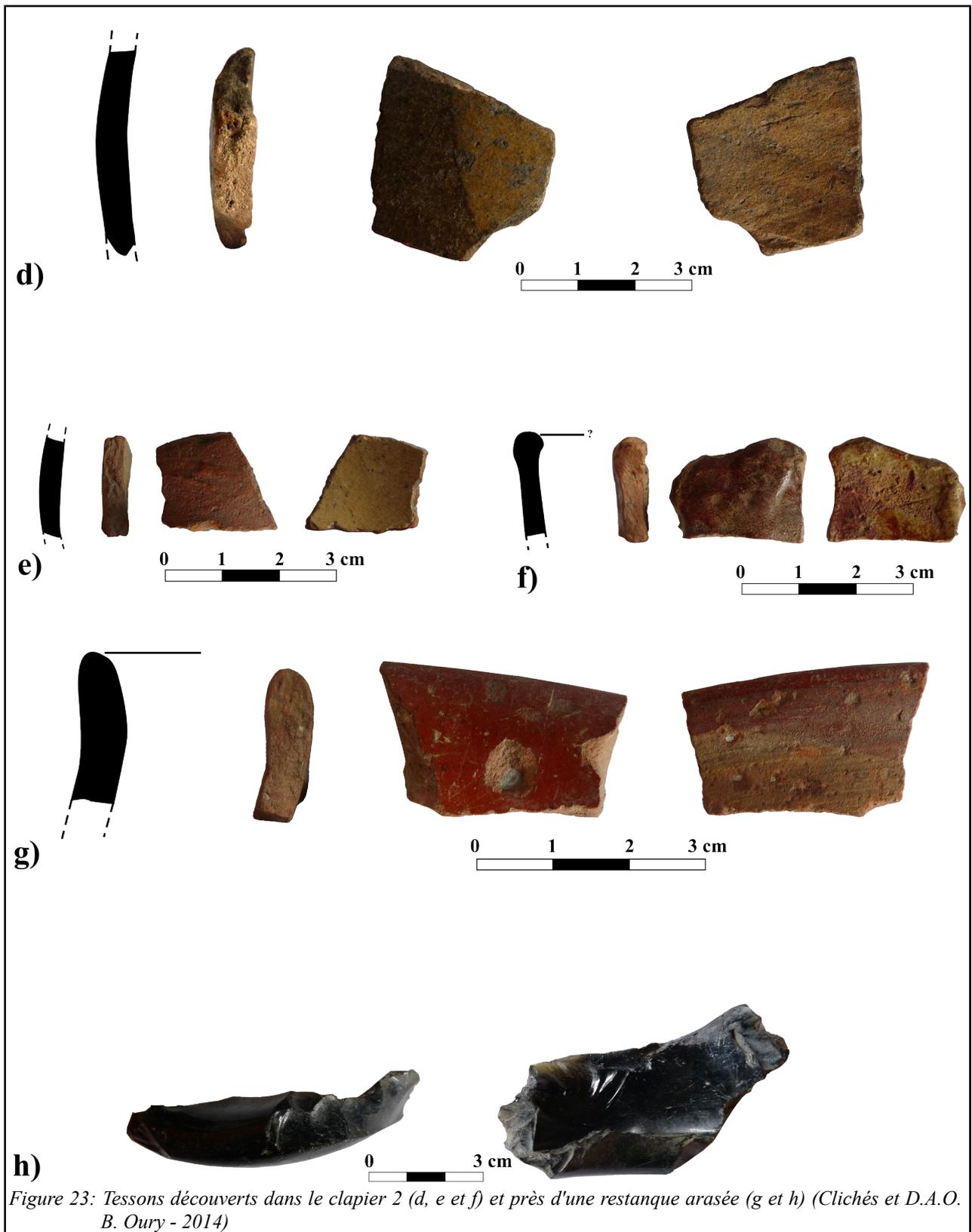


Figure 23: Tessons découverts dans le clapier 2 (d, e et f) et près d'une restanque arasée (g et h) (Clichés et D.A.O. B. Oury - 2014)



Figure 24: Relevé du mur MR4 de l'enceinte du château de l'Argentière (Cliché B. Oury - 2014)



Figure 25: Relevé du profil du mur MR4 de l'enceinte du château de l'Argentière (Cliché B. Oury - 2014)



Figure 26: Relevé du mur MR5 de l'enceinte du château de l'Argentière (Clichés B. Oury - 2014)

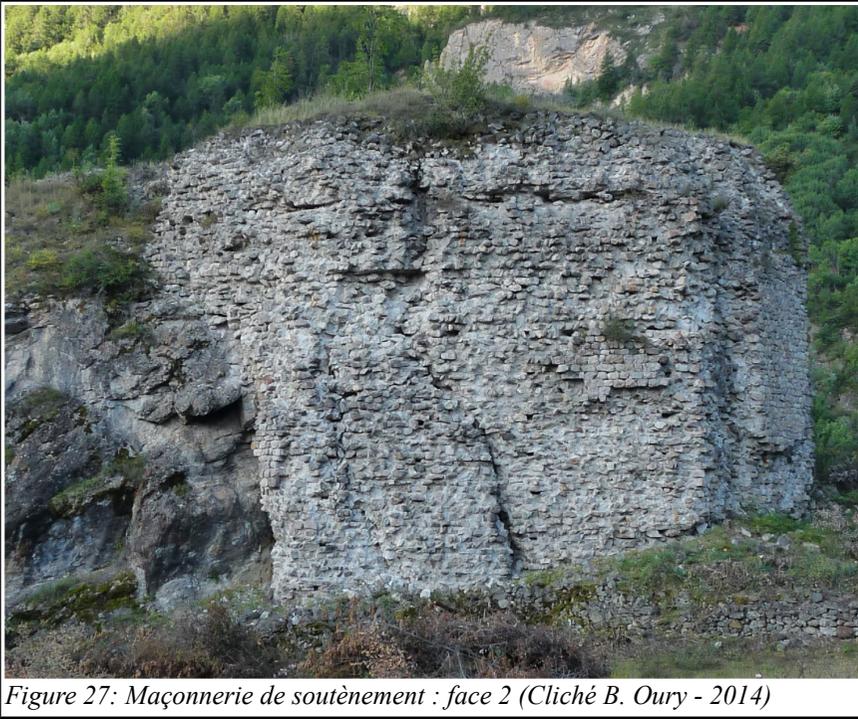


Figure 27: Maçonnerie de soutènement : face 2 (Cliché B. Oury - 2014)

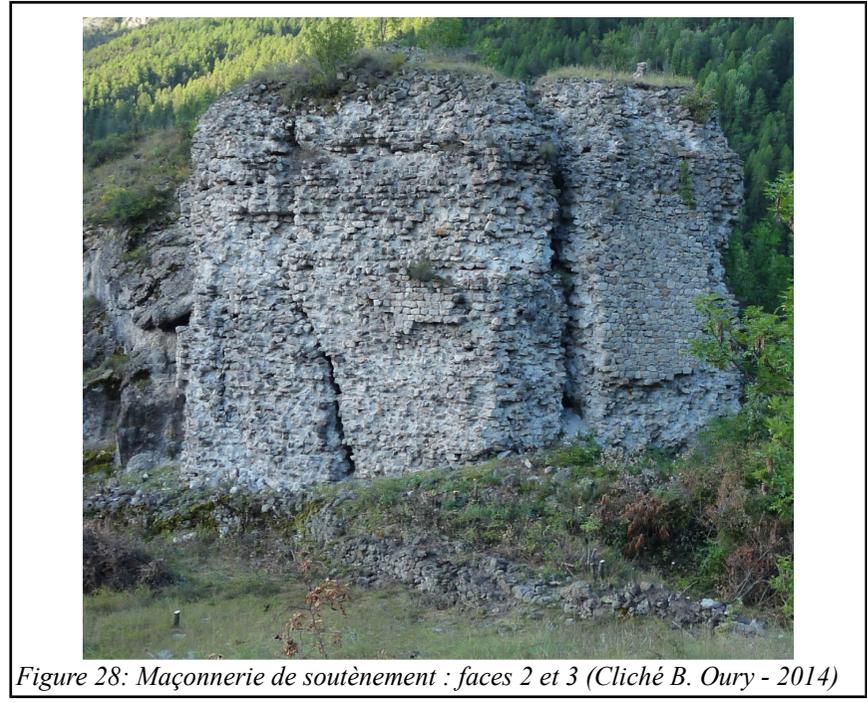


Figure 28: Maçonnerie de soutènement : faces 2 et 3 (Cliché B. Oury - 2014)

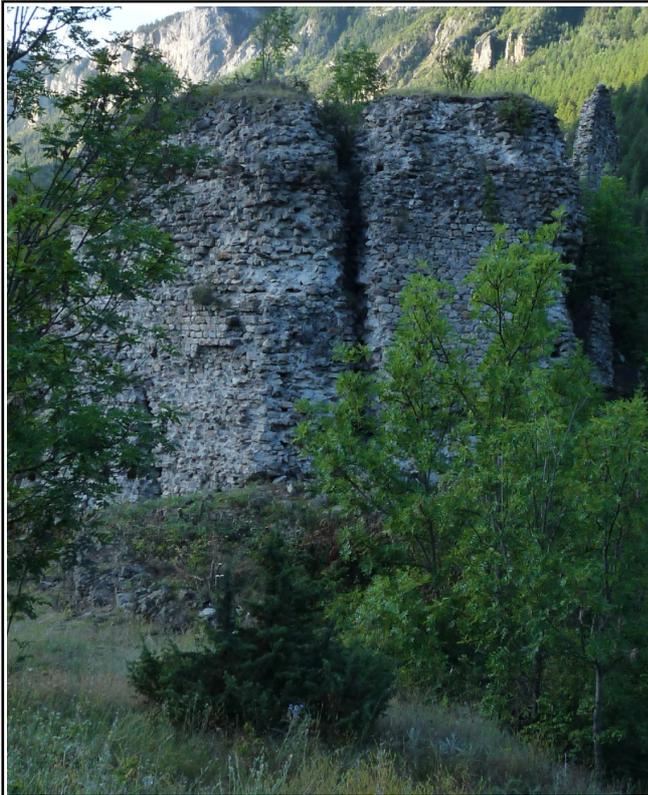


Figure 29: Maçonnerie de soutènement : face 3  
(Cliché B. Oury - 2014)

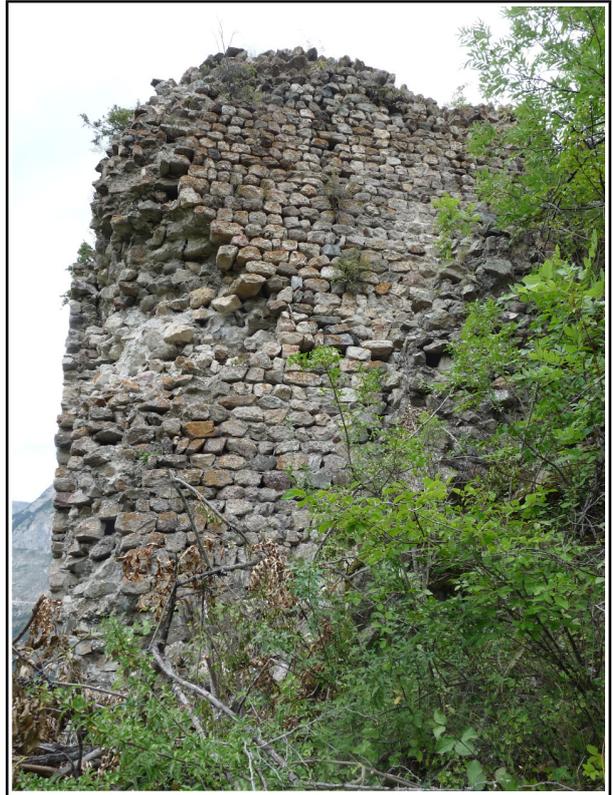


Figure 30: Maçonnerie de soutènement : face 4  
(Cliché B. Oury - 2014)

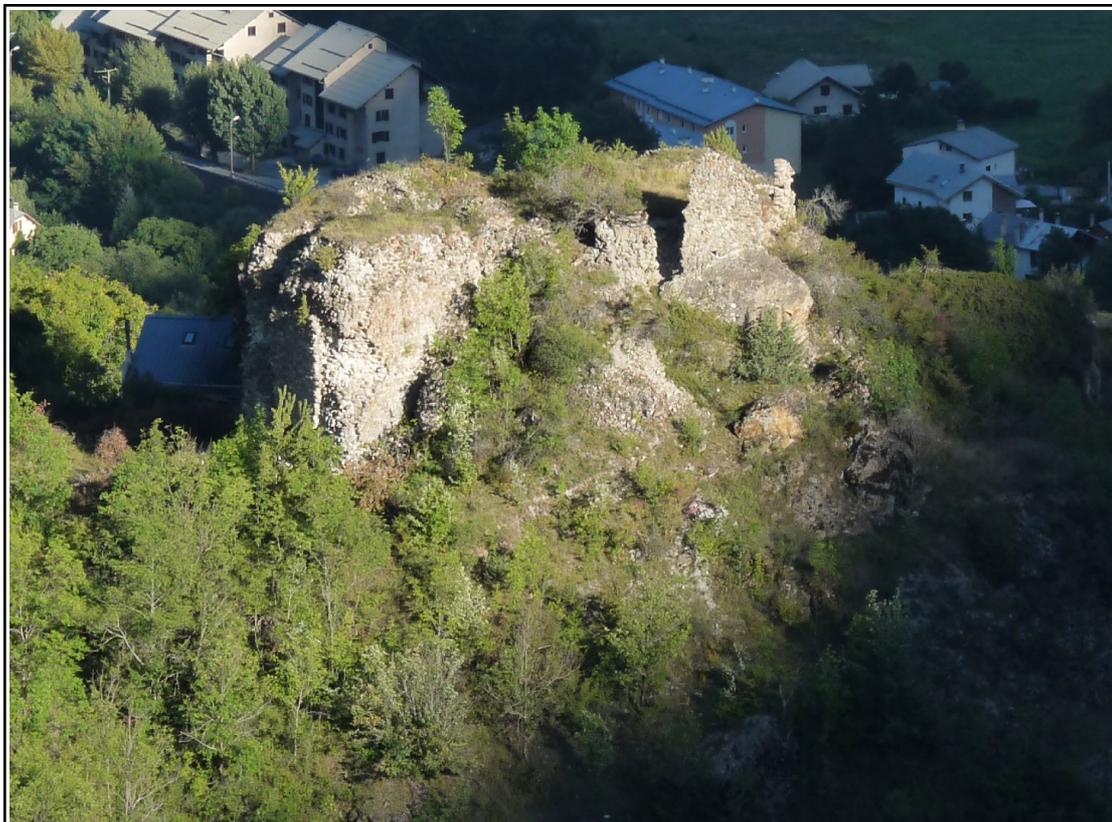


Figure 31: Vue sur la maçonnerie de soutènement et sur la plate-forme depuis le nord-ouest  
(Cliché B. Oury - 2014)

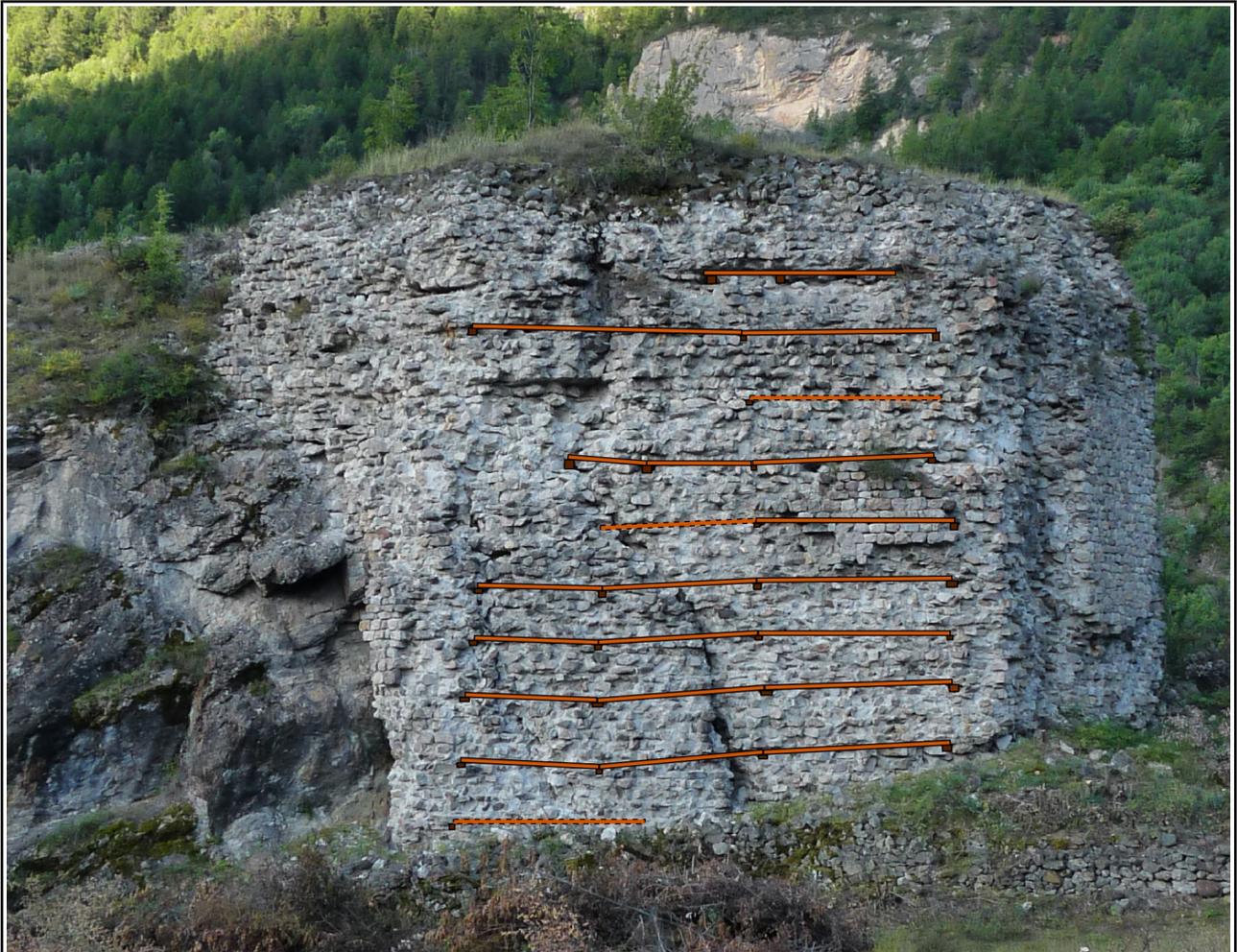


Figure 32: Restitution de l'échafaudage de construction de la maçonnerie de soutènement sur la face 2  
(Cliché et D.A.O. B. Oury - 2014)



Figure 33: Mur MRb1 situé sur la plate-forme sommitale : vue depuis l'ouest  
(Cliché B. Oury - 2014)

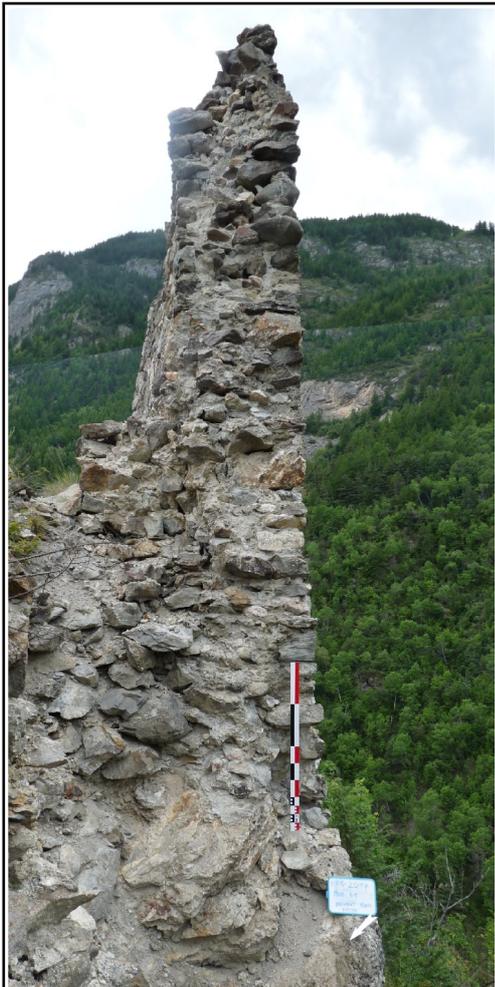


Figure 34: Relevé du profil du mur MRb1  
(Cliché B. Oury - 2014)



Figure 35: Relevé du mur MRb1 : parement interne  
(Cliché B. Oury - 2014)



Figure 36: Relevé du mur MRb2 sur la plate-forme sommitale (Cliché B. Oury - 2014)



Figure 37: Relevé du profil du mur MRb2 sur la plateforme sommitale (Cliché B. Oury - 2014)



Figure 38: Détail de l'extrémité est du mur MRb2 (Cliché B. Oury - 2014)



Figure 40: Relevé du mur MRb3 : parement interne (Cliché B. Oury - 2014)



Figure 39: Relevé du profil du mur MRb3 (Cliché B. Oury - 2014)

**Fiche descriptive de la monnaie (i) trouvée sur le site**

0 1 2 3 cm

Figure 41: Dix centimes de Napoléon III, 1854, droit (Cliché B. Oury - 2014)



0 1 2 3 cm

Figure 42: Dix centimes de Napoléon III, 1854, revers (Cliché B. oury - 2014)

**Datation :** 1854**Émetteur :** Napoléon III empereur**Atelier monétaire :** inconnu**Graveur :** Jean-Jacques Barre**Contexte de découverte :** sur le chemin menant au château de l'Argentière (18/08/2014)**Type :** Dix centimes**Poids :** 10g**Diamètre :** 30,2 mm**Métal :** Bronze**État :** Monnaie de fouille, état moyen.**Description du champ :****DROIT**

Buste de Napoléon III empereur, à gauche, tête nue. Le nom du graveur, Barre, est inscrit sous le buste.

**REVERS**

Aigle de face, tête vers la droite

**Description de la légende :****DROIT**

[N]AP[OLEON] III E[M]PER[EUR] – 1854 -  
La mention 1854 est séparée du reste du côté gauche par une tête de chien regardant vers la droite et du côté droit par une main pointant l'index vers la droite.  
La légende est entourée à l'intérieur et à l'extérieur d'un semi de perles.

**REVERS**

E[M]PIRE [F]RANCAIS \*DI[X CENTIMES]\*  
La mention du millésime est entourée d'une étoile à cinq branches de part et d'autre.  
La légende est entourée à l'intérieur et à l'extérieur d'un semi de perles.

## 4. Table des Figures

|   |    |
|---|----|
| •Figure 1: Carte de localisation du site (extrait de carte IGN 1/250 000, R18 Région P.A.C.A.).....                             | 13 |
| •Figure 2: Carte de localisation du site (carte IGN 1/25 000, 3537 ET Guillestre).....  | 14 |
| •Figure 3: Plan cadastral de la commune de l'Argentière-la-Bessée 2014 (Section C et D, Ville)....                              | 15 |
| •Figure 4: Vue panoramique du bourg castral avant débroussaillage (a) et après débroussaillage (b). (B. Oury - 2014).....       | 49 |
| •Figure 5: Plan topographique du château et du bourg de l'Argentière (B. Oury - 2014).....                                      | 50 |
| •Figure 6: Plan topographique du bourg castral de l'Argentière (B. Oury - 2014).....  | 51 |
| •Figure 7: Plan de localisation des profils altimétriques AA', BB' et CC' (B. Oury - 2014).....                                 | 52 |
| •Figure 8: Profil altimétrique de la coupe AA' (B. Oury - 2014).....  | 53 |
| •Figure 9: Profil altimétrique de la coupe BB' (B. Oury - 2014).....  | 53 |
| •Figure 10: Profil altimétrique de la coupe CC (B. Oury - 2014)'.....   | 53 |
| •Figure 11: Relevé du parement interne du mur MR1 de l'enceinte du bourg de l'Argentière (B. Oury - 2014).....                  | 54 |
| •Figure 12: Relevé du profil du mur MR1 de l'enceinte du bourg de l'Argentière (B. Oury - 2014).....                            | 55 |
| •Figure 13: Relevé du mur MR2, face sud (a), face est (b), face nord (c) et face ouest (d) (B. Oury - 2014).....                | 56 |
| •Figure 14: Relevé du mur MR3, face sud (B. Oury - 2014).....   | 57 |
| •Figure 15: Structure maçonnée liée à MR3 (base de tour ?) (B. Oury - 2014).....  | 57 |
| •Figure 16: Vestiges arasés du flanc est de l'enceinte du bourg de l'Argentière (B. Oury - 2014)....                            | 58 |
| •Figure 17: Mur moderne en pierres sèches élevé sur le tracé ouest du mur d'enceinte médiéval (B. Oury - 2014).....             | 58 |
| •Figure 18: Plan de restitution hypothétique du tracé du flanc sud de l'enceinte du bourg de l'Argentière (B. Oury - 2014)..... | 59 |
| •Figure 19: Relevé de la restanque RST1 (B. Oury - 2014).....   | 60 |
| •Figure 20: Relevé de la restanque RST2, parement sud (a) et parement ouest (b) (B. Oury - 2014).....                           | 60 |
| •Figure 21: Répartition des différents types de terres aux environs du château de l'Argentière en 1838 (B. Oury - 2014).....    | 61 |

|  |    |
|--|----|
| •Figure 22: Tessons de céramique découverts au bas du clapier méridional (B. Oury - 2014).....                               | 62 |
| •Figure 23: Tessons découverts dans le clapier 2 (d, e et f) et près d'une restanque arasée (g et h) (B. Oury - 2014).....   | 63 |
| •Figure 24: Relevé du mur MR4 de l'enceinte du château de l'Argentière (B. Oury - 2014).....                                 | 64 |
| •Figure 25: Relevé du profil du mur MR4 de l'enceinte du château de l'Argentière (B. Oury - 2014).....                       | 64 |
| •Figure 26: Relevé du mur MR5 de l'enceinte du château de l'Argentière (B. Oury - 2014).....                                 | 65 |
| •Figure 27: Maçonnerie de soutènement : face 2 (B. Oury - 2014).....   | 65 |
| •Figure 28: Maçonnerie de soutènement : faces 2 et 3 (B. Oury - 2014).....   | 65 |
| •Figure 29: Maçonnerie de soutènement : face 3 (B. Oury - 2014).....   | 66 |
| •Figure 30: Maçonnerie de soutènement : face 4 (B. Oury - 2014).....   | 66 |
| •Figure 31: Vue sur la maçonnerie de soutènement et sur la plate-forme depuis le nord-ouest.....                             | 66 |
| •Figure 32: Restitution de l'échafaudage de construction de la maçonnerie de soutènement sur la face 2 (B. Oury - 2014)..... | 67 |
| •Figure 33: Mur MRb1 situé sur la plate-forme sommitale : vue depuis l'ouest.....  | 67 |
| •Figure 34: Relevé du profil du mur MRb1 (B. Oury - 2014).....   | 68 |
| •Figure 35: Relevé du mur MRb1 : parement interne (B. Oury - 2014).....  | 68 |
| •Figure 36: Relevé du mur MRb2 sur la plate-forme sommitale (B. Oury - 2014).....  | 68 |
| •Figure 37: Relevé du profil du mur MRb2 sur la plate-forme sommitale (B. Oury - 2014).....                                  | 69 |
| •Figure 38: Détail de l'extrémité est du mur MRb2 (B. Oury - 2014).....  | 69 |
| •Figure 39: Relevé du profil du mur MRb3 (B. Oury - 2014).....   | 69 |
| •Figure 40: Relevé du mur MRb3 : parement interne (B. Oury - 2014).....  | 69 |
| •Figure 41: Dix centimes de Napoléon III, 1854, droit (B. Oury - 2014).....  | 70 |
| •Figure 42: Dix centimes de Napoléon III, 1854, revers (B. oury - 2014).....   | 70 |

## **5. Table des tableaux**

- *Tableau 1: Inventaire des structures archéologiques.....75-76*
- *Tableau 2: Inventaire du mobilier archéologique.....77*
- *Tableau 3: Inventaire des documents graphiques.....78*
- *Tableau 4: Inventaire des documents photographiques.....79-80*

## **TROISIEME SECTION**

## 1. Inventaire des unités stratigraphiques

Aucune unité stratigraphique n'a été particulièrement identifiée sur le site.

## 2. Inventaire des structures archéologiques

| Structure Archéologique | Description  | Relation  |
|-------------------------|--|---|
| MR1                     | Partie du mur d'enceinte est du bourg, orientée nord/sud. Cette structure est conservée sur 5,5 m de longueur, 1 m de hauteur à l'extrémité sud et 0,40 m de hauteur à l'extrémité nord. L'épaisseur du mur est estimée à 1,40 m. Seul le parement interne est observable, il est composé de pierres de moyen module disposées en assises nivelées de petite taille (entre 10 et 20 cm de hauteur).                        | Lié à MR2 au sud et MR3 au nord (liaisons reconstituées).<br>Lié à RST1 qui s'appuie perpendiculairement sur MR1 au tiers de sa longueur. |
| MR2                     | Noyau de maçonnerie de l'enceinte est, orienté nord/sud et conservée sur environ 2 m de long pour 2,80 m de hauteur. L'absence de parement ne permet pas de donner son épaisseur. Le blocage est composé de pierres de natures géologiques diverses noyées dans du mortier relativement friable. Le mur se poursuivait soit vers le sud, soit vers l'ouest.  | Lié à MR1 au nord (liaison reconstituée)  |
| MR3                     | Pan de mur orienté est/ouest composant une structure maçonnée de type tour située au nord-est de l'enceinte. Conservé sur une longueur de 2 m et une hauteur de 1,40 m, ce mur devait mesurer environ 9 m à l'origine. Le parement externe est effondré, mais les assises se devinent toujours dans le blocage et sont composées de pierres de moyen appareil (entre 15 et 20 cm de hauteur).                              | Lié à MR1 au sud (liaison reconstituée) et à une arase composant la tour vers le nord.  |
| MR4                     | Partie du mur de l'enceinte est du château, elle est globalement orientée nord/sud. Conservé en deux parties sur environ 9,40 m (2,60 m et 6,80 m) et sur environ 4 m de hauteur, il est épais de 1,15 m à sa base et 0,70 m en hauteur. Seul son parement externe est visible, il est composé de pierres de moyen et petit modules bien assisés.  | Lié à MR5 au sud (liaison reconstituée).  |
| MR5                     | Partie du mur de l'enceinte est du château, elle est orientée nord/sud et constitue l'achèvement méridional du flanc est de l'enceinte. Conservé sur environ 17 m, ce mur est épais de 1,20 m à sa base et 0,60 m en hauteur. Ses deux parements sont visibles et sont composés de pierres de moyen et petit modules bien assisés. Une assise d'enrochement non horizontale, suivant la courbure du rocher est observable. | Lié à MR4 au nord (liaison reconstituée).   |

|  |   |   |
|--|---|---|
| MRb1   | Pan de mur d'une structure plus importante située sur la plate-forme sommitale au sud-ouest. D'axe nord/sud, et conservé sur 3,20 m de long et entre 5 et 3 m de hauteur, ce mur présente une épaisseur légèrement supérieure à 75 cm. Composé de pierres de tout venant de moyen appareil, il n'est pas parfaitement assisé. Une semelle de fondation plus large d'une cinquantaine de centimètres s'étend à sa base pour assurer une meilleure stabilité.   | Lié à MRb2 au nord, à MRb3 à l'ouest et à la maçonnerie de soutènement (liaisons reconstituées).  |
| MRb2   | Pan de mur d'une structure située sur la plate-forme sommitale (mur de refend ?). Orienté est/ouest il mesure 3,70 m de long pour 1,70 m de hauteur pour une épaisseur estimée à 0,80 m. Le parement visible, composé de pierres de moyen module est parfaitement assisé, ce qui contraste avec MRb1 et MRb3.   | Lié perpendiculairement à MRb2 à l'ouest et à la maçonnerie de soutènement (liaisons reconstituées).  |
| MRb3   | Pan de mur appartenant à une structure située au sud de la plate-forme sommitale. Orientée est/ouest, il est conservé sur 1,80 m et 2 m de hauteur. Son parement externe est effondré, mais il est possible d'estimer son épaisseur à environ 1 m. De même facture que MRb1, ce mur est composé de pierres de moyen et petit module non assisées. Il présente également la même semelle de fondation que MRb1   | Lié perpendiculairement à MRb1 à l'ouest (liaison reconstituée).  |
| Maçonnerie de soutènement (faces 1, 2, 3, 4) | Maçonnerie polygonale monumentale du 12 m de haut et mesurant 31,30 m de long répartis en quatre faces (4 m, 10,50 m, 9,50 m et 7,30 m). Les parements présentes des fissures liées au décollement de la maçonnerie du rocher. Les parements sont en partie conservés sur les quatre face et sont composées de pierres de moyen appareil (20 à 40 cm de hauteur) rigoureusement assisées. Des trous de boulins sont encore visibles dans le blocage de la maçonnerie. Ils permettent de reconstituer les échafaudages et d'affirmer que la maçonnerie a été érigée d'un seul tenant en une seule phase. | Liée au piton rocheux qu'elle englobe.<br>Liée aux mur MRb1 et MRb2 qui s'appuient sur la maçonnerie de soutènement (liaisons reconstituées). |
| RST1   | Restanque située dans l'enceinte du bourg, au sud-est. Constituée de pierres sèches de petit et moyen modules non assisées, elle est de construction assez rustique et présente un effondrement. Conservée sur une longueur de 9 m et sur 1 m de hauteur, elle est orientée est/ouest.  | Liée perpendiculairement à l'est à MR1 (liaison postérieure).   |
| RST2   | Restanque située dans la partie centrale de l'enceinte du bourg, elle est de forme coudée. Le premier côté conservé sur une longueur de 4 m et une hauteur de 1,10 m est orientée est/ouest. La seconde partie longue de 3 m et haute de 0,80 m se déploie sur un axe nord/sud. Les deux parois de pierre sèches sont composées de pierres de petit et moyen appareil non assisés.  | Aucune liaison remarquée.   |

Tableau 1: Inventaire des structures archéologiques

### 3. Inventaire du mobilier archéologique

| ID objet | Parcelle cadastrale | Description  | Liaison          |
|----------|---------------------|--|------------------|
| a        | C 1932              | Fond de céramique moderne à pâte rouge claire et à vernis interne mesurant 5,3 × 3,2 × 3 cm.                         | Clapier          |
| b        | C 1932              | Bord de céramique moderne à pâte rouge et à vernis interne mesurant 6 × 1 × 3,2 cm.                                  | Clapier          |
| c        | C 1932              | Fond de céramique moderne à pâte rouge claire et à vernis interne mesurant 5,9 × 4,9 × 2,1 cm.                       | Clapier          |
| d        | C 1934              | Fragment de panse de céramique moderne à pâte beige et à glaçure externe mesurant 3,5 × 0,5 × 3,8 cm.                | Clapier          |
| e        | C 1934              | Fragment de panse de céramique moderne à pâte rouge claire et à glaçure interne mesurant 2,2 × 0,4 × 2 cm.           | Clapier          |
| f        | C 1934              | Fragment de céramique moderne à pâte rouge claire et à glaçure mesurant 2,7 × 0,5 × 2 cm.                            | Clapier          |
| g        | C 1934              | Bord de céramique moderne à pâte rouge claire et à vernis interne mesurant 3,2 × 0,48 × 1,9 cm.                      | Restanque arasée |
| h        | C 1934              | Fragment en verre de fond de bouteille moderne noirâtre et peu translucide mesurant 6,7 × 1 × 5,4 cm.                | Restanque arasée |
| i        | D 356 D 369         | Monnaie de bronze valant dix centimes frappée en 1854 par Napoléon III, mesurant 30,2 mm de diamètre et pesant 10 g. | Chemin           |

Tableau 2: Inventaire du mobilier archéologique

#### 4. Inventaire des documents graphiques

| N° de figure | Titre  | Auteur(s)                                 |
|--------------|--|---|
| 1            | Carte générale de la région de l'Argentière (250-000e)   | I.G.N.                                    |
| 2            | Carte générale de la région de l'Argentière (25 000e)  | I.G.N.                                    |
| 3            | Plan cadastral de la commune de l'Argentière, section C et D (2014).                                 | Direction générale des finances publiques |
| 5            | Plan topographique du château et du bourg de l'Argentière (2014)                                     | B. Oury                                   |
| 6            | Plan topographique du bourg castral de l'Argentière (2014)   | B. Oury                                   |
| 7            | Plan de localisation des profils altimétriques AA', BB', CC' (2014)                                  | B. Oury                                   |
| 8            | Profil altimétrique de la coupe AA' (2014)   | B. Oury                                   |
| 9            | Profil altimétrique de la coupe BB' (2014)   | B. Oury                                   |
| 10           | Profil altimétrique de la coupe CC' (2014)   | B. Oury                                   |
| 18           | Plan de restitution hypothétique du tracé du flanc sud de l'enceinte du bourg de l'Argentière (2014) | B. Oury                                   |
| 21           | Répartition des différents types de terre aux environs du château de l'Argentière en 1838 (2014)     | B. Oury                                   |
| 22           | Dessin du profil des céramiques a) b) et c) (2014)   | B. Oury                                   |
| 23           | Dessin du profil des céramiques d), e), f) et g) (2014)  | B. Oury                                   |
| 32           | Restitution de l'échafaudage de construction de la maçonnerie de soutènement sur la face 2 (2014)    | B. Oury                                   |

Tableau 3: Inventaire des documents graphiques

## 5. Inventaire des documents photographiques

| N° de figure | Titre  | Auteur(s)      | Support |
|--------------|--|----------------|---------|
| 4            | Vues panoramiques du bourg castral de l'Argentière avant débroussaillage (a) et après (b).   | B. Oury (2014) | Papier  |
| 11           | Relevé du parement interne du mur MR1 de l'enceinte du bourg de l'Argentière.                | B. Oury (2014) | Papier  |
| 12           | Relevé du profil du mur MR1 de l'enceinte du bourg de l'Argentière.                          | B. Oury (2014) | Papier  |
| 13           | Relevé du mur MR2 : face sud (a), face est (b), face nord (c) et face ouest (d).             | B. Oury (2014) | Papier  |
| 14           | Relevé du mur MR3, face sud.   | B. Oury (2014) | Papier  |
| 15           | Structure maçonnée liée au mur MR3 (base de tour ?)  | B. Oury (2014) | Papier  |
| 16           | Vestiges arasés du flanc est du mur d'enceinte du bourg de l'Argentière.                     | B. Oury (2014) | Papier  |
| 17           | Mur moderne en pierres sèches élevé sur le tracé ouest du mur d'enceinte médiéval.           | B. Oury (2014) | Papier  |
| 19           | Relevé de la restanque RST1.   | B. Oury (2014) | Papier  |
| 20           | Relevé de la restanque RST2 : parement sud (a) et parement ouest (b).                        | B. Oury (2014) | Papier  |
| 22           | Tessons de céramiques modernes provenant du clapier 1  | B. Oury (2014) | Papier  |
| 23           | Tessons de céramiques et de verre modernes provenant du Clapier 2 et d'une restanque arasée. | B. Oury (2014) | Papier  |
| 24           | Relevé du mur MR4 de l'enceinte du château de l'Argentière.                                  | B. Oury (2014) | Papier  |
| 25           | Relevé du profil du mur MR4 de l'enceinte du château de l'Argentière.                        | B. Oury (2014) | Papier  |
| 26           | Relevé du mur MR5 de l'enceinte du mur du château de l'Argentière.                           | B. Oury (2014) | Papier  |
| 27           | Maçonnerie de soutènement : face 2.  | B. Oury (2014) | Papier  |
| 28           | Maçonnerie de soutènement : face 2 et 3.   | B. Oury (2014) | Papier  |
| 29           | Maçonnerie de soutènement : face 3.  | B. Oury (2014) | Papier  |
| 30           | Maçonnerie de soutènement : face 4.  | B. Oury (2014) | Papier  |

|    |   |                |        |
|----|---|----------------|--------|
| 31 | Vue sur la maçonnerie de soutènement de la plate-forme vue du nord-ouest. | B. Oury (2014) | Papier |
| 33 | Mur MRb1 situé sur la plate-forme sommitale, vu depuis l'ouest.           | B. Oury (2014) | Papier |
| 34 | Relevé du profil du mur MRb1.   | B. Oury (2014) | Papier |
| 35 | Relevé du mur MRb1 : parement interne.                                    | B. Oury (2014) | Papier |
| 36 | Relevé du mur MRb2 sur la plate-forme sommitale.                          | B. Oury (2014) | Papier |
| 37 | Profil du mur MRb2 sur la plate-forme sommitale.                          | B. Oury (2014) | Papier |
| 38 | Détail extrémité est du mur MRb2.   | B. Oury (2014) | Papier |
| 39 | Relevé du profil du mur MRb3  | B. Oury (2014) | Papier |
| 40 | Relevé du mur MRb3 : parement interne.                                    | B. Oury (2014) | Papier |
| 41 | Dix centimes de Napoléon III, 1854 : droit.                               | B. Oury (2014) | Papier |
| 42 | Dix centimes de Napoléon III, 1854 : revers                               | B. Oury (2014) | Papier |

*Tableau 4: Inventaire des documents photographiques*